

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 16 Février 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	17	Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 16 Février à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 09 Février 2023, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Patrick FANTON, M. Jean-François DARROUX, Mme Stéphanie CHABBERT, M. Guy FORMENT, Mme Gisèle LUBAS, M. Michel CORTADE, Mme Dominique DUBOSQ, M. Alain IGLESIAS, M. Franck BARBARA, M. Thierry VIDAL, Mme Cécile LASSALLE, Mme Alexandra ABADIE, Mme Julie MENDES, Mme Rosemonde DAL LAGO, M. Christophe PUGNETTI, Mme Corinne TROUETTE, M. Bernard DOREY,

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme Colette PICCIN à M. Patrick FANTON ; M. Gérard FORGUES à M. Jean-François DARROUX, Mme Julie CHARLIER à Mme Julie MENDES.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Pierre LARAN, Mme Pauline GABARROT, Mme Véronique GROSJEAN.

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
22 FEV. 2023
Publication
22 FEV. 2023

Monsieur Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance.

2023.01.07 : PROJET DE CREATION DE DEUX POSTES DANS LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur l'Adjoint délégué aux Ressources Humaines indique qu'il est nécessaire de créer 2 postes au sein du cadre d'emplois des adjoints administratifs à compter du 1^{er} mars 2023 :

- Un poste à temps complet afin de pouvoir y nommer l'agent occupant le poste de collaborateur de cabinet,
- Un poste à 15 heures hebdomadaires afin de pouvoir procéder au recrutement d'un référent des associations.

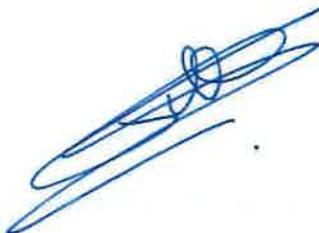
Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la création de ces deux postes dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs et autorise la modification du tableau des effectifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautéy - Villa Noulibos - CS 50543 dans un délai de deux mois à compter de sa publication par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site www.telerecours.fr de la requête et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à MIRANDE, le 17 Février 2023

**Le Secrétaire,
M. Thierry VIDAL**

**Le Maire,
M. Patrick FANTON**





DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 16 Février 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	17	Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 16 Février à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 09 Février 2023, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Patrick FANTON, M. Jean-François DARROUX, Mme Stéphanie CHABBERT, M. Guy FORMENT, Mme Gisèle LUBAS, M. Michel CORTADE, Mme Dominique DUBOSQ, M. Alain IGLESIAS, M. Franck BARBARA, M. Thierry VIDAL, Mme Cécile LASSALLE, Mme Alexandra ABADIE, Mme Julie MENDES, Mme Rosemonde DAL LAGO, M. Christophe PUGNETTI, Mme Corinne TROUETTE, M. Bernard DOREY,

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme Colette PICCIN à M. Patrick FANTON ; M. Gérard FORGUES à M. Jean-François DARROUX, Mme Julie CHARLIER à Mme Julie MENDES.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Pierre LARAN, Mme Pauline GABARROT, Mme Véronique GROSJEAN.

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
22 FEV. 2023
Publication
22 FEV. 2023

Monsieur Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance.

2023.01.08 : PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE A LA MAIRIE

Monsieur l'Adjoint délégué aux Ressources Humaines indique à l'assemblée qu'il convient de mettre à disposition de la Mairie de Mirande, un agent titulaire de la Communauté de communes «*Cœur d'Astarac en Gascogne*» afin que ce dernier supervise le suivi de certains chantiers. La refacturation se fera en fonction des heures réellement effectuées par cet agent. Le projet de convention ci-dessous précise les conditions de sa mise à disposition :

PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

en application des dispositions du 2^{ème} alinéa de l'article 61 de la loi n°84-53 du 26.01.84 modifiée

Entre

La Communauté de Communes «*Cœur d'Astarac en Gascogne*» représentée par son Président, dûment habilité par délibération en date du 30 juillet 2020

Et

La Mairie de Mirande, représentée par son Maire, dûment habilité par délibération en date du

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Conformément aux dispositions de la loi N° 84-53 du 26.01.84 modifiée et du décret N° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié, la Communauté de Communes «*Cœur d'Astarac en Gascogne*» met à disposition de la Mairie de Mirande.

ARTICLE 2 : NATURE DES FONCTIONS

....., est mis à disposition en vue d'assurer les missions suivantes : Suivi de chantiers.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

..... est mis à disposition de la Mairie de Mirande à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée d'un an. Cette mise à disposition pourra être renouvelée par tacite reconduction.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EMPLOI DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION

La Mairie de Mirande fixe les conditions de travail des fonctionnaires mis à sa disposition.

L'organisme d'accueil supporte les dépenses occasionnées par les actions de formation dont il fait bénéficier l'agent.

La Communauté de Communes «*Cœur d'Astarac en Gascogne*» continue à prendre les décisions relatives aux congés annuels et aux congés de maladie ordinaire.

La Communauté de Communes «*Cœur d'Astarac en Gascogne*» continue à gérer la situation administrative de tant en matière d'avancement, d'autorisation de travail à temps partiel, de congés de maladie, d'allocation temporaire d'invalidité, de formation que de discipline.

La Communauté de Communes «*Cœur d'Astarac en Gascogne*» prend à l'égard des fonctionnaires mis à disposition les décisions relatives notamment en matière de congés de longue maladie, longue durée, temps partiel thérapeutique, maternité, d'adoption, de formation professionnelle, pour validation des acquis de l'expérience, pour bilan de

compétences, pour formation syndicale, de solidarité familiale, ainsi que celles relatives à la formation, après avis du ou des organismes d'accueil.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le 22/02/2023

ID : 032-213202567-20230216-DCM230222MRP08-DE

Il en va de même des décisions d'aménagement de la durée de travail.

La **Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne»** supporte les charges qui peuvent résulter de l'application des droits à congés de maladie ordinaire, ainsi que de la rémunération, de l'indemnité forfaitaire ou de l'allocation de formation versées au fonctionnaire au titre du congé de formation professionnelle ou des actions relevant du droit individuel à la formation.

La **Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne»** supporte les charges pouvant résulter d'un accident de service ou de maladie professionnelles et de l'ATIACL.

ARTICLE 5 : REMUNERATION DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION

La **Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne»** verse à, la rémunération correspondant à son grade d'origine.

La **Mairie de Mirande** ne verse pas de complément de rémunération.

ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DE LA REMUNERATION

La participation de la **Mairie de Mirande** correspond à la rémunération versée à l'agent, proportionnellement aux heures effectives réalisées au titre de la mise à disposition, elle sera versée **trimestriellement**.

ARTICLE 7 : MODALITES DE CONTROLE ET D'EVALUATION DES ACTIVITES DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION - ENTRETIEN PROFESSIONNEL

La **Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne»** transmet à la **Mairie de Mirande** ses modèles de fiches d'entretien. L'entretien est conduit par le supérieur hiérarchique direct du fonctionnaire dans la **Mairie de Mirande**, qui établit à la suite un compte-rendu transmis à la **Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne»**. L'autorité territoriale de cette dernière pourra compléter ce compte rendu.

ARTICLE 8 : FIN DE MISE A DISPOSITION

La mise à disposition de peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 3 de la présente convention à la demande :

- de la **Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne»**
- de la **Mairie de Mirande**
- de l'agent

Cette demande doit être présentée 3 mois avant la date d'effet. Ce délai ne s'applique pas en cas de faute disciplinaire.

ARTICLE 9 : JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE LITIGE

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Pau.

ARTICLE 10 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention les parties font élection de domicile :

- pour la **Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne»**, au 4 avenue Jean d'Antras 32300 Mirande
- pour la **Mairie de Mirande**, à Hôtel de Ville 32300 Mirande.

Fait à Mirande, le

Pour la Communauté de Communes
Cœur d'Astarac en Gascogne
Le Président,

Pour la Mairie de Mirande
Le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la convention de mise à disposition telle que présentée et autorise Monsieur Le Maire à la signer.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey - Villa Noulibos- CS 50543 dans un délai de deux mois à compter de sa publication par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site www.telerecours.fr de la requête et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à MIRANDE, le 17 Février 2023

**Le Secrétaire,
M. Thierry VIDAL**

**Le Maire,
M. Patrick FANTON**



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 16 Février 2023**

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	17	Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 16 Février à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 09 Février 2023, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Patrick FANTON, M. Jean-François DARROUX, Mme Stéphanie CHABBERT, M. Guy FORMENT, Mme Gisèle LUBAS, M. Michel CORTADE, Mme Dominique DUBOSQ, M. Alain IGLESIAS, M. Franck BARBARA, M. Thierry VIDAL, Mme Cécile LASSALLE, Mme Alexandra ABADIE, Mme Julie MENDES, Mme Rosemonde DAL LAGO, M. Christophe PUGNETTI, Mme Corinne TROUETTE, M. Bernard DOREY,

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme Colette PICCIN à M. Patrick FANTON ; M. Gérard FORGUES à M. Jean-François DARROUX, Mme Julie CHARLIER à Mme Julie MENDES.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Pierre LARAN, Mme Pauline GABARROT, Mme Véronique GROSJEAN.

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
22 FEV. 2023
Publication
22 FEV. 2023

Monsieur Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance.

2023.01.09 : PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE 3 AGENTS DE LA COMMUNAUTE AUPRES DE LA MAIRIE POUR ASSURER LA GARDERIE DE LA PAUSE MERIDIENNE

Monsieur l'Adjoint délégué aux Ressources Humaines indique à l'assemblée qu'il convient de mettre à disposition de la Mairie de Mirande, 3 agents d'animation titulaire à la Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne» afin qu'ils participent à la surveillance de la garderie lors de la pause méridienne, en période scolaire. Le temps de travail est estimé à 0,75 h par semaine pour 2 agents et à 1,5 h par semaine pour le 3^{ème}. Le projet de convention ci-dessous précise les conditions de mise à disposition :

PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

en application des dispositions du 2^{ème} alinéa de l'article 61 de la loi n°84-53 du 26.01.84 modifiée

Entre

La Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne» représentée par son Président, dument habilité par délibération en date du 30 juillet 2020

Et

La Mairie de Mirande, représentée par son Maire, dument habilité par délibération en date du

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Conformément aux dispositions de la loi N° 84-53 du 26.01.84 modifiée et du décret N° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié, la Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne» met, adjoint d'animation, à disposition de la Mairie de Mirande à raison de ... heures hebdomadaires.

ARTICLE 2 : NATURE DES FONCTIONS

....., adjoint d'animation, est mise à disposition en vue d'assurer les missions suivantes : Encadrement et surveillance des enfants pendant le temps de pause méridienne.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

..... est mise à disposition de la Mairie de Mirande à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée d'un an. Cette mise à disposition pourra être renouvelée une fois, par tacite reconduction, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EMPLOI DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION

La Mairie de Mirande fixe les conditions de travail des fonctionnaires mis à sa disposition.

L'organisme d'accueil supporte les dépenses occasionnées par les actions de formation dont il fait bénéficier l'agent.

La Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne» continue à prendre les décisions relatives aux congés annuels et aux congés de maladie ordinaire.

La Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne» continue à gérer la situation administrative de tant en matière d'avancement, d'autorisation de travail à temps partiel, de congés de maladie, d'allocation temporaire d'invalidité, de formation que de discipline.

La Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne» prend à l'égard des fonctionnaires mis à disposition les décisions relatives notamment en matière de congés de longue maladie, longue durée, temps partiel

thérapeutique, maternité, d'adoption, de formation professionnelle, pour validation des compétences, pour formation syndicale, de solidarité familiale, ainsi que celles relatives à la formation, après avis du ou des organismes d'accueil.

Il en va de même des décisions d'aménagement de la durée de travail.

La Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne» supporte l'application des droits à congés de maladie ordinaire, ainsi que de la rémunération, de l'indemnité forfaitaire ou de l'allocation de formation versées au fonctionnaire au titre du congé de formation professionnelle ou des actions relevant du droit individuel à la formation.

La Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne» supporte les charges pouvant résulter d'un accident de service ou de maladie professionnelles et de l'ATIACL.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le 22/02/2023

ID : 032-213202567-20230216-DCM230222MRP09-DE

SLOW

ARTICLE 5 : REMUNERATION DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION

La Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne» verse à, la rémunération correspondant à son grade d'origine.

La Mairie de Mirande ne verse pas de complément de rémunération.

ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DE LA REMUNERATION

La participation de la Mairie de Mirande correspond à la rémunération versée à l'agent, proportionnellement aux heures effectives réalisées au titre de la mise à disposition, elle sera versée trimestriellement.

ARTICLE 7 : MODALITES DE CONTROLE ET D'EVALUATION DES ACTIVITES DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION - ENTRETIEN PROFESSIONNEL

La Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne» transmet à la Mairie de Mirande ses modèles de fiches d'entretien. L'entretien est conduit par le supérieur hiérarchique direct du fonctionnaire dans la Mairie de Mirande, qui établit à la suite un compte-rendu transmis à la Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne». L'autorité territoriale de cette dernière pourra compléter ce compte rendu.

ARTICLE 8 : FIN DE MISE A DISPOSITION

La mise à disposition de peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 3 de la présente convention à la demande :

- de la Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne»
- de la Mairie de Mirande
- de l'agent

Cette demande doit être présentée 3 mois avant la date d'effet. Ce délai ne s'applique pas en cas de faute disciplinaire.

ARTICLE 9 : JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE LITIGE

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Pau.

ARTICLE 10 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention les parties font élection de domicile :

- pour la Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne», au 4 avenue Jean d'Antras 32300 Mirande
- pour la Mairie de Mirande, à Hôtel de Ville 32300 Mirande

Fait à Mirande, le

Pour la Communauté de Communes
Cœur d'Astarac en Gascogne
Le Président

Pour la Mairie de Mirande
Le Maire,

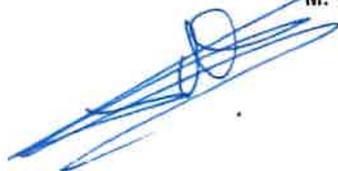
Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la convention de mise à disposition telle que présentée et autorise Monsieur Le Maire à la signer.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautéy - Villa Noullobos - CS 50543 dans un délai de deux mois à compter de sa publication par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site www.telerecours.fr de la requête et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à MIRANDE, le 17 Février 2023

Le Secrétaire,
M. Thierry VIDAL

Le Maire,
M. Patrick FANTON



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 16 Février 2023

SLO

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	17	Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 16 Février à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 09 Février 2023, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Patrick FANTON, M. Jean-François DARROUX, Mme Stéphanie CHABBERT, M. Guy FORMENT, Mme Gisèle LUBAS, M. Michel CORTADE, Mme Dominique DUBOSQ, M. Alain IGLESIAS, M. Franck BARBARA, M. Thierry VIDAL, Mme Cécile LASSALLE, Mme Alexandra ABADIE, Mme Julie MENDES, Mme Rosemonde DAL LAGO, M. Christophe PUGNETTI, Mme Corinne TROUETTE, M. Bernard DOREY,

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme Colette PICCIN à M. Patrick FANTON ; M. Gérard FORGUES à M. Jean-François DARROUX, Mme Julie CHARLIER à Mme Julie MENDES.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Pierre LARAN, Mme Pauline GABARROT, Mme Véronique GROSJEAN.

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
22 FEV. 2023
Publication
22 FEV. 2023

Monsieur Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance.

2023.01.10 : PROJET DE SIGNATURE CONVENTION « PETITE VILLES DE DEMAIN »

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes ainsi que les communes de MIELAN, MIRANDE et MONTESQUIOU se sont portées candidates au programme « Petites Villes de Demain » dont la convention-cadre vaut Opération de Revitalisation du Territoire.

Cette convention-cadre dans sa version définitive, sera proposée aux différents signataires (Région, Département, Préfecture, PETR du Pays d'Auch, Caisse des dépôts). Au préalable, chaque collectivité doit donc approuver les termes de ce contrat.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention-cadre transmise et demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve les termes de la convention cadre PVD telle qu'annexée et autorise Monsieur Le Maire à la signer avec la Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne» ainsi que tous actes et documents aux effets ci-dessus et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey - Villa Noulibos - CS 50543 dans un délai de deux mois à compter de sa publication par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site www.telerecours.fr de la requête et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à MIRANDE, le 17 Février 2023

Le Secrétaire,
M. Thierry VIDAL

Le Maire,
M. Patrick FANTON





AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



CONVENTION CADRE « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Valant ORT pour la Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne et les communes de Miélan, Mirande et Montesquiou



Miélan



Mirande



Montesquiou



Pour la commune de Miélan

Représentée par son Maire, Monsieur Jean-Loup ARENOU, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 5 décembre 2022

Pour la commune de Mirande

Représentée par son Maire, Monsieur Patrick FANTON, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du

Pour la commune de Montesquiou

Représenté par son Maire, Monsieur Etienne VERRET, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 13 janvier 2023

Pour la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne

Représentée par son Vice-Président, Monsieur Michel RAFFIN, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 12 Décembre 2022.

Ci-après désigné par les « Collectivités Bénéficiaires », D'une part,
ET

L'État,

Représenté par Monsieur Xavier BRUNETIERE, préfet du Gers.
Ci-après désigné par « l'État » ;

La Région OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE

Représentée par sa présidente, Madame Carole DELGA

Le Département du GERS

Représenté par son Président, Monsieur Philippe DUPOUY

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Auch

Représenté par sa Présidente, Madame Céline SALLES

La Caisse des Dépôts et Consignations

Représentée par sa Directrice régionale, Madame Annabelle VIOLLET

L'Établissement Public Foncier d'Occitanie

Représenté par sa Directrice Générale, Madame Sophie Lafenêtre

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

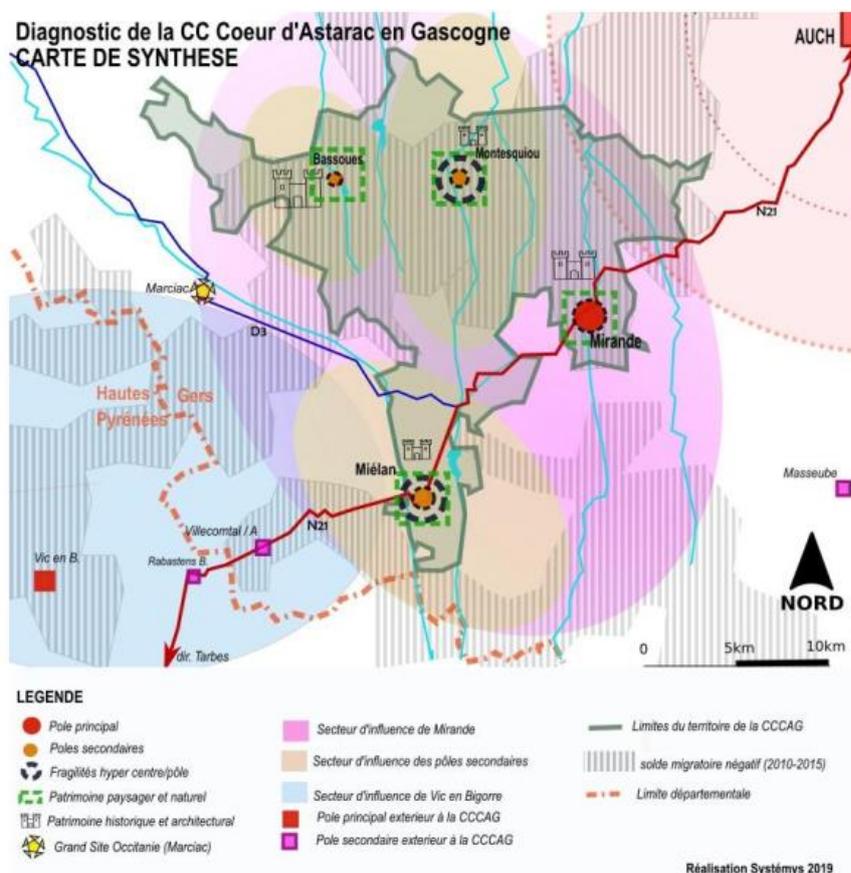
Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme.

Le territoire de la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne se caractérise par ses 19 communes pour une population totale de 8082 habitants. Le SCOT identifie la ville de Mirande comme pôle structurant, les communes de Miélan et Montesquiou comme pôles relais.



Sommaire

Préambule	3
Sommaire.....	4
Article 1 - Objet de la convention cadre.....	5
Article 2 – Présentation du territoire signataire	6
Article 3 – Les documents cadres concourant à la définition du projet de territoire	9
Article 4 – Les ambitions du territoire.....	10
Article 5 – Les orientations stratégiques	13
Article 6 – Le plan d’action	13
Article 7 – Présentation des périmètres des secteurs d’intervention ORT	20
Article 8 – Modalités d’accompagnement en ingénierie	24
Article 9 - Engagements des partenaires.....	25
Article 10 : Complémentarité entre le programme « Petites Villes de Demain et la politique de contractualisation « Bourgs Centres Occitanie »	32
Article 11 - Gouvernance du programme Petites Villes de Demain	33
Article 12 - Suivi et évaluation du programme.....	34
Article 13 - Résultats attendus du programme	35
Article 14 – Utilisation des logos	37
Article 15 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité.....	38
Article 16 – Evolution et mise à jour du programme	39
Article 17 - Résiliation du programme.....	40
Article 18 – Traitement des litiges.....	41
Sommaire des annexes.....	42
Annexe 1 - Orientations stratégiques.....	43
Annexe 2 – Fiches action	44
Annexe 3 – Listes des projets en maturation	131
Annexe 4 – Périmètres d’intervention détaillés.....	137
Annexe 5 – Maquette financière	143
Annexe 6 – Synthèse du diagnostic territorial.....	152
7. Sources	186
Annexe 7 – Contribution spécifique à la convention des établissements publics et opérateurs	Erreur ! Signet non défini.
Table des matières	187

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La présente convention et ses annexes est reconnue comme valant Opération de Revitalisation de Territoire au sens de l'article L.303-02 du Code de la construction et de l'habitation, et précise les éléments suivants :

- Durée de mise en œuvre,
- Les secteurs d'intervention,
- Le contenu et le calendrier des actions prévues,
- Le plan de financement des actions prévues et leur répartition dans des secteurs d'intervention délimités,
- Le Comité de Projet associant l'ensemble des partenaires publics et privés concernés.

Les communes de Miélan, Mirande et Montesquiou ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 31 mars 2021.

Article 2 – Présentation du territoire signataire

2.1. La Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne

La Communauté de communes « Cœur d'Astarac en Gascogne » est une zone rurale vallonnée du sud du Gers, située sur l'axe Auch-Tarbes et à mi-chemin entre ces deux agglomérations. Cette Communauté de Communes possède des caractéristiques assez représentatives des espaces ruraux dits fragiles. Ses compétences relèvent de l'environnement et cadre de vie, le sanitaire et social, le développement et aménagement économique, le développement et l'aménagement social et culturel, l'aménagement de l'espace, la voirie, le développement touristique, ainsi que le logement et l'habitat.

Panorama sociologique

Le territoire est touché par une certaine fragilité démographique : la population baisse lentement mais de manière inexorable et l'âge moyen de la population augmente ; en effet, le solde migratoire ne compense pas le solde naturel négatif ce qui montre une insuffisance d'attractivité du territoire. Le déclin démographique pèse sur l'emploi notamment sur l'emploi de la sphère résidentielle ; 292 emplois de la sphère résidentielle ont ainsi disparu de 2010 à 2015 sur le territoire.

Panorama économique

La Communauté de Communes est également touchée par un phénomène sociologique : le desserrement des familles qui induit de fait une proportion plus importante des ménages d'une seule personne. Dans le cas de notre territoire, les ménages d'une seule personne sont le public le plus présent avec des proportions plus importantes que dans le département du Gers. La faiblesse des revenus est aussi une des caractéristiques du territoire. Le pôle d'emplois de Mirande fixe les deux tiers des actifs qui ont choisi de vivre et travailler sur la Communauté de Communes. L'entreprise Gers Équipement est un vecteur attractif d'emploi qui fait d'ailleurs partie du Top 10 des entreprises du département et qui se trouve à Mirande.

À l'échelle de la Communauté de Communes, on retrouve une présence très affirmée des emplois agricoles et un tissu composé de petites et très petites entreprises. Le maintien des marchés dans les communes permet de concrétiser la correspondance des intérêts entre agriculture de proximité et appareil commercial. Ils peuvent contribuer à populariser un modèle de vie autour d'une ruralité réinvestie et donc être réidentifiés comme des enjeux de développement.

Notons que la Communauté des Communes au niveau de la production d'énergies renouvelables possède un taux production/consommation de 53.50 % en 2019 (source : ENEDIS, bilan de mon territoire 2019) et est le plus élevé des communautés de communes du Gers.

Par ailleurs, l'offre de service sur la communauté de communes est relativement importante. Tout d'abord, en matière de scolarité, les 3 petites villes de demain ont une école maternelle et primaire ; Miélan et Mirande ont un collège ; Mirande à un lycée général et professionnel ainsi qu'un lycée agricole. En outre, en matière de santé, les 3 petites villes de demain ont développé des structures qui répondent aux besoins de leurs administrés ainsi qu'à ceux des habitants des communes avoisinantes.

En termes de services et de commerces, un certain nombre de services à la population sont souvent polarisés sur la commune centralisatrice (Mirande) bien que Miélan soit également équipé en commerces intermédiaires et que Montesquiou puisse répondre aux besoins de ses habitants grâce à ses commerces et services de proximité.

Patrimoine et tourisme

Il est important de souligner que les 3 petites villes de demain possèdent des atouts en matière de patrimoine historique (histoire médiévale et cœurs historiques recelant un patrimoine bâti remarquable) et un écrin paysager de collines et vallées, de petites rivières et de grands plans d'eau notamment illustrés par les lacs de chacune des 3 communes. Ainsi, Miélan, Mirande et Montesquiou possèdent des atouts exceptionnels en termes de cadre de vie et de patrimoine.

De plus, la Communauté de Communes « Cœur d'Astarac en Gascogne » s'inscrit dans le projet fédérateur et attractif de création du Parc Naturel Régional de l'Astarac avec les EPCI de Val de Gers et Astarac Arros en Gascogne. Le projet de PNR est fortement porteur de développement local avec une spécificité : la préservation du patrimoine (naturel, culturel et humain) est à la base du développement du PNR.

Par rapport à l'attractivité touristique, la Communauté de Communes « Cœur d'Astarac en Gascogne » s'inscrit dans le « slow tourisme » en mettant en avant ses nombreux atouts : cadre de vie, qualité environnementale, forte politique de festivals. L'agrotourisme est en plein essor sur le territoire et laisse présager un renouveau pour ce secteur primordial. Toutefois, il convient de souligner que l'absence d'infrastructure de mobilité (ni gare, ni autoroute) participe à un certain enclavement du territoire qui contraint à l'utilisation inconditionnelle d'un moyen de locomotion motorisé.

2.2. La commune de Miélan

La commune de Miélan, située assez loin des principaux pôles urbains tend à renforcer sa fonction de bourg-centre par rapport aux communes rurales situées en continuité.

Miélan joue incontestablement un rôle de bourg centre rural notamment auprès des communes de son ancien canton de par ses équipements. En effet, la commune propose la quasi-totalité des services de proximité ainsi que les principaux services et structures d'éducation de niveau intermédiaire avec, notamment, un pôle scolaire allant de la maternelle au collège ainsi que pour les personnes âgées avec la résidence Lagrange. Mais l'état dégradé et la forte vacance de logements, notamment sur la RN 21, masquent la qualité du patrimoine du cœur de bastide et la perception de l'offre notamment commerciale et de services. Miélan est en légère décroissance démographique et 40 % de sa population en nombre de ménages est constituée par un mono ménage. Nous soulignons également un revenu médian par U.C relativement bas et une dégradation du nombre d'emplois de la commune avec une perte de 83 emplois de 2010 à 2015. D'un point de vue touristique, le lac de Miélan et ses équipements sont un atout indéniable mais le camping restaurant du lac est en attente de reprise ce qui fragilise la situation actuelle.

Le maintien de la place de pôle structurant dans le système territorial du sud de la Communauté de Communes « Cœur d'Astarac en Gascogne » suppose que Miélan conserve une attractivité démographique et touristique avec pour enjeu la remise en valeur de son cœur de bourg et la pérennisation de son appareil commercial et de services. En mars 2021, la rénovation du centre-bourg commence et le réaménagement du centre de la bastide est donc en cours. Les travaux concernent notamment la mise en place d'un plan d'accessibilité de la voirie, le traitement des eaux pluviales, l'effacement des réseaux aériens d'électricité et de téléphonie. Ces travaux visent à mettre en valeur le patrimoine historique de Miélan et à rendre la commune plus attractive et conviviale. Ce projet fait donc corps avec le programme des Petites Villes de Demain.

2.3. La commune de Mirande

Sous-préfecture du Gers, Mirande (3 468 habitants – INSEE 2017) joue un rôle structurant à l'échelle de la communauté de communes « Cœur d'Astarac en Gascogne », et plus largement pour le sud du Gers. La présence d'équipements publics majeurs (collège, lycée, hôpital local, ...) et l'attractivité de son tissu commercial et administratif lui permettent de rayonner sur un large territoire, situé à mi-chemin entre les agglomérations d'Auch et de Tarbes.

Première ville labélisée Cittaslow en France, et reconnue station verte, Mirande accorde une importance particulière au cadre de vie et au développement durable conformément aux critères de ce label.

Toutefois, malgré ces atouts, Mirande fait face un déclin démographique et une augmentation importante des logements vacants concentrées au cœur de la bastide. Ce cœur de bastide constitue aujourd'hui un enjeu majeur de reconquête, pour permettre de retrouver à la fois de l'attractivité résidentielle pour la population mais également d'assurer l'animation et le dynamisme commercial.

C'est notamment dans ce cadre que la commune s'est engagée, avec 3 autres bourgs de la communauté de communes, dans la démarche bourg-centre de la région Occitanie.

2.4. La commune de Montesquiou

La commune de Montesquiou, d'une superficie de 4680 hectares, est la 1^{re} commune par sa superficie et la 3^e par le nombre d'habitants de la Communauté de Communes « Cœur d'Astarac en Gascogne ». Montesquiou est desservie à partir d'un axe de communication important, la route départementale n°943 qui relie Auch à Pau. Chef-lieu de canton, elle est située à une dizaine de kilomètres de Mirande et constitue un bourg centre dont l'activité économique majeure est l'agriculture notamment avicole (20 à 30 poulaillers).

En matière de commerces et services, la commune propose la majorité des commerces et services de proximité avec notamment un pôle santé adossé à la pharmacie qui répond aux besoins des habitants de Montesquiou mais aussi de Bassoues et de L'Isle de Noé. Les commerces restent fragiles malgré l'apport touristique des pèlerins du chemin de Saint Jacques de Compostelle et la présence sur la commune d'hébergements touristiques de qualité.

Les caractéristiques géologiques de la commune contraignent le centre-bourg historique construit sur un éperon rocheux ; la commune, pour consolider sa fonction de bourg-centre ne peut se développer que de manière excentrée. Mais la commune est confrontée à une montée en puissance de la vacance des immeubles de ce centre historique, principalement autour et aux abords de la place. Cette situation justifie de conduire rapidement la requalification des espaces publics et prioritairement de la place.

La commune possède sur son territoire des espaces inventoriés Natura 2000 et notamment autour et à proximité d'une partie du lac du Lizet. La volonté de la mairie est d'inclure l'ensemble du lac dans cet inventaire (74ha) et de le valoriser par une signalétique et un itinéraire de randonnée identifié.

Plus globalement, Montesquiou affirme l'approche environnementale et l'innovation comme parti pris de développement et d'aménagement de la commune.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le

programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

Article 3 – Dispositifs présents sur le territoire

Les dispositifs présents sur le territoire sont les suivants :

- Le Contrat de Relance et Transition Energétique (CRTE) à l'échelle du PETER du Pays d'Auch
- Le contrat Bourg-Centre pour les communes de Bassoues, Miélan, Mirande et Montesquiou
- La Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec le Conseil Départemental du Gers, la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne, la CAF du Gers, La MSA Midi-Pyrénées Sud, l'UDCCAS du Gers et la CPAM du Gers.
- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Article 4 – Les ambitions du territoire

Cette convention s'inscrit dans un ensemble de documents cadres et de dispositifs présents à différentes échelles dont l'objectif est d'enrichir le projet de territoire, il s'agit des documents suivants :

- Compte rendu – Petites Villes de Demain pour la commune de Montesquiou (GERS) – CEREMA, 2022
- Etude de condition de portage de locaux à vocation commerciale – SCET / Banque des Territoires, 2022
- Etude impact crise commerce – volet 2 – CC Cœur d'Astarac en Gascogne, 2022
- Observatoire des territoires, Insee, 2018
- Plan d'actions pour le commerce, C.C Cœur d'Astarac en Gascogne – Synthèse de l'atelier de co-construction avec les commerçants, 2022
- Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019
- Projet de territoire du Pays d'Auch, 2018

4.1. La commune de Mirande

Le projet de territoire de la commune de **Mirande**, pôle structurant de niveau 2 du bassin de vie du territoire du SCOT de Gascogne, s'articule autour d'un certain nombre d'éléments visant notamment à :

- Engager une politique d'habitat qualitative de manière à préserver l'identité de la commune par un travail sur la densification urbaine en lien avec les dispositions législatives et avec le souhait d'être économe et à optimiser les choix au regard des équipements notamment des réseaux.
- Mettre en œuvre une stratégie globale en matière de développement économique de commerce et de services afin de prolonger l'activité économique de la commune avec le souci d'être économe en espace et d'organiser le projet en fonction des réflexions de la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne.
- Maîtriser et organiser son développement urbain en étant attentif à la préservation des espaces naturels, agricoles de son territoire et à la gestion des espaces conformément aux différentes dispositions législatives.

Compte tenu de ces éléments, les ambitions de la commune de Mirande, pôle structurant du territoire, s'affichent donc dans 5 domaines prioritaires :

- Préserver le cadre de vie des Mirandais et protéger le capital environnemental.
- Assurer le renouvellement de la population et répondre aux besoins de logement tout en structurant durablement le développement urbain.
- Favoriser le développement de l'activité économique en assurant le dynamisme du centre-bourg et la mixité des fonctions.
- Accompagner le développement urbain en confortant le niveau d'équipement et de services publics et en améliorant les déplacements.
- Lutter contre le changement climatique, réduire les émissions de gaz à effet de serre, économiser les ressources fossiles, maîtriser l'énergie et assurer une production énergétique à partir de sources renouvelables.

4.2. La commune de Miélan

Le projet de territoire de la commune de **Miélan**, pôle relais de niveau 3 ayant pour rôle d'appuyer le pôle structurant identifié par le SCOT de Gascogne, s'articule autour d'un certain nombre d'éléments consistant à :

- Prendre la mesure du fonctionnement du territoire, composé du milieu naturel et de l'activité agricole.
- Instaurer un développement resserré sur le village, garant de la lutte contre l'étalement urbain.
- Assurer le développement économique de la commune, essentiel à la vie du village.
- Engager le territoire dans un renouveau énergétique.

Compte tenu de ces éléments, les ambitions de la commune de Miélan, pôle relais du territoire, s'affichent dans 5 domaines prioritaires :

- Protéger les espaces naturels et forestiers de tout développement, tout en assurant les continuités écologiques identifiées et pérenniser l'activité agricole à très long terme en limitant son émiettement.
- Sauvegarder le patrimoine bâti et paysager du village qui forme la singularité du territoire.
- Accueillir une évolution démographique compatible avec le fonctionnement du village en la contenant sur les secteurs véritablement stratégiques au sein du village, de manière à rationaliser ainsi les équipements publics et les déplacements.
- Veiller au maintien et au renforcement des services à la population : équipement commercial, administratif, sportif, touristique et de loisirs, poursuivre le développement des communications numériques.
- Lutter contre le changement climatique, réduire les émissions de gaz à effet de serre, économiser les ressources fossiles, maîtriser l'énergie et assurer une production énergétique à partir de sources renouvelables.

4.3. La commune de Montesquiou

Le projet de territoire de la commune de **Montesquiou**, pôle relais de niveau 3 ayant pour rôle d'appuyer le pôle structurant identifié par le SCOT de Gascogne, s'appuie sur les programmes Petites Villes de Demain et Bourgs-Centres, dont ce dernier prévoit la mise en place d'un PLU dont le PADD pièce essentielle de la politique d'aménagement et du projet de territoire est en cours d'élaboration. Toutefois dans le cadre de son projet de territoire la commune de Montesquiou s'oriente sur 4 axes, visant à :

- Renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune.

- Préserver les ressources naturelles et réduire la dépendance aux énergies non renouvelables.
- Maintenir une offre plurielle de commerces et services, favoriser l'innovation.
- Mettre en place une politique de logements et services répondant aux attentes et besoins de la population locale et néorurale.

Compte tenu de ces éléments, les ambitions du projet de territoire de la commune de Montesquiou, pôle relais du territoire, s'affichent dans 4 domaines prioritaires :

- Mettre en valeur le cœur historique du Castelnau et rénover son patrimoine bâti.
- Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire et préserver ses ressources.
- Veiller au maintien de l'offre en commerces et services pour l'économie locale et touristique, soutenir le développement de modèles innovants, renforcer les équipements, sportifs, de loisirs et de tourisme.
- Agir sur le parc de logements existants en l'améliorant et promouvoir sa diversification, garantir à la population un accès aux services à l'échelle du bassin de vie, s'engager dans le renouveau énergétique et le développement de liaisons multimodales.

4.2 La Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne

Il n'existe pas de projet de territoire à l'échelle de la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne, bien que ce dernier se construit à l'échelle du PETR du Pays d'Auch dont la convention cadre PVD permet d'enrichir son CRTE. A l'échelle de ce territoire est mis en œuvre une OPAH ainsi qu'une démarche d'élaboration d'un Parc Naturel Régional de l'Astarac.

Article 5 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques, déclinées à l'échelle intercommunale et aux trois communes membres du programme « Petites Villes de Demain » :

Orientation 1 : Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune.

Orientation 2 : Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables.

Orientation 3 : Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation.

Orientation 4 : Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

Article 6 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant de la présente convention. La définition d'un ou de plusieurs secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville de la ville principale de l'EPCI, figure parmi les secteurs d'intervention présentés à l'annexe 4.

6.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en annexe 2 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de pilotage, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

Pour que la convention vaille ORT, les actions prévues dans le ou les secteurs d'intervention précités doivent à minima concerner l'amélioration de l'habitat (selon le contexte : lutte contre l'habitat dégradé ou indigne et contre la vacance ; production de logements attractifs et adaptés). Leur plan de financement est présenté.

6.2. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Légende du tableau ci-dessous :

-  En maturation : action dont le plan de financement n'est pas encore établi.
-  En projet : action définie et arrêtée. L'action doit être affinée avant d'être mise en œuvre.
-  En cours : action dont la mise en œuvre a débuté.

Axe	N°	Orientation	Nom	MOA	Calendrier prévi.	Estimation HT	Statut
Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune	1.1	Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine et son patrimoine bâti	Embellir des cœurs historiques par une opération façade dans le cadre de périmètres prédéfinis	Commune de Miélan / privés Commune de Mirande / privés	2022-2026	10 000€/an pour la commune	
			Rendre accessible et organiser le partage de l'espace public ordinaire : Axe Tulipier, Cubet, Berroy et Place du Padouen	Commune de Miélan, SIVOM	2022-2026	400 000€	
			Requalifier les espaces de centralité : place Adrien Pérez (désimperméabilisation, îlot de fraîcheur)	Commune de Mirande	2025	150 000€	
			Rendre accessible et organiser le partage de l'espace public	Commune de Mirande	2022-2026	Rue de l'Evêché (en cours) 100.000€, Place Durieux 90 000€ ; Rue Laffitte 90.000€, rue Laplagne 90.000€	
			Établir des chartes visuelles harmonisées	Commune de Mirande	2023	25 000€	
			Réhabilitation de la tour de Rohan et aménagement de son square	Commune de Mirande	2026		
			Réhabilitation de l'Église Sainte-Marie	Commune de Mirande	2024	250 000€	
			Requalifier les espaces de centralité	Commune de Montesquiou	2023-2025	600 000€	
			Requalifier et sécuriser l'entrée de Bourg : sécurisation de la RD 943	Commune de Montesquiou,	2022-2026	445.000€ HT ; Arrêt de bus : 5000€	
	1.2	Rénover, mettre en valeur le patrimoine historique	Rénovation d'un bâtiment public	Commune de Miélan	2024-2025	160 000€	
			Rénovation et accessibilité de l'intérieur de l'église.	Commune de Miélan	2023-2026	130 000€	
			Rendre accessible au public le patrimoine historique vernaculaire	Commune de Miélan	2023-2026	120 000€	
			Valorisation des vestiges du Château	Commune de Montesquiou	2023-2026	350 000€	
			Rénovation de l'église	Fondation du Patrimoine	2023-2026	250 000€	
Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables	2.1	Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire	Rénovation des réseaux d'assainissement	Commune de Miélan	2023-2024	Chiffrage en cours	
			Créer un comité d'animation des usages des plans d'eau de l'intercommunalité	Communauté de Communes	2025	5000€	
			Mailler les parcours de découverte	Communauté de Communes	2025		
			Développer une communication auprès du public sur les mesures de protection de la ressource hydrique	Communauté de Communes	2023	3 000€	
			Référencer les chemins ruraux pouvant constituer un circuit de chemin de randonnée	Commune de Mirande	2025	12 000€ (480h)	
			Rénovation des réseaux d'assainissement	Commune de Mirande	2024-2026	800 000€	
			Aménagements des entrées de ville aux abords de la RN21	Commune de Mirande	2026	entrée Nord 120.000€ ; entrée Sud 120.000€	
			Valorisation du lac du Lizet	Commune de Montesquiou	2023-2026	676 170€	
			Rénovation des réseaux d'assainissement	Commune de Montesquiou	2022-2023	463 000€	

	2.2	Préserver les ressources et engager le territoire dans un nouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive	Rénovation de l'éclairage public	Commune de Miélan	2024	150 000€	
			Rénovation énergétique d'un bâtiment public	Commune de Miélan	2023-2024	120 000€	
			Couverture par ombrière photovoltaïque des stationnements	Commune de Miélan	2024	Tiers investisseur	
			Mise en œuvre chaufferies éco-responsables sur les équipements sportifs et logements	Commune de Miélan	2024-2025		
			Rénovation de l'éclairage public	Commune de Mirande/Syndicat d'énergie	2022-2026	20 000€/an	
			Isolation thermique de l'Hôtel de Ville	Commune de Mirande	2024	36 000€	
			Créer des unités de production énergétiques sur les bâtiments publics	Commune de Mirande	2023-2026	290 000€	
			Isolation thermique de l'école maternelle	Commune de Mirande	2023-2024	315 000€	
			Créer des unités de production énergétique sur les équipements sportifs et stationnements	Commune de Montesquiou	2023-2026	Tiers investisseur	
			Créer des unités de production énergétique sur les bâtiments publics	Commune de Montesquiou	2022-2024		
			Rénovation énergétique d'un bâtiment scolaire	Commune de Montesquiou	2022-2023	30 000€	
			Isolation thermique du parc de logements locatifs	Commune de Montesquiou	2022-2023	15 000€	
	2.3	Développer les liaisons multimodales	Création d'un pôle d'échange multimodal	Commune de Mirande	2025	30 000€	
			Création d'itinéraires d'un circuit de mobilité douce entre la ville haute et le secteur du Batardeau (Projet Bajan-Batardeau)	Commune de Mirande	2024	50 000€	
Finalisation du circuit de mobilité douce Nord/Sud de la commune			Commune de Mirande	2026	80 000€		
Développer en partenariat avec la Région (AOM) les services de déplacement entre Communautés de Communes et entre communes de la communauté			Commune de Mirande	2026	10 000€		
Développer le service de bus desservant les différents quartiers de la commune les jours de marché de plein vent			Commune de Mirande	2022-2026	5 000€/an		
Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation	3.1	Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique.	Soutenir les circuits courts et l'agrotourisme	Commune de Miélan/Communauté de Communes	2026		
			Communiquer sur l'offre en équipements et services sur la commune	Commune de Miélan	2022-2024	80 000€	

			Recrutement d'un manager développeur économique	Communauté de Communes	2022-2026	Recrutement du manager de commerce : 45.000€ ; Achat d'un local : 60.000€ et aménagements/équipement : 50.000€ ; Développer le concept de boutique à l'essai : 50.000€, Développer le concept de tiers-lieu : 100.000€	
			Soutenir la réhabilitation de locaux commerciaux vacants	Communauté de Communes	2023-2026	10 000€	
			Communiquer sur l'offre en équipements et services présents sur la commune.	Commune de Mirande	2022-2025	15 000€	
			Promouvoir le label Cittaslow	Office du Tourisme Communautaire / Commune de Mirande	2022-2026	5 000€	
			Communiquer sur l'offre en équipements et services sur la commune	Commune de Montesquiou	2022-2024	15 000€	
			Soutenir les circuits courts et l'agrotourisme	Commune de Montesquiou/Communauté de Communes	2026	1 000€	
			Faciliter la reprise de l'auberge-restaurant	Commune de Montesquiou et Communauté de Communes	2022-2026	250 000€	
			Extension de la zone d'activité	Communauté de Communes et Commune de Montesquiou	2022-2024	500 000€	
3.2	Soutenir les modèles économiques innovants	Création d'un tiers lieu	Commune de Montesquiou	2022-2026	20 000€		
Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.	4.1	Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc.	Soutenir la réhabilitation de logements vacants dans le Centre-Bourg (OPAH/OPAH-RU)	Commune de Miélan Commune de Mirande Commune de Montesquiou	2023-2026	20 000€/an à Mirande	
			Diversifier le parc de logements en fonction des attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.	Commune de Miélan Commune de Mirande	2022-2026		
			Réhabilitation des logements HLM	Bailleurs sociaux, Commune de Miélan	2022-2026		
			Création d'un éco-quartier	Commune de Miélan, Promoteurs	2023-2026		

			Soutenir la réhabilitation et la mise aux normes de logements adaptés (OPAH)	Commune de Miélan Commune de Mirande Commune de Montesquiou	2023		
			Réhabilitation du parc locatif communal vacant	Commune de Miélan	2023-2024	150 000€	
			Réhabilitation de la résidence Lagrange sur la commune de Miélan	Communauté de Communes/CIAS	2023-2026	400 000€	
			Instauration de mesures incitatives en vue de la résorption de la vacance de logements	Commune de Mirande	2023-2026		
			Soutenir l'installation de structures intergénérationnelles	Commune de Mirande	2022-2026		
			Diversifier le parc de logements en fonction des attentes des nouveaux arrivants en milieu rural:	Commune de Montesquiou	2022-2026	400 000€	
			Instauration de mesures incitatives en vue de la résorption de la vacance	Commune de Montesquiou	2023-2026		
			Soutenir l'installation de structures intergénérationnelles	Commune de Montesquiou/Promoteur privé	2022-2024		
			Création de logements locatifs : Maison "Descat" et granges de l'auberge-restaurant	Commune de Montesquiou	2022-2026	Maison Descat : 250.000€ ; Logements auberge-restaurant : 180.000€	
	4.2	Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.	Création d'une crèche familiale	Commune de Miélan	2023		
			Rénovation et requalification des locaux associatifs	Commune de Miélan	2023-2024	75 000€	
			Accessibilité du terrain d'honneur de rugby et équipements du local du club de rugby	Commune de Miélan	2023-2024	150 000€	
			Réaménagement d'un vestiaire du terrain d'entraînement du rugby	Commune de Miélan	2025-2026	45 000€	
			Rénovation des deux courts de tennis	Commune de Miélan	2024-2025	30 000€	
			Changer les tatamis du Dojo	Commune de Miélan	2023	20 000€	
			Aménagement de la Médiathèque	Commune de Miélan	2025-2026	100 000€	
			Création d'une salle socio-culturelle	Commune de Miélan	2026		
			Poursuite de l'aménagement du musée des pompiers et d'une salle d'exposition	Commune de Miélan	2022-2024	25 000€	
			Construction d'une nouvelle gendarmerie	Commune de Miélan	2023-2026	1 500 000€	
Transfert des locaux administratifs de la communauté de communes dans des locaux adaptés	Communauté de Communes	2025-2026	Achat 65.000€ Travaux 600.000€				
Mise en place d'un Contrat Local de Santé sur le territoire de la communauté	Communauté de Communes	2023-2024	30 000€				
Transfert et agrandissement de la structure "Ious Pitchous"	Communauté de Communes	2022-2023	700 000€				

			Création de locaux par aménagement de locaux vacants pour accueillir le siège social du Parc Nature régional de l'Astarac	Commune de Miranda	2025-2026	800 000€	
			Mise aux normes des équipements du Parc municipal des sports (Tennis, Rugby)	Commune de Miranda	2023-2025	50 000€	
			Construction d'un DOJO pour les associations d'art martial	Commune de Miranda	2024-2025	320 000€	
			Construction d'un bâtiment d'animation associative au parc Municipal des sports	Commune de Miranda	2024-2025	350 000€	
			Aménagement du terrain de jeu à destination de la pala (pelote basque)	Commune de Miranda	2023	22 000€	
			Création et fermeture du stade d'athlétisme à usage des scolaires et associatifs	Commune de Miranda	2023-2024	20 000€	
			Aménagement des locaux/vestiaires de l'ancienne Piscine du batardeau	Commune de Miranda	2024	600 000€	
			Installation de système de vidéo destiné à assurer la protection des personnes et des biens	Commune de Miranda	2023-2024	80 000€	
			Création d'un espace de glisse urbaine	Commune de Miranda	2023	190 000€	
			Transfert des ateliers municipaux	Commune de Montesquiou	2022-2026	150 000€	
			Réhabilitation du second terrain de tennis	Commune de Montesquiou	2022-2025	15 000€	
			Finalisation du programme d'éclairage public	Commune de Montesquiou	2022-2023	15 000€	
			Adressage de la commune	Commune de Montesquiou	2023	10 000/15 000€	
			Transfert et construction de la caserne des pompiers	SDIS	2022-2023	850 000€	
	4.3	Renforcer les équipements touristiques et de loisirs	Requalifier l'aire de camping-car	Commune de Miélan	2026	20 000€	
Développement de circuits thématiques			Office du Tourisme/Communauté de Communes	2023-2026	20 000€		
Développement d'animations facilitant la visite du territoire			Office du Tourisme/Communauté de Communes	2022-2026	2 000€		
Mise en place d'une signalétique d'interprétation du patrimoine touristique			Office du Tourisme/Communauté de Communes	2023-2026	152 000€		

Article 7 – Présentation des périmètres des secteurs d'intervention ORT

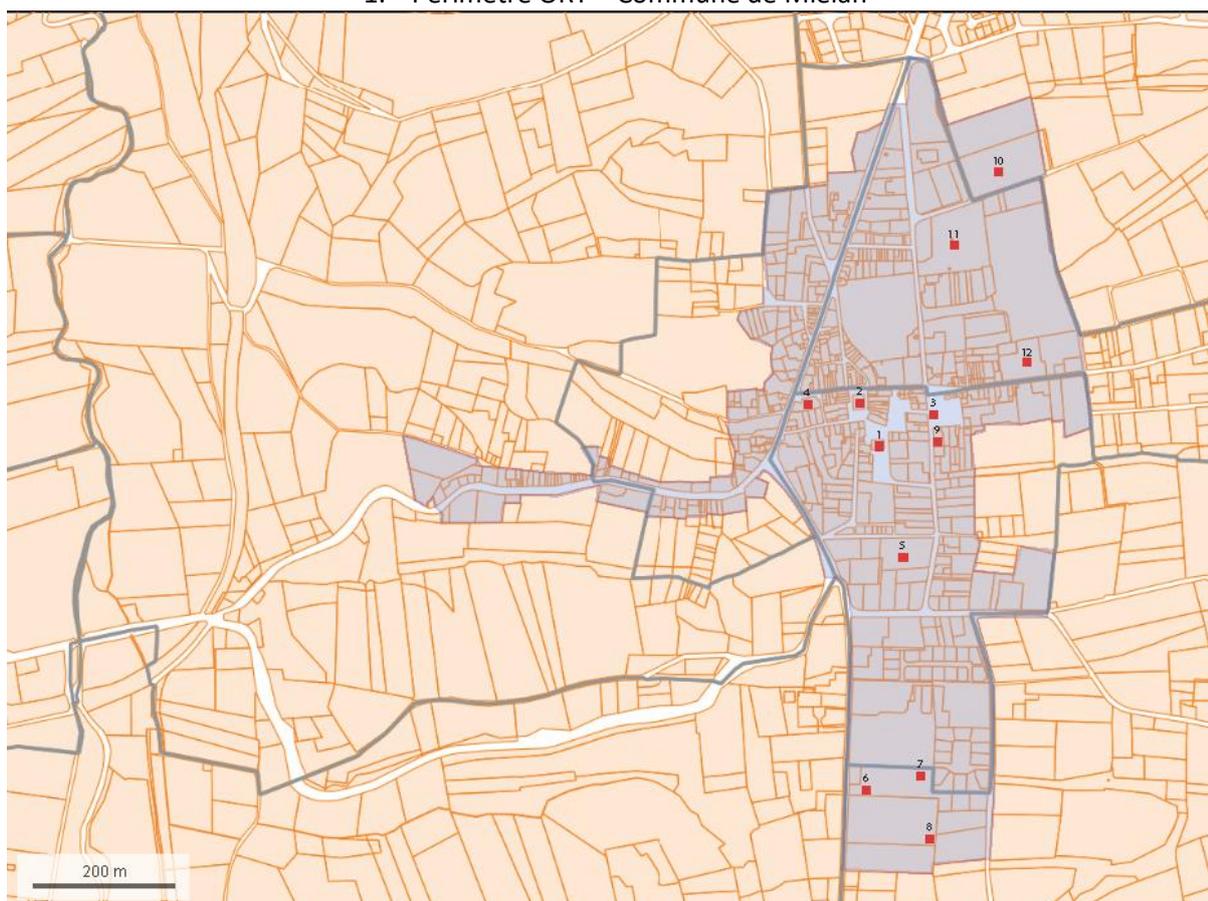
Les projets de périmètres d'intervention opérationnels ont été délimités de la manière suivante :

- Une analyse territoriale portant sur un ensemble de thématiques et notamment sur l'offre commerciale et de logement ;
- La concentration de l'offre commerciale et de services ;
- La localisation des projets en cours et futurs (immobilier, espaces publics, commerce, équipements publics, ...)
- La prise en compte du diagnostic habitat produit par le bureau d'étude en charge de l'étude pré-opérationnelle

Ainsi, ces éléments font émerger un périmètre pour chacune des communes Petites Villes de Demain de la Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne.

Les périmètres des secteurs d'intervention ORT des trois communes sont présentés ci-après et en annexe 4.

1. Périmètre ORT – Commune de Miélan



1 Requalification de la Place Sénac	7 Réaménagement des vestiaires du terrain d'entraînement du rugby
2 Rénovation énergétique de la Mairie et de son bâtiment	8 Rénovation des courts de tennis
3 Rendre accessible la place du Padouan et l'axe Cubet/Barray	9 Aménagement de la médiathèque
4 Rénovation et accessibilité de l'Église	10 Accessibilité du cimetière
5 Réhabilitation de la résidence Lagrange	11 Musée des pompiers
6 Accessibilité du terrain de Rugby et équipement du local	12 Eco-quartier

2. Périmètre ORT– Commune de Mirande



1 Réhabilitation de la Tour de Rohan et aménagement de son square	7 Requalification place Adrien Pérez
2 Maison du PNR Gorgorio	8 Isolation thermique de l'hôtel de ville
3 Rénovation de l'Eglise	9 Rénovation du futur bâtiment de la Communauté de Communes
4 Espace de glisse urbaine	10 Création d'unité de production énergétique (services techniques)
5 Aménagement des locaux de l'ancienne piscine	11 Création d'un bâtiment d'animation pour le Parc Municipal des Sports
6 Sécurisation et aménagement entrée de ville	12 Villa Bajon

3. Périmètre ORT - Commune de Montesquiou



1. Rénovation de l'Eglise	7. Reprise de l'auberge restaurant
2. Rénovation énergétique de l'école	8. Arrêt de bus
3. Création de logement dans les granges de l'auberge	9. Sécurisation entrée de bourg
4. Valorisation des vestiges du château	10. Extension de la ZAC éco-parc et tiers lieux
5. Création de logements locatifs (maison Descat)	11. Transfert caserne des pompiers
6. Requalification place Nationale	12. Ombrières sur stationnement
	13. Habitat inclusif et lotissement

Cheminement doux — — — — —

Article 8 – Modalités d’accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l’ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l’Ademe...), services déconcentrés de l’État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d’urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu’il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L’activation de cet accompagnement s’effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

La Communauté de communes Cœur d’Astarac en Gascogne bénéficie de « l’Assistance à Management de Projet », dispositif encadré par la Caisse des Dépôts, par l’intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires.

Article 9 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

9.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas un accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

9.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes de Miélan, Mirande et Montesquiou assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes et l'intercommunalité signataires s'engagent à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les communes signataires et/ou l'intercommunalité s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (PETR, collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

9.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration

et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient le cofinancement de postes de chefs de projet en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial -conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.
- D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Engagement du PETR Pays d'Auch :

Porteur de la stratégie de territoire dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du PETR du Pays d'Auch et dans lequel s'inscrit le dispositif « Petites Villes de Demain », le PETR mettra à disposition des communes de Miélan, Mirande et Montesquiou :

- - Des moyens financiers au travers des dispositifs contractuels et des programmes qu'il met en

- œuvre ;
- De l'ingénierie, notamment dans les domaines de la transition énergétique et des mobilités.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 7.

Les projets seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat de Relance et de Transition Ecologique dont ils relèvent.

9.4. Engagements de la Région Occitanie

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme, dans le cadre des objectifs fixés par le Pacte Vert Occitanie 2040.

Elle mobilisera, dans cette perspective, les moyens en ingénierie nécessaires et adaptés pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Elle soutiendra, en outre, les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention définis pour l'accompagnement de la nouvelle génération de politiques de contractuelles territoriales 2022-2028.

Pour cela, les porteurs de projet déposeront un dossier complet pour instruction et répondront aux sollicitations éventuelles de la collectivité dans le cadre de l'instruction du dossier

Les actions soutenues par la Région devront s'inscrire dans les objectifs du PACTE VERT OCCITANIE, ainsi que des Schémas Régionaux en vigueur tels que le Plan Vélo, le Plan Arbre Occitanie, le Plan Régional pour la Qualité Alimentaire, etc....

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre.

Les projets seront examinés dans le respect des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat Territorial dont ils relèvent.

9.5. Engagements du Département du Gers

Le Département, en signant la convention en tant que partenaire de la commune, s'engage à accompagner cette dernière dans la mise en œuvre des projets de territoire par la mobilisation, sur sollicitation, de ses dispositifs d'ingénierie territoriale et de soutiens financiers, tels que définis ci-après.

En charge des solidarités humaines et territoriales, le Département, dans l'exercice de ses compétences, agit en complémentarité avec les communes et intercommunalités, notamment les communes exerçant des fonctions de centralité.

Garant de la cohésion sociale, la collectivité départementale mène une politique sociale inclusive œuvrant pour un égal accès aux services sociaux, éducatifs et favorisant le développement culturel, sportif et touristique.

Ses actions favorisent l'ancrage des populations et l'attractivité du territoire par des politiques visant un développement soutenable :

- Développement et entretien des infrastructures de mobilités (routes départementales, chemins de grande randonnée du PDIPR – Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, Vélo routes et Voie Verte, piste cyclable, chemin de halage) ;
- Déploiement numérique ;
- Action en matière d'habitat ;
- Accompagnement d'une alimentation et d'une agriculture durable ;
- Stratégie et actions en matière d'énergies renouvelables ;
- Préservation de la ressource en eau ;
- ...

S'agissant de la solidarité territoriale, le Département a conforté depuis 2017 son soutien aux communes et intercommunalités pour favoriser l'aboutissement des projets par deux dispositifs d'accompagnement complémentaires :

L'ingénierie territoriale de solidarité :

Le Département met à disposition des communes et intercommunalités une équipe de juristes et d'ingénieurs pour apporter une expertise de manière réactive et coordonnée, en partenariat étroit avec le CAUE.

Cet accompagnement consiste en l'apport de conseils techniques, administratifs et juridiques dans les domaines suivants :

- Aménagement et Bâtiments ;
- Assainissement, milieux aquatiques ;
- Voirie.

Les conseils proposés visent, selon le besoin, à :

- Aider à la définition des besoins et des acteurs à mobiliser ;
- Rechercher les financements mobilisables ;
- Étudier la faisabilité technique et juridique du projet ;
- Guider les maîtres d'ouvrage dans le montage juridique et administratif du projet (incluant l'accompagnement à la passation des marchés publics avec insertion de clauses sociales).

La mobilisation de financements :

Le Département peut aussi accompagner financièrement les projets de territoire portés par la collectivité bénéficiaire qui relèvent des thématiques définies comme prioritaires par le Département et en accord avec ses politiques à savoir notamment dans les domaines :

- Des énergies renouvelables, de la rénovation énergétique des logements communaux ;
- De la restauration du patrimoine inscrit et classé ;
- Des mobilités douces et de la voirie ;
- De l'eau et de l'assainissement,
- Du développement d'une restauration scolaire favorisant l'approvisionnement bio et local,
- De l'amélioration de l'accessibilité au public des services et commerces de proximité.

Selon la nature du projet et son éligibilité au regard des critères de financement, le Département pourra alors recourir au fonds le plus approprié, en complémentarité des cofinancements mobilisables auprès des autres partenaires.

En matière d'Habitat, par délibération du 24 juin 2022, le Conseil départemental du Gers continue d'inscrire son action, dans la durée, en faveur d'un habitat adapté et de qualité pour tous les publics. La nouvelle politique de l'habitat couvre la période 2022 à 2028 et vise une plus grande performance des logements qui s'inscrit dans une dynamique de transition énergétique et environnementale, de lutte contre l'habitat indigne ou de maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap face aux enjeux climatiques et sociaux actuels. Le Département accompagne par des soutiens financiers, les propriétaires occupants ou bailleurs sociaux en vue de rénover un parc gersoises qui nécessite des réponses adaptées (vieillesse, performances énergétiques, habitat inclusif, etc.).

Le Département affiche plusieurs priorités :

- **Le parc privé** : poursuite des aides à destination des propriétaires occupants à travers la prime complémentaire à l'ANAH – *Agence Nationale de l'Habitat*, la prise en charge de l'ingénierie des dossiers Habitat du secteur diffus et l'animation du guichet de la rénovation énergétique : le Guichet Rénov'Occitanie du Gers.
- **Le parc public** : aide en faveur de la politique de construction et de réhabilitation des logements des bailleurs sociaux avec un soutien spécifique à l'Office Public de l'Habitat (dans le cadre du projet NPRU - *Nouvelle Politique de Renouvellement Urbain*) et une attention à l'utilisation des énergies renouvelables, de matériaux bio-sourcés, la revitalisation des centres-bourgs, l'habitat inclusif ou la prise en compte des besoins du public prioritaire du Département.
- **Les territoires** : via une politique habitat transversale au cœur des enjeux territoriaux en accompagnant l'émergence des politiques Habitat locales (appui financier aux études petites villes de demain ou d'OPAH – *Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat*) mais aussi par le biais de l'animation de l'Observatoire de l'Habitat.

9.6. Engagements des autres opérateurs publics et opérateurs spécifiques

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

9.6.1. La Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une

partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;

- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

9.6.2. L'Établissement Public Foncier Occitanie

L'Établissement public foncier (EPF) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

Ainsi, l'EPF sera le partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

9.6.3. Action Logement

Action Logement pourra mobiliser ses dispositifs de droit commun sur les Petites villes de demain présentant un intérêt pour les salariés et le développement des emplois salariés.

9.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier

de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

9.8 Maquette financière

La maquette financière annuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet du département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD à l'ANCT en même temps que la convention cadre.

La maquette financière figure en annexe 5.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 10 : Complémentarité entre le programme « Petites Villes de Demain et la politique de contractualisation « Bourgs Centres Occitanie »

Pour les Communes concernées par « Petites Villes de Demain » et « Bourgs Centres Occitanie » **et compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs** (phasage et calendrier, contenu opérationnel, ...), l'État et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Pour les Communes/EPCI lauréats dont les Contrats Bourgs Centres Occitanie ont été approuvés ou sont en cours d'élaboration, ou dont l'avenant est en cours d'élaboration, l'État et la Région conviennent de s'appuyer sur les réflexions engagées et les stratégies définies par les acteurs locaux.

Le Comité de pilotage :

Un seul Comité de pilotage, a minima à l'échelle de l'EPCI, assure le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des projets de développement et de revitalisation de « Petites Villes de Demain » et du « Contrat Bourg Centre », et propose les programmes opérationnels.

Ainsi, la composition du Comité de pilotage déjà installé au titre du dispositif Bourgs Centres pourra être complétée le cas échéant par l'intégration de nouveaux partenaires ou opérateurs. Ce Comité associe en particulier la structure du Territoire de projet porteur du Contrat de relance et de transition écologique et du Contrat territorial Occitanie.

Article 11 - Gouvernance du programme Petites Villes de Demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'État, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de pilotage les représentants de l'exécutif, des services de l'État, du Conseil régional, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Organisation du comité de projet :

Le Comité de projet se réunit à minima de façon semestrielle et valide le projet de territoire.

- Le Comité de projet est présidé par le Président de l'intercommunalité,
 - L'État représenté par le préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participent nécessairement.
 - Les communes seront représentées par leur Maire ou leur élu référent.
 - Les Partenaires financiers et les Partenaires techniques locaux y sont invités et représentés : l'EPF Occitanie, la Banque des Territoires, le CAUE, l'ANAH, le PETR Pays d'Auch.
- Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Article 12 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'État et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 13 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Indicateur	Référence	Objectif
Augmentation de la population en centre-ville	INSEE + OPAH	Accueillir une nouvelle population dans le Centre-Bourg (périmètre ORT)
Réalisation des travaux sur les bâtiments publics	Aide des partenaires pour les travaux réalisés sur les bâtiments historiques	Conservation du patrimoine de la commune

Orientation n°1

Indicateur	Référence	Objectif
Actions réalisées dans le domaine de protection, découverte et mise en valeur de la nature	Etudes réalisées par les partenaires naturalistes	Protection et conservation du patrimoine naturel
Nombre de sites d'énergies renouvelable en fonctionnement	Enedis rapport consommation/production	Devenir une commune à énergie positive
Circuits mis en place, développement d'un partenariat avec la région	Nombre de circuits réalisés et partenariat avec la Région dans le cadre d'actions ciblées	Développer des liaisons multimodales

Orientation n°2

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre d'entreprises installées, nombre d'emplois créés, nombre de commerces installés	Evolution des études INSEE et chambres consulaires	Répondre aux besoins de la population en accueillant des activités et développer les emplois

Orientation n°3

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de logements vacants	Opérateur OPAH, étude de terrain des services municipaux	Accueillir de nouveaux habitants et réduction des logements vacants
Nombre de logements améliorés	Opérateur OPAH, étude de terrain des services municipaux, CIAS	Améliorer les logements existant en matière de performance énergétique, insalubrité et adaptés aux besoins de la population
Nombre de nouveaux services mis en place et satisfaction des utilisateurs concernant les services existants	Etude de terrain par les services, besoin des associations	Répondre aux besoins de la population en matière de services
Nombre de touristes accueillis, fréquentation des lieux touristiques	Rapport d'activité de L'OT et des BIT, rapport du CDT	Développer l'accueil des touristes

Orientation n°4

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Article 14 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'État s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne) ;
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 15 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 16 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 17 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 18 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de la ville de Pau à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Pau.

Signé à xxxx le xxx

L'Etat	La Commune de Miélan
Le Préfet du Gers Monsieur Xavier BRUNETIERE	Le Maire Monsieur Jean-Loup ARENOU
La Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne	La Commune de Mirande
Le Vice-Président Monsieur Michel RAFFIN	Le Maire Monsieur Patrick FANTON
La Commune de Montesquiou	Le Département du Gers
Le Maire Monsieur Etienne VERRET	Le Président Monsieur Philippe DUPOUY
La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée	Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Auch
La Présidente Madame Carole DELGA	La Présidente Madame Céline SALLES
La Caisse des Dépôts et Consignations	L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie
La Directrice régionale Madame Annabelle VIOLLET	La Directrice Générale Madame Sophie Lafenêtre

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – Fiches action

Annexe 3 – Liste des projets en maturation

Annexe 4 – Périmètres d'intervention détaillés

Annexe 5 – Maquette financière

Annexe 6 – Synthèse diagnostic

Annexe 1 - Orientations stratégiques

- **L'orientation stratégique n°1** vise à concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune : il s'agit de valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine et son patrimoine bâti, mettre en œuvre une rénovation et une mise en valeur du patrimoine historique.
- **L'orientation stratégique n°2** consiste à engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables : il s'agit de valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire, préserver les ressources, engager le territoire vers un renouveau énergétique et développer les liaisons multimodales.
- **L'orientation n°3** vise à soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation : Il s'agit de conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique et soutenir des modèles innovants.
- **L'orientation n°4** vise à concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural : il s'agit d'améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc, garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population et renforcer les équipements touristiques et de loisirs.

AXE 1 : Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune

- 1.1. Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine et son patrimoine bâti**

MIELAN

Orientation stratégique N°1	Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune
Action 1.1	Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine et son patrimoine bâti
Action n°1	Embellir des cœurs historiques par une opération façade dans le cadre de périmètres prédéfinis (OPAH, places, voie charretières, voies traversières, chemin de ronde)
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Miélan, privés
Description de l'action	Participer à la rénovation des façades et de leurs éléments du centre historique de Miélan avec pour objectifs d'inciter les propriétaires au respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant lors des opérations d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou lors de travaux de modification de façade visible de la voie publique.
Partenaires	Région Occitanie, CC CAG, UDAP, CAUE 32
Dépenses prévisionnelles	Pour la commune 10 000€/an sur la base d'une subvention de 30% du montant des travaux plafonnée à 1500€
Plan de financement	60% communs 40% Région
Calendrier	2022 à 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de façades réalisées
Conséquence sur la fonction de centralité	Protection et harmonisation du patrimoine architectural
Annexes	

MIRANDE

Orientation stratégique N°1	Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune
Action 1.1	Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine et son patrimoine bâti
Action n° 2	Embellir des cœurs historiques par une opération façade dans le cadre de périmètres prédéfinis (OPAH, places, voie charretières, voies traversières, chemin de ronde)
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Mirande, privés
Description de l'action	Participer à la rénovation des façades et de leurs éléments du centre historique de Mirande avec pour objectifs d'inciter les propriétaires au respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant lors des opérations d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou lors de travaux de modification de façade visible de la voie publique.
Partenaires	Technique : UDAP, CAUE 32 Financier : Région Occitanie, CC CAG
Dépenses prévisionnelles	Pour la commune 10 000€/an sur la base d'une subvention de 30% du montant des travaux plafonnée à 1500€
Plan de financement	60% communs 40% Région
Calendrier	2022 à 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de façades réalisées
Conséquence sur la fonction de centralité	Protection et harmonisation du patrimoine architectural
Annexes	Plan de situation des rues concernées par cette opération

MIELAN

Orientation stratégique N°1	Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune
Action 1.1	Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine et son patrimoine bâti
Action n°3	Rendre accessible et organiser le partage de l'espace public ordinaire : Axe Tulipier, Cubet, Berroy et Place du Padouen
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Miélan, SIVOM
Description de l'action	Améliorer la qualité paysagère des rues, harmonisation de la signalétique urbaine ainsi que le mobilier urbain, faciliter les déplacements doux et le partage de la voirie, et rationaliser le stationnement automobile.
Partenaires	Technique : CAUE Financier : État, Région, Département
Dépenses prévisionnelles	400.000€
Plan de financement	
Calendrier	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux, retour des usagers (riverains, touristes, commerçant)
Conséquence sur la fonction de centralité	Organisation du partage de l'espace public et mise en accessibilité
Annexes	

MIRANDE

Orientation stratégique N°1	Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune
Action 1.1	Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine et son patrimoine bâti
Action n° 4	Requalifier les espaces de centralité : place Adrien Pérez (désimperméabilisation, îlot de fraîcheur)
Statut	Projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Mirande
Description de l'action	Permettre une meilleure insertion paysagère ainsi qu'une meilleure perméabilité des sols afin de répondre à l'obligation légale de lutte contre le réchauffement climatique. Aménagement de l'espace public avec des sanitaires, fontaines à eau, bancs et signalisations informatives.
Partenaires	Technique : UDAP, CAUE, État Financier : Région, Département
Dépenses prévisionnelles	150.000 €
Plan de financement	
Calendrier	2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux ; Retour des usagers (touristes, commerçants, riverains)
Conséquence sur la fonction de centralité	Lutter contre les îlots de chaleur et optimiser l'aménagement de l'espace public
Annexes	

MIRANDE

Orientation stratégique N°1	CONCEVOIR UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT VISANT À RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU CŒUR HISTORIQUE DE LA COMMUNE
Action 1.1	Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine et son patrimoine bâti
Action n° 5	Rendre accessible et organiser le partage de l'espace public
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mirande
Description de l'action	Améliorer la qualité paysagère des rues, harmonisation de la signalétique urbaine ainsi que le mobilier urbain, faciliter les déplacements doux, le partage de la voirie et rationaliser le stationnement automobile.
Partenaires	Technique : UDAP, CAUE Financier : État, Région, Département
Dépenses prévisionnelles	Rue de l'Evêché (en cours) 100.000€, Place Durieux 90 000€ ; Rue Laffitte 90.000€, rue Laplagne 90.000€
Plan de financement	
Calendrier	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux, retour des usagers (riverains, touristes, commerçant)
Conséquence sur la fonction de centralité	Organisation du partage de l'espace public et mise en accessibilité, désimperméabilisation et îlot de fraîcheur
Annexes	

MIRANDE

Orientation stratégique N°1	Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune
Action 1.1	Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine et son patrimoine bâti
Action n° 6	Établir des chartes visuelles harmonisées : Charte chromatique des façades et devantures commerciales en fonction des époques et typologie du bâti
Statut	Projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Mirande
Description de l'action	Rédaction d'une charte patrimoniale prenant en compte les spécificités historiques de Mirande. Définition d'un cadre à des préconisations sur les opérations d'aménagements des façades, d'embellissement et de restructuration de leurs éléments.
Partenaires	Technique : UDAP, CAUE ; Financier : État
Dépenses prévisionnelles	25.000€
Plan de financement	
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Appropriation de la charte par le public
Conséquence sur la fonction de centralité	Organisation et protection du patrimoine local
Annexes	

MONTESQUIOU

Orientation stratégique N°1	Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune
Action 1.1	Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine et son patrimoine bâti
Action n°7	Requalifier les espaces de centralité
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Montesquiou
Description de l'action	Mise en place d'un projet d'aménagement de la Place Nationale, située à l'entrée de la commune et constituant un îlot de chaleur, en réunissant les différents acteurs présents en ses abords afin d'élaborer un programme d'aménagement fédérateur au terme de la consultation de la population et d'un conseil de professionnels
Partenaires	Technique : Urbaniste-Paysagiste Financier : État, Région, Département
Dépenses prévisionnelles	600.000€
Plan de financement	
Calendrier	2023-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Lutter contre les îlots de chaleur, mise en valeur de l'espace public, amélioration de l'accessibilité
Annexes	

MONTESQUIOU

Orientation stratégique N°1	Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune
Action 1.1	Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine et son patrimoine bâti
Action n°8	Requalifier et sécuriser l'entrée de Bourg : sécurisation de la RD 943
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian/fort
Maître d'ouvrage	Commune de Montesquiou, Conseil Départemental
Description de l'action	Création d'une plateforme d'arrêt spécifique pour les bus et aménagement de la voirie pour sa sécurisation : création de trottoirs, passage piéton, aménagement d'un plateau traversant (effectué), installation d'un radar pédagogique
Partenaires	Technique : CD 32 - maitre d'œuvre qualifié (VRD, urbaniste, paysagiste) Financier : État, Région, Département
Dépenses prévisionnelles	445.000€ HT ; Arrêt de bus : 5000€
Plan de financement	
Calendrier	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Sécurisation des flux de mobilités
Annexes	

1.2. Rénover, mettre en valeur le patrimoine historique

Orientation stratégique N°1	Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune
Action 1.2	Rénover et mettre en valeur le patrimoine historique
Action n° 9	Réhabilitation de la tour de Rohan et aménagement de son square
Statut	Projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Mirande
Description de l'action	Mise en place d'un échafaudage périphérique sur la tour du Rohan pour réhabiliter le toit et les façades et aménager son square en constituant un îlot de fraîcheur afin de lutter contre le réchauffement climatique.
Partenaires	Technique : UDAP, CAUE, Région Financier : État, Région, Département, Fondation du patrimoine
Dépenses prévisionnelles	Travaux tour du Rohan 170.000€ HT Aménagement du square du Rohan 35.000€ HT
Plan de financement	
Calendrier	2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Protection et mise en valeur du patrimoine local, création d'un îlot de fraîcheur
Annexes	

MIELAN

Orientation stratégique N°1	Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune
Action 1.2	Rénover, mettre en valeur le patrimoine historique
Action n°10	Rénovation d'un bâtiment public
Statut	Projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Miélan
Description de l'action	Rénovation du bâtiment de la Mairie : rénovation des façades et piliers de la mairie
Partenaires	Technique : CAUE, ABF, Artisans, Département Financier : Commune, Département
Dépenses prévisionnelles	160.000€
Plan de financement	
Calendrier	2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Mise en valeur du patrimoine local/bâtiment public
Annexes	

MIELAN

Orientation stratégique N°1	Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune
Action 1.2	Rénover, mettre en valeur le patrimoine historique
Action n°11	Rénovation et accessibilité de l'intérieur de l'église
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Miélan
Description de l'action	Rénovation de l'intérieur de l'église pour raison sécuritaire et poursuite de la mise en accessibilité
Partenaires	Technique : CAUE, UDAP Financier : État, Région, Département, Fondation du patrimoine
Dépenses prévisionnelles	130.000 €
Plan de financement	
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Mise en valeur et protection du patrimoine local
Annexes	

MIELAN

Orientation stratégique N°1	Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune
Action 1.2	Rénover, mettre en valeur le patrimoine historique
Action n°12	Rendre accessible au public le patrimoine historique vernaculaire
Statut	Projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Miélan
Description de l'action	Rendre accessible et sécuriser au public le patrimoine historique vernaculaire en particulier les chapelles de Barbast, St Jean, Gouts, Forcets et le cimetière du bourg.
Partenaires	Technique : UDAP, CAUE Financier : Commune
Dépenses prévisionnelles	120.000€
Plan de financement	
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Mise en valeur et protection du patrimoine local
Annexes	

MONTESQUIOU

Orientation stratégique N°1	Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune
Action 1.2	Rénover, mettre en valeur le patrimoine historique
Action n°13	Valorisation des vestiges du Château
Statut	Projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Montesquiou
Description de l'action	Achat et valorisation des derniers vestiges du Château avec le CAUE et création d'un espace culturel et du bureau d'information tourisme sur la période estivale
Partenaires	Technique : Financier :
Dépenses prévisionnelles	350.000€
Plan de financement	
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Mise en valeur du patrimoine historique local, développement touristique
Annexes	

MONTESQUIOU

Orientation stratégique N°1	Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune
Action 1.2	Rénover, mettre en valeur le patrimoine historique
Action n°14	Rénovation de l'église
Statut	Projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Fondation du Patrimoine
Description de l'action	État des lieux et rénovation de l'intérieur de l'église
Partenaires	Technique : CAUE, UDAP Financier : État, Région, Département, Fondation du patrimoine
Dépenses prévisionnelles	250.000€
Plan de financement	
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Mise en valeur du patrimoine historique, développement touristique
Annexes	

AXE 2 : Engager les communes de la Communauté de communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables

MIELAN

Orientation stratégique N°2	Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables
Action 2.1	Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire
Action n°15	Rénovation des réseaux d'assainissement
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Miélan
Description de l'action	Étude en cours visant à déterminer les coûts et le phasage des travaux de rénovation du réseau de collecte et des deux stations d'épuration, suivie de la rénovation urgente de trois secteurs d'assainissements
Partenaires	Technique : Bureau d'étude, entreprise Privée, Agence de l'eau, Département Financier : Département
Dépenses prévisionnelles	3 secteurs : 350 000€ ; chiffrage en cours pour la totalité de l'action
Plan de financement	
Calendrier	Trois tranches : 2023-2024 / Chiffrage en 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'étude, réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Rénovation des réseaux
Annexes	

CCCAG

Orientation stratégique N°2	Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables
Action 2.1	Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire
Action n° 16	Créer un comité d'animation des usages des plans d'eau de l'intercommunalité
Statut	Projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes
Description de l'action	Le comité d'animation des usages des plans d'eau de l'intercommunalité réuni l'ensemble des acteurs privés et publics chargés de la gestion et la mise en valeur de ces espaces afin de garantir une coexistence des pratiques, activités et usages des abords des lacs à l'échelle intercommunale.
Partenaires	Technique : CACG, syndicats de rivières, Service Eau du Département 32 et 65 et État Financier : Département, État
Dépenses prévisionnelles	5000€ HT (200h)
Plan de financement	
Calendrier	2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de réunions annuelles réalisé ; prises de décisions concertées ; comptes rendus validés par les membres du COPIL ; Calendrier concerté et validé d'animations et d'actions.
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement touristique et mise en place d'une gouvernance
Annexes	

CCCAG

Orientation stratégique N°2	Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables
Action 2.1	Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire
Action n°17	Développer une communication auprès du public sur les mesures de protection de la ressource hydrique
Statut	Projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes
Description de l'action	Faire prendre conscience au grand public et à la jeunesse la rareté et la nécessité de protéger la ressource hydrique
Partenaires	Technique : Agence de l'Eau, Associations de protection des milieux Financier : Communes, Département
Dépenses prévisionnelles	3 000,00 €
Plan de financement	
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Outils de communication, sensibilisation du public, intervention dans les écoles
Conséquence sur la fonction de centralité	Communication et sensibilisation de la population locale autour des enjeux environnementaux
Annexes	

MIRANDE

Orientation stratégique N°2	Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables
Action 2.1	Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire
Action n°18	Référencer les chemins ruraux pouvant constituer un circuit de chemin de randonnée
Statut	Projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Mirande
Description de l'action	Référencer les chemins ruraux pouvant constituer un circuit de chemin de randonnée afin d'élaborer un maillage en cohérence avec le territoire des communes.
Partenaires	Technique : Département Financier : Département
Dépenses prévisionnelles	12000€480h
Plan de financement	
Calendrier	2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cartographie et ouverture de sentiers
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement touristique
Annexes	

MIRANDE

Orientation stratégique N°2	Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables
Action 2.1	Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire
Action n°19	Rénovation des réseaux d'assainissement
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mirande
Description de l'action	Étude diagnostic sur l'état des réseaux des communes et des stations d'épurations afin d'établir une feuille de route des travaux à réaliser. L'objectif étant la protection de la ressource hydrique et la protection de l'environnement.
Partenaires	Technique : Commune, Bureau d'étude, SATESE Département et Agence de l'Eau Financier : Agence de l'Eau, État, Département
Dépenses prévisionnelles	800.000€
Plan de financement	
Calendrier	2024-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Diagnostic et réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Protection de l'environnement et de la ressource
Annexes	

MIRANDE

Orientation stratégique N°2	Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables
Action 2.1	Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire
Action n°20	Aménagements des entrées de ville aux abords de la RN21
Statut	Projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Mirande
Description de l'action	Aménagements des entrées de Ville, vitrines de cette dernière, afin d'améliorer à la fois la sécurité routière et la qualité de vie ainsi que l'attractivité touristique comme levier de développement économique. Intervenir sur les espaces sensibles et dégradés où se développe la marginalité.
Partenaires	Technique : CAUE, UDAP, cabinet d'urbanisme Financier : État, Région, Département
Dépenses prévisionnelles	entrée Nord 120.000€ ; entrée Sud 120.000€
Plan de financement	
Calendrier	2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des études et travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Valorisation des entrées de ville, amélioration du cadre de vie, sécurisation des flux de mobilité
Annexes	

MONTESQUIOU

Orientation stratégique N°2	Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables
Action 2.1	Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire
Action n°21	Valorisation du lac du Lizet
Statut	Projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Montesquiou
Description de l'action	Aménagement d'un sentier pédagogique et ludique autour du lac du Lizet, création d'une passerelle et aménagement du parking. Création d'un bâtiment bioclimatique, la maison de la Nature et de la Biodiversité, en association avec le conseil départemental et les associations naturalistes. Mise en place d'une communication pour la zone Natura 2000 par la création de panneaux routiers et de panneaux pédagogiques.
Partenaires	Technique : Bureau d'études (paysagiste, environnementaliste), Communauté de Communes et CACG, Département Financier : Europe, État, Région (Education à l'environnement), Département
Dépenses prévisionnelles	Communication de la zone natura 2000 : 5000€ HT Aménagements passerelle et parking : 271.170€ HT Maison de la nature et de la biodiversité : 400.000€
Plan de financement	
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux, nombre de panneaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement culturel et touristique
Annexes	

MONTESQUIOU

Orientation stratégique N°2	Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables
Action 2.1	Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire
Action n°22	Rénovation des réseaux d'assainissement
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Montesquiou
Description de l'action	Rénovation du réseau d'assainissement et création d'une nouvelle station d'épuration répondant aux enjeux climatiques et d'amélioration de la qualité de l'eau
Partenaires	Technique : Financier :
Dépenses prévisionnelles	463.000€
Plan de financement	70% Agence Adour-Garonne ; 30% Commune
Calendrier	2022-2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Rénovation et développement du réseau
Annexes	

MIELAN

Orientation stratégique N°2	Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables
Action 2.2	Préserver les ressources et engager le territoire dans un nouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive
Action n°23	Rénovation de l'éclairage public
Statut	Projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Miélan
Description de l'action	Rénovation du parc lumineux communal afin de réduire le coût et la consommation énergétique par l'utilisation de LED, dont une partie sont alimentées par un système photovoltaïque.
Partenaires	Technique : SDEG Financier SDEG, Commune
Dépenses prévisionnelles	150.000€/4e tranche
Plan de financement	
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Réduction de la consommation énergétique
Annexes	

MIELAN

Orientation stratégique N°2	Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables
Action 2.2	Préserver les ressources et engager le territoire dans un renouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive
Action n°24	Rénovation énergétique d'un bâtiment public
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Miélan
Description de l'action	Rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie : isolation en sous-face des planchers, remplacement des 17 fenêtres, amélioration du mode de chauffage
Partenaires	Technique : Département Financier : Commune, Département
Dépenses prévisionnelles	120.000€
Plan de financement	
Calendrier	2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Mise en valeur du patrimoine local/bâtiment public
Annexes	

MIRANDE

Orientation stratégique N°2	Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables
Action 2.2	Préserver les ressources et engager le territoire dans un renouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive
Action n°25	Rénovation de l'éclairage public
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mirande/Syndicat d'énergie
Description de l'action	Rénovation du parc lumineux communal afin de réduire le coût et la consommation énergétique par l'utilisation de LED.
Partenaires	Technique : Financier :
Dépenses prévisionnelles	20.000€/an
Plan de financement	
Calendrier	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Réduction de la consommation et du coût énergétique
Annexes	

MIRANDE

Orientation stratégique N°2	Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables
Action 2.2	Préserver les ressources et engager le territoire dans un renouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive
Action n°26	Isolation thermique de l'Hôtel de Ville (fenêtres façade Est)
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mirande
Description de l'action	Réduire la consommation d'énergie en améliorant l'isolation thermique de l'Hôtel de Ville par le remplacement des huisseries de la façade Est.
Partenaires	Technique : Département/CAUE Financier : Etat, Région, Département, CCAG.
Dépenses prévisionnelles	36.000€
Plan de financement	
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Travaux réalisés
Conséquence sur la fonction de centralité	Réduction de la consommation et des dépenses énergétiques
Annexes	

MIRANDE

Orientation stratégique N°2	Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables
Action 2.2	Préserver les ressources et engager le territoire dans un renouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive
Action n°27	Créer des unités de production énergétiques sur les bâtiments publics
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mirande
Description de l'action	Mise en place d'une production énergétique sur les stationnements, le stade d'athlétisme, la station d'épuration et les bâtiments publics : école élémentaire, gymnases à l'échelle intercommunale, salle des fêtes A. Baudran et services techniques.
Partenaires	Technique : Bureau d'études ; ADEME ; AREC (Région) ; SDEG ; Département Financier : État, Région, Département, CCCAG.
Dépenses prévisionnelles	Station d'épuration 60.000€, école élémentaire 30.000€, services techniques 20.000€, stade d'athlétisme 60.000€, chaufferie biomasse au bois pour les équipements publics 120.000€
Plan de financement	État, Région, Département
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Réduction des dépenses énergétiques, transition écologique
Annexes	

MIRANDE

Orientation stratégique N°2	Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables
Action 2.2	Préserver les ressources et engager le territoire dans un renouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive
Action n°28	Isolation thermique de l'école maternelle
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mirande
Description de l'action	Isolation des façades et changements des huisseries de l'école maternelle
Partenaires	Technique : Département/CAUE Financier : État, Région, Département, CCAG.
Dépenses prévisionnelles	315.000€
Plan de financement	
Calendrier	2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Diminution de la consommation d'énergie
Annexes	

MONTESQUIOU

Orientation stratégique N°2	Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables
Action 2.2	Préserver les ressources et engager le territoire dans un renouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive
Action n°29	Créer des unités de production énergétique sur les bâtiments publics
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Montesquiou
Description de l'action	Créer des unités de production énergétique en autoconsommation sur l'ensemble des bâtiments communaux et création d'une communauté de coopération citoyenne pour fédérer un maximum de surface afin d'acquérir une autonomie énergétique du territoire
Partenaires	Technique : Bureau d'études ; ADEME ; AREC (Région) ; SDEG Financier : État, Région, Département
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement	
Calendrier	2022-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de bâtiments communaux équipés
Conséquence sur la fonction de centralité	Réduction des dépenses énergétiques, transition écologique
Annexes	

MONTESQUIOU

Orientation stratégique N°2	Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables
Action 2.2	Préserver les ressources et engager le territoire dans un renouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive
Action n°30	Rénovation énergétique d'un bâtiment scolaire
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Montesquiou
Description de l'action	Isolation thermique de l'école élémentaire (effectué) et installation d'un nouveau mode de chauffage (projet).
Partenaires	Technique : Bureau d'études ; ADEME ; AREC (Région) ; SDEG Financier : État, Région, Département
Dépenses prévisionnelles	30.000€
Plan de financement	
Calendrier	2022-2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Réduction des dépenses énergétiques
Annexes	

MONTESQUIOU

Orientation stratégique N°2	Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables
Action 2.2	Préserver les ressources et engager le territoire dans un renouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive
Action n°31	Isolation thermique du parc de logements locatifs
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Montesquiou
Description de l'action	Amélioration thermique du dernier logement locatif et des locaux commerciaux appartenant à la commune (Installation d'un nouveau mode de chauffage et fenêtres)
Partenaires	Technique : Financier :
Dépenses prévisionnelles	15.000€
Plan de financement	
Calendrier	2022-2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Réduction des dépenses énergétiques
Annexes	

MIRANDE

Orientation stratégique N°2	Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables
Action 2.3	Développer des liaisons multimodales
Action n°32	Création d'un pôle d'échange multimodal
Statut	Projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Mirande
Description de l'action	Création en partenariat avec la Région (AOM) d'un pôle d'échange multimodal permettant de faciliter les correspondances tout en offrant des services adaptés aux besoins des usagers (bus, circulations douces, aire de covoiturage, auto partage parcs à vélos, borne de recharges électrique...)
Partenaires	Technique : Département Financier : Département
Dépenses prévisionnelles	30.000€
Plan de financement	État, Région
Calendrier	2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement des mobilités douces et transports publics, favoriser la transition écologique
Annexes	

MIRANDE

Orientation stratégique N°2	Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables
Action 2.3	Développer des liaisons multimodales
Action n°33	Création d'itinéraires d'un circuit de mobilité douce entre la ville haute et le secteur du Batardeau (Projet Bajon-Batardeau)
Statut	Projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Mirande
Description de l'action	Sécuriser l'accès du public entre le secteur habité et la zone de loisirs par la création d'un itinéraire pour mobilités douces permettant l'accès entre la ville haute et la ville basse.
Partenaires	Technique : Bureau d'étude, État, Région, Département Financier : État, Région, Département
Dépenses prévisionnelles	50.000€
Plan de financement	
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement des mobilités douces, sécurisation des mobilités
Annexes	

MIRANDE

Orientation stratégique N°2	Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables
Action 2.3	Développer des liaisons multimodales
Action n°34	Finalisation du circuit de mobilité douce Nord/Sud de la commune
Statut	Projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Mirande
Description de l'action	Finalisation du circuit de mobilité douce Nord/Sud de la commune afin de sécuriser les flux entre le secteur de valentes et le centre-ville.
Partenaires	Technique : Département Financier : Département
Dépenses prévisionnelles	80.000€
Plan de financement	
Calendrier	2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement des mobilités douces
Annexes	

MIRANDE

Orientation stratégique N°2	Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables
Action 2.3	Développer des liaisons multimodales
Action n°35	Développer en partenariat avec la Région (AOM) les services de déplacement entre Communautés de Communes et entre communes de la communauté
Statut	Projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Mirande
Description de l'action	Répondre en partenariat avec la Région (AOM) à la lutte contre les gaz à effet de serre en développant les services de transport entre Communautés de Communes et entre communes de la communauté.
Partenaires	Technique : Financier :
Dépenses prévisionnelles	10.000€
Plan de financement	
Calendrier	2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en place des services de transport, nombre d'utilisateurs
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement des mobilités et transport publics, lutte contre les gaz à effet de serre
Annexes	

MIRANDE

Orientation stratégique N°2	Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables
Action 2.3	Développer des liaisons multimodales
Action n°36	Développer le service de bus desservant les différents quartiers de la commune les jours de marché de plein vent
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mirande
Description de l'action	Développer le service de bus existant desservant les différents quartiers de la commune les jours de marché de plein vent afin de réduire l'émission des gazs à effet de serre et améliorer l'accessibilité du marché pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite
Partenaires	Technique : Commune Financier : Commune
Dépenses prévisionnelles	5000€/an
Plan de financement	
Calendrier	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement du transport en commun, réduction des émissions et du transport individuel
Annexes	

AXE 3 : Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation

3.1. Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique

MIELAN

Orientation stratégique N°3	Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation
Action 3.1	Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique.
Action n°37	Communiquer sur l'offre en équipements et services sur la commune
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Miélan
Description de l'action	Mettre en place une Signalisation d'Information Locale (SIL) - Outils de communication - Signalétique - Charte des enseignes commerciales
Partenaires	Technique : Financier :
Dépenses prévisionnelles	80.000€
Plan de financement	
Calendrier	2022-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement touristique et commercial
Annexes	

CCCAG

Orientation stratégique N°3	Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation
Action 3.1	Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique.
Action n°38	Recrutement d'un manager développeur économique
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes
Description de l'action	Recruter un manager développeur économique afin de répondre au besoin de développement des commerces pour les communes de niveau 2, 3 et 4 identifiées par le SCOT de Gascogne. Il s'agit de fédérer les acteurs publics chargés du développement économique et les entreprises privées afin de créer un partenariat local pour développer le commerce à l'échelle communautaire, créer les conditions à la pérennisation des entreprises et développer le concept de boutiques à l'essai, boutiques éphémères et le concept de tiers-lieu/espace de travail partagé.
Partenaires	Technique : État, Région, Département, C.C CAG, Communes, CCI, CMA, associations de commerçants, commerçants, fédération des boutiques à l'essai Financier : État, Région, C.C CAG, Communes
Dépenses prévisionnelles	Recrutement du manager de commerce : 45.000€ ; Achat d'un local : 60.000€ et aménagements/équipement : 50.000€ ; Développer le concept de boutique à l'essai : 50.000€, Développer le concept de tiers-lieu : 100.000€
Plan de financement	
Calendrier	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Recrutement du manager, réalisation des travaux et projets, nombre de boutiques ouvertes et d'entreprises implantées à l'échelle locale
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement économique et commercial
Annexes	

CCCAG

Orientation stratégique N°3	Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation
Action 3.1	Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique.
Action n°39	Soutenir la réhabilitation de locaux commerciaux vacants
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes
Description de l'action	Soutenir la réhabilitation de locaux commerciaux vacants en accueillant de nouveaux commerces
Partenaires	Technique : CCI, Communes Financier : Communauté de Communes
Dépenses prévisionnelles	10.000€
Plan de financement	
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de commerçants installés
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement économique et commercial, diminution de la vacance commerciale
Annexes	

MIRANDE

Orientation stratégique N°3	Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation
Action 3.1	Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique.
Action n°40	Communiquer sur l'offre en équipements et services présents sur la commune : mise en place d'une SIL
Statut	Projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Mirande
Description de l'action	Mettre en exergue les équipements et services disponibles par la mise en place d'outils de communication, une signalétique et une charte des enseignes commerciales en mettant en place une Signalisation d'Information Locale (SIL)
Partenaires	Technique : État pour la RN, Conseil Départemental, UDAP Financier : Commune
Dépenses prévisionnelles	15.000€
Plan de financement	
Calendrier	2022-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en place d'outils de communication ; mise en place d'une charte des enseignes commerciales et d'une signalétique, réalisation d'un portail web et mise en place de la SIL
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement des outils de communication et de signalétique, harmonisation des enseignes commerciales
Annexes	

MIRANDE

Orientation stratégique N°3	Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation
Action 3.1	Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique.
Action n°41	Promouvoir le label Cittaslow
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Office du Tourisme Communautaire / Commune de Mirande
Description de l'action	Promouvoir dans le cadre d'actions annuelles le label Cittaslow auprès de la population locale et touristique, inciter les producteurs à développer le label Cittaslow et intégrer les critères du label pour faire évoluer les actions existantes et élaborer les projets économiques
Partenaires	Technique : Office du Tourisme, associations, organisateurs de manifestations, entreprises, C.C.I, communes. Financier : Communes, Communauté de communes
Dépenses prévisionnelles	5000€ HT
Plan de financement	
Calendrier	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Prise en compte des critères du label au sein des actions privées et publiques
Conséquence sur la fonction de centralité	Conforter la labellisation Cittaslow, développement économique et touristique
Annexes	

MONTESQUIOU

Orientation stratégique N°3	Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation
Action 3.1	Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique.
Action n°42	Communiquer sur l'offre en équipements et services sur la commune
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Montesquiou
Description de l'action	Afin d'accueillir une nouvelle population sur Montesquiou, mettre en exergue les équipements et services disponibles par la mise en place d'outils de communication, une signalétique et une charte des enseignes commerciales. (SIL)
Partenaires	Technique : Chambre des métiers, CCI, Communauté de Communes Financier : Commune
Dépenses prévisionnelles	15.000€
Plan de financement	
Calendrier	2022-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en place d'outils de communication ; mise en place d'une charte des enseignes commerciales et d'une signalétique
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement des outils de communication et de signalétique, harmonisation des enseignes commerciales
Annexes	

MONTESQUIOU

Orientation stratégique N°3	Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation
Action 3.1	Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique.
Action n°43	Soutenir les circuits courts et l'agrotourisme
Statut	Projet
Niveau de priorité	Faible médian
Maître d'ouvrage	Commune de Montesquiou/Communauté de Communes
Description de l'action	Développer le tourisme culinaire en soutenant les circuits courts et l'agrotourisme en fonction des besoins communautaires
Partenaires	Technique : CCI, Office du Tourisme, associations, chambre d'agriculture Financier : Commune et Communauté de Communes
Dépenses prévisionnelles	1 000,00 €
Plan de financement	
Calendrier	2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de circuits courts développés, nombre de touristes culinaires
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'agrotourisme et des circuits courts, développement économique et touristique
Annexes	

MONTESQUIOU

Orientation stratégique N°3	Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation
Action 3.1	Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique.
Action n°44	Faciliter la reprise de l'auberge-restaurant
Statut	Projet
Niveau de priorité	Médian fort
Maître d'ouvrage	Commune de Montesquiou et Communauté de Communes
Description de l'action	Faciliter la reprise de l'auberge-restaurant située au centre de la commune pour qu'un professionnel reprenne la structure, afin de la mettre aux normes et conserver une qualité de service, ou procéder à l'acquisition du bien par la commune et/ou la communauté de communes.
Partenaires	Technique : CCI, CDT Financier : État, Région, EPF
Dépenses prévisionnelles	250 000,00 €
Plan de financement	
Calendrier	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Reprise de l'auberge-restaurant, réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Maintien d'un acteur du tissu économique local
Annexes	

MONTESQUIOU

Orientation stratégique N°3	Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation
Action 3.1	Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique.
Action n°45	Extension de la zone d'activité
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes et Commune de Montesquiou
Description de l'action	Extension de la zone d'activité afin de proposer une évolution des entreprises et services déjà présents à l'échelle locale, et favoriser l'installation de nouvelles entreprises
Partenaires	Technique : CCI, Virtual Concept, CEREMA Financier : État, Région et Communauté de Communes
Dépenses prévisionnelles	500 000,00 €
Plan de financement	
Calendrier	2022-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement économique
Annexes	

3.2. Soutenir les modèles économiques innovants

MONTESQUIOU

Orientation stratégique N°3	Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation
Action 3.2	Soutenir les modèles économiques innovants
Action n°46	Création d'un tiers lieu
Statut	Projet
Niveau de priorité	Faible médian
Maître d'ouvrage	Commune de Montesquiou
Description de l'action	Aménagement en tiers-lieu d'un local alors propriété de la commune afin de créer un espace de travail partagé, avec mise à disposition d'outils numériques et un lieu d'apprentissage. Ce projet constitue une première étape afin d'identifier une évolution possible vers un tiers-lieu numérique dans l'éco-parc.
Partenaires	Technique : CCI, CDMA, CEREMA Financier : État, Région (travaux d'aménagement sur bâtiment)
Dépenses prévisionnelles	20.000€
Plan de financement	
Calendrier	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux, niveau de fréquentation
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

AXE 4 : Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural

- 4.1. Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc**

MIELAN

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.1	Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc.
Action n°47	Diversifier le parc de logements en fonction des attentes des nouveaux arrivants en milieu rural : appartements de ville et maisons individuelles, lotissements
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Miélan
Description de l'action	Proposer différents types d'habitats en fonction des souhaits des demandeurs
Partenaires	Technique : Financier :
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement	
Calendrier	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Croissance démographique, développement de l'habitat
Annexes	

MIRANDE

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.1	Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc.
Action n°48	Diversifier le parc de logements en fonction des attentes des nouveaux arrivants en milieu rural : appartements de ville et maisons individuelles, lotissements
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mirande
Description de l'action	Mettre en œuvre dans le cadre de la planification urbaine différents types d'habitats en fonction des souhaits des demandeurs
Partenaires	Technique : Commune, bureau d'études en urbanisme Financier :
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement	
Calendrier	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Création du zonage dans le PLU
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement de l'habitat
Annexes	

MIELAN

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.1	Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc.
Action n°49	Réhabilitation des logements HLM
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Bailleurs sociaux, Commune de Miélan
Description de l'action	Réhabilitation du parc locatif HLM
Partenaires	Technique : Toit Familial de Gascogne, OPH32? Financier : État, Région, Département
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement	
Calendrier	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement de l'habitat
Annexes	

MIELAN

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.1	Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc.
Action n°50	Réhabilitation du parc locatif communal vacant
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Miélan
Description de l'action	Rénover un ensemble de 10 logements communaux, vacants et vétustes afin de réhabiliter le parc locatif communal
Partenaires	Technique : CAUE, Département Financier : État, Région, Département
Dépenses prévisionnelles	150.000€
Plan de financement	
Calendrier	2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux et aménagements, remise sur le marché
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement de l'habitat et résorption de la vacance
Annexes	

CCCAG

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.1	Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc.
Action n°51	Réhabilitation de la résidence Lagrange sur la commune de Miélan
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes/CIAS
Description de l'action	Réhabiliter la résidence autonomie Lagrange accueillant 39 résidents afin de répondre aux attentes d'une population vieillissante souhaitant une alternative à l'EHPAD.
Partenaires	Technique : Département, ARS Financer : CCCAG, Région, CARSAT
Dépenses prévisionnelles	400.000€
Plan de financement	
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Répondre aux besoins sanitaires et sociaux
Annexes	

MIRANDE

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.1	Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc.
Action n°52	Soutenir l'installation de structures intergénérationnelles
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mirande
Description de l'action	Développer des structures d'habitats inclusifs afin de répondre aux attentes d'une population vieillissante notamment sur la qualité de vie et une alternative à un placement en EHPAD.
Partenaires	Technique : Bureau d'études, DDT, CIAS : État, Communes, Département Financier : Département
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement	
Calendrier	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux, nombre de structures créées, nombre de résidents
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement de l'habitat
Annexes	

MONTESQUIOU

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.1	Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc.
Action n°53	Diversifier le parc de logements en fonction des attentes des nouveaux arrivants en milieu rural : appartements de ville et maisons individuelles, lotissements
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Montesquiou
Description de l'action	Mettre en œuvre dans le cadre de la planification urbaine (PLU en cours) différents types d'habitats en fonction des souhaits des demandeurs
Partenaires	Technique : Commune, bureau d'études en urbanisme, OPH et toit familiale de Gascogne Financier :
Dépenses prévisionnelles	400 000,00 €
Plan de financement	
Calendrier	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Création du zonage dans le PLU
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement de l'habitat
Annexes	

MONTESQUIOU

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.1	Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc.
Action n°54	Création de logements locatifs : Maison "Descat" et granges de l'auberge-restaurant
Statut	Projet
Niveau de priorité	Médian fort
Maître d'ouvrage	Commune de Montesquiou
Description de l'action	Acquisition, rénovation et mise aux normes de la maison "Descat" afin de créer des logements locatifs et un emplacement commercial. Création de deux logements locatifs dans les granges de l'auberge-restaurant.
Partenaires	Technique : Cabinet d'architecte, association Financier : Commune
Dépenses prévisionnelles	Maison Descat : 250.000€ ; Logements auberge-restaurant : 180.000€
Plan de financement	
Calendrier	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux, nombre de locataires
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement de l'habitat
Annexes	

4.2. Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population

MIELAN

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.2	Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.
Action n°55	Rénovation et requalification des locaux associatifs
Statut	Projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Miélan
Description de l'action	Rénovation et requalification des équipements de plusieurs locaux d'associations disséminés dans le bourg
Partenaires	Technique : Associations Financier : État, Région, Département, Fondation du Patrimoine
Dépenses prévisionnelles	75.000€
Plan de financement	
Calendrier	2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Mise aux normes d'un équipement sportif
Annexes	

MIELAN

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.2	Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.
Action n°56	Accessibilité du terrain d'honneur de rugby et équipements du local du club de rugby
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Miélan
Description de l'action	Mise en accessibilité de l'ensemble des équipements (tribunes, sanitaires, club-house)
Partenaires	Technique : Club de rugby Financier : DETR, Département
Dépenses prévisionnelles	150.000€
Plan de financement	
Calendrier	2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement des équipements sportifs
Annexes	

MIELAN

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.2	Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.
Action n°57	Réaménagement d'un vestiaire du terrain d'entraînement du rugby
Statut	Projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Miélan
Description de l'action	Réaménagement et sécurisation du vestiaire sur le terrain d'entraînement de rugby
Partenaires	Technique : Club de rugby, services techniques Financier : Département
Dépenses prévisionnelles	45.000€
Plan de financement	
Calendrier	2025-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement des équipements sportifs
Annexes	

MIELAN

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.2	Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.
Action n°58	Rénovation des deux courts de tennis
Statut	Projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Miélan
Description de l'action	Rénovation de sols des terrains de tennis suite à des dégâts d'origine naturelle
Partenaires	Technique : Club de Tennis Financier : Commune, Département
Dépenses prévisionnelles	30.000€ HT
Plan de financement	
Calendrier	2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Rénovation d'équipements sportifs
Annexes	

MIELAN

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.2	Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.
Action n°59	Changer les tatamis du Dojo
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Miélan
Description de l'action	Changer les tatamis du Dojo afin de garantir une pratique sportive plus sécuritaire
Partenaires	Technique : Financier : Commune, Fédération ?
Dépenses prévisionnelles	20.000€
Plan de financement	
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Rénovation d'un équipement sportif
Annexes	

MIELAN

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.2	Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.
Action n°60	Aménagement de la Médiathèque
Statut	Projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Miélan
Description de l'action	Transformation d'un bâtiment propriété de la commune en une Médiathèque
Partenaires	Technique : Financier : Département
Dépenses prévisionnelles	100.000€
Plan de financement	
Calendrier	2025-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Garantir l'accès aux équipements culturels
Annexes	

MIELAN

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.2	Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.
Action n°61	Poursuite de l'aménagement du musée des pompiers et d'une salle d'exposition
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Miélan
Description de l'action	Poursuite de l'aménagement du musée des pompiers et d'une salle d'exposition sur le site des anciens abattoirs afin d'accueillir des artistes peintres, potiers et spectacles vivants.
Partenaires	Technique : Financier : État, Région, Département, Fondation du Patrimoine
Dépenses prévisionnelles	25.000€
Plan de financement	
Calendrier	2022-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement des activités culturelles
Annexes	

MIELAN

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.2	Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.
Action n°62	Construction d'une nouvelle gendarmerie
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Miélan
Description de l'action	Construction d'une nouvelle gendarmerie par obligation légale
Partenaires	Technique : Financier : Département
Dépenses prévisionnelles	1.500.000€
Plan de financement	
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement des services et équipements publics
Annexes	

CCCAG

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.2	Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.
Action n°63	Transfert des locaux administratifs de la communauté de communes dans des locaux adaptés
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes
Description de l'action	Répondre à la demande en services publics à l'échelle communautaire
Partenaires	Technique : Bureau d'étude, Maître d'œuvre, services communautaires Financier : État, Région, Département
Dépenses prévisionnelles	Achat 65.000€ Travaux 600.000€
Plan de financement	
Calendrier	2025-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Améliorer la qualité du service public
Annexes	

CCCAG

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.2	Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.
Action n°64	Mise en place d'un Contrat Local de Santé sur le territoire de la communauté
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes
Description de l'action	Le contrat local de santé (CLS) est un outil proposé par l'ARS pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé, comme par exemple lutter contre les déserts médicaux.
Partenaires	Technique : ARS, bureau d'étude, professionnels de santé Financier : État, ARS
Dépenses prévisionnelles	30.000€
Plan de financement	
Calendrier	2023 - 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Médecins/Spécialistes maintenus/installés
Conséquence sur la fonction de centralité	Maintien des services de santé
Annexes	

CCCAG

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.2	Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.
Action n°65	Transfert et agrandissement de la structure "Ious Pitchous"
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes
Description de l'action	Répondre à la demande des familles concernant les besoins de garderie des enfants sur la commune de Mirande
Partenaires	Technique : Commune, services d'enfance de la communauté, CAF, MSA, PMI départementale Financier : CAF, MSA, Etat, Région, Département
Dépenses prévisionnelles	700.000€
Plan de financement	
Calendrier	2022 - 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de familles prises en charge
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement d'un établissement scolaire
Annexes	

MIRANDE

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.2	Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.
Action n°66	Création de locaux par aménagement de locaux vacants pour accueillir le siège social du Parc Naturel régional de l'Astarac
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mirande
Description de l'action	Création du siège social du PNR de l'Astarac au sein de locaux situés en Bourg-Centre, anciennement vacants et qui seront aménagés pour son installation
Partenaires	Technique : Etablissement Public Foncier Financier : Commune de Mirande, services du PNR, Département
Dépenses prévisionnelles	800 000,00 €
Plan de financement	
Calendrier	2025-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement touristique
Annexes	

MIRANDE

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.2	Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.
Action n°67	Mise aux normes des équipements du Parc municipal des sports (Tennis, Rugby)
Statut	Projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Mirande
Description de l'action	Mise aux normes des équipements des clubs de tennis et rugby du Parc municipal des sports afin de répondre à l'obligation légale d'accès aux équipements sportifs
Partenaires	Technique : Services techniques, DDT Financier : État, Région, Département
Dépenses prévisionnelles	50.000€
Plan de financement	
Calendrier	2023-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Attestation de conformité des batiments
Conséquence sur la fonction de centralité	Mise aux normes d'un équipement sportif
Annexes	

MIRANDE

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.2	Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.
Action n°68	Construction d'un DOJO pour les associations d'art martial
Statut	Projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Mirande
Description de l'action	Transfert des activités sportives en lien avec les arts martiaux vers un bâtiment répondant aux conditions légales de sécurité et d'accessibilité
Partenaires	Technique : Service des sports, Fédération des sports de combat et d'arts martiaux, association Financier : État, Région, Département, Fédération des sports de combat et d'arts martiaux
Dépenses prévisionnelles	320.000€
Plan de financement	
Calendrier	2024, 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux, nombre de licenciés
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement des équipements sportifs
Annexes	

MIRANDE

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.2	Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.
Action n°69	Construction d'un bâtiment d'animation associative au parc Municipal des sports
Statut	Projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Mirande
Description de l'action	Création d'un bâtiment multifonctionnel pour l'animation associative au parc municipal des sports
Partenaires	Technique : Service communaux, commission des associations, délégués des associations Financier : État Région, Département
Dépenses prévisionnelles	350.000€
Plan de financement	
Calendrier	2024, 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement culturel et sportif, répondre aux besoins associatifs
Annexes	

MIRANDE

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.2	Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.
Action n°70	Aménagement du terrain de jeu à destination de la pala (pelote basque)
Statut	Projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Mirande
Description de l'action	Restauration du terrain de jeu à destination du pala pour raisons de normes de sécurité
Partenaires	Technique : Fédération, service des sports Financier : État, Fédération, Département
Dépenses prévisionnelles	22.000€
Plan de financement	
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Mise aux normes d'un équipement sportif
Annexes	

MIRANDE

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.2	Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.
Action n°71	Création et fermeture du stade d'athlétisme à usage des scolaires et associatifs
Statut	Projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Mirande
Description de l'action	Clôturer pour raisons sécuritaires et sanitaires le stade de la Poudrière utilisé par l'association d'athlétisme et les établissements scolaires de second degré, création d'une piste d'athlétisme.
Partenaires	Technique : Services communaux, établissement scolaire Financier : État, Région, Département
Dépenses prévisionnelles	20.000€
Plan de financement	
Calendrier	2023, 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Sécuriser un équipement sportif à destination de la jeunesse
Annexes	

MIRANDE

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.2	Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.
Action n°72	Aménagement des locaux/vestiaires de l'ancienne Piscine du batardeau
Statut	Projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Mirande
Description de l'action	Répondre à la demande des associations locales pour le réaménagement des locaux/vestiaires de l'ancienne piscine batardeau
Partenaires	Technique : Commission des associations, services techniques municipaux Financier : État, Région, Département et associations
Dépenses prévisionnelles	600.000€
Plan de financement	
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'associations accueillies
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement des équipements sportifs
Annexes	

MIRANDE

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.2	Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.
Action n°73	Installation de système de vidéo destiné à assurer la protection des personnes et des biens
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mirande
Description de l'action	Installation d'un système de vidéo protection afin d'assurer la surveillance des personnes et des biens
Partenaires	Technique : CLSPD, Gendarmerie, Services techniques municipaux, police municipale Financier : État
Dépenses prévisionnelles	80.000€
Plan de financement	
Calendrier	2023, 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux, nombre de caméras de protection posées, diminution de la délinquance
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de la sécurité de l'espace public, aide aux services de Police
Annexes	

MIRANDE

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.2	Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.
Action n°74	Création d'un espace de glisse urbaine
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mirande
Description de l'action	Création d'un espace de glisse urbaine afin de proposer une structure aux pratiquants ainsi que le public scolaire
Partenaires	<p>Technique : Fédération Française de Roller skating, service municipal des sports, association de glisse Mirandaise, Département</p> <p>Financier : État (DETR), Agence Nationale des Sports, Conseil Régional, Conseil Départemental, Commune</p>
Dépenses prévisionnelles	190.000€
Plan de financement	
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux, nombre de pratiquants
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement des équipements sportifs et scolaires
Annexes	

MONTESQUIOU

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.2	Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.
Action n°75	Transfert des ateliers municipaux
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Montesquiou
Description de l'action	Transfert des ateliers municipaux vers la futur ZAE ou sur la zone existante
Partenaires	Technique : Cabinet d'architecte Financier : État, Département
Dépenses prévisionnelles	150.000€
Plan de financement	
Calendrier	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

MONTESQUIOU

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.2	Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.
Action n°76	Réhabilitation du second terrain de tennis
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Montesquiou
Description de l'action	Réhabiliter le second terrain de tennis pour proposer et englober sur cette zone de loisir un nouvel équipement afin de diversifier l'offre du territoire.
Partenaires	Technique : Club de tennis, Département Financier : Département
Dépenses prévisionnelles	15 000,00 €
Plan de financement	
Calendrier	2022-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement des équipements sportifs
Annexes	

MONTESQUIOU

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.2	Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.
Action n°77	Finalisation du programme d'éclairage public
Statut	Projet
Niveau de priorité	Médian fort
Maître d'ouvrage	Commune de Montesquiou
Description de l'action	Mise en place d'un éclairage LED sur l'itinéraire du cheminement doux
Partenaires	Technique : Département Financier : SDEG, commune, Département
Dépenses prévisionnelles	15,000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022-2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

MONTESQUIOU

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.2	Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.
Action n°78	Adressage de la commune
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Montesquiou
Description de l'action	Création sur l'ensemble du territoire communal de l'adressage postal.
Partenaires	Technique : Financier :
Dépenses prévisionnelles	10000€-15000€
Plan de financement	
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

MONTESQUIOU

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.2	Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.
Action n°79	Transfert et construction de la caserne des pompiers
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	SDIS
Description de l'action	Transfert et construction de la caserne des pompiers dans la ZAC située sur la commune
Partenaires	Technique : Financier : SDIS, Etat, Département, Communes
Dépenses prévisionnelles	850 000,00 €
Plan de financement	
Calendrier	2022-2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement des équipements sportifs
Annexes	

4.3. Renforcer les équipements touristiques et de loisirs

MIELAN

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.3	Renforcer les équipements touristiques et de loisirs
Action n°80	Requalifier l'aire de camping-car
Statut	Projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Miélan
Description de l'action	Rénovation de l'aire de repos des campings-cars, unique à l'échelle communautaire, d'une capacité d'environ 10 places et constituant une halte pour les touristes allant vers les Pyrénées. Mise en place d'un système payant marquant la fin de la gratuité.
Partenaires	Technique : Financier : Département
Dépenses prévisionnelles	20 000,00 €
Plan de financement	
Calendrier	2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux, nombre d'entrée
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement des équipements touristiques
Annexes	

CCCAG

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.3	Renforcer les équipements touristiques et de loisirs
Action n°81	Développement de circuits thématiques
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Office du Tourisme/Communauté de Communes
Description de l'action	Développement de circuits thématiques autour du patrimoine local comme par exemple les bastides et Castelnaus, l'histoire de la résistance ou bien le patrimoine vernaculaire : églises et chapelles
Partenaires	Technique : Office du Tourisme, BIT, services des communes de la communauté du Parc Naturel Régional de l'Astarac, Comité Départemental du Tourisme Financier : UE, État, Région, Département, Communes
Dépenses prévisionnelles	20 000,00 €
Plan de financement	
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Création d'activités en faveur du tourisme, nombre d'utilisateurs
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement touristique
Annexes	

CCCAG

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.3	Renforcer les équipements touristiques et de loisirs
Action n°82	Développement d'animations facilitant la visite du territoire
Statut	En cours
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Office du Tourisme/Communauté de Communes
Description de l'action	Mise en place d'animations favorisant la découverte du territoire à destination des touristes (visite, géocaching, espace game...)
Partenaires	Technique : Office du Tourisme, services des communes de la communauté du Parc Naturel Régional de l'Astarac, Comité Départemental du Tourisme Financier : Département, Communes
Dépenses prévisionnelles	2 000,00 €
Plan de financement	
Calendrier	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'animations installées, nombre de visiteurs
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement touristique
Annexes	

CCCAG

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.3	Renforcer les équipements touristiques et de loisirs
Action n°83	Mise en place d'une signalétique d'interprétation du patrimoine touristique
Statut	Projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Office du Tourisme/Communauté de Communes
Description de l'action	Mise en place d'une signalétique d'interprétation du patrimoine touristique à destination des touristes
Partenaires	<p>Technique : Office du Tourisme, services des communes de la communauté du Parc Naturel Régional de l'Astarac, Comité Départemental du Tourisme, propriétaire de patrimoine d'intérêt</p> <p>Financier : UE, État, Région, Département, Communes</p>
Dépenses prévisionnelles	152 000€ (≈8 000€/Communes)
Plan de financement	
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Parc Naturel Régional de l'Astarac
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de signalétique installé, nombre de visiteurs
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement touristique
Annexes	

Annexe 3 – Listes des projets en selon leurs degrés de maturité

Légende du tableau ci-dessous :

-  En maturation : action dont le plan de financement n'est pas encore établi.
-  En projet : action définie et arrêtée. L'action doit être affinée avant d'être mise en œuvre.
-  En cours : action dont la mise en œuvre a débuté.

Axe	N°	Orientation	Nom	MOA	Calendrier prévi.	Estimation HT	Statut
Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune	1.1	Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine et son patrimoine bâti	Embellir des cœurs historiques par une opération façade dans le cadre de périmètres prédéfinis	Commune de Miélan / privés Commune de Mirande / privés	2022-2026	10 000€/an pour la commune	
			Rendre accessible et organiser le partage de l'espace public ordinaire : Axe Tulipier, Cubet, Berroy et Place du Padouen	Commune de Miélan, SIVOM	2022-2026	400 000€	
			Requalifier les espaces de centralité : place Adrien Pérez (désimperméabilisation, îlot de fraîcheur)	Commune de Mirande	2025	150 000€	
			Rendre accessible et organiser le partage de l'espace public	Commune de Mirande	2022-2026	Rue de l'Evêché (en cours) 100.000€, Place Durieux 90 000€ ; Rue Laffitte 90.000€, rue Laplagne 90.000€	
			Établir des chartes visuelles harmonisées	Commune de Mirande	2023	25 000€	
			Réhabilitation de la tour de Rohan et aménagement de son square	Commune de Mirande	2026		
			Réhabilitation de l'Église Sainte-Marie	Commune de Mirande	2024	250 000€	
			Requalifier les espaces de centralité	Commune de Montesquiou	2023-2025	600 000€	
			Requalifier et sécuriser l'entrée de Bourg : sécurisation de la RD 943	Commune de Montesquiou, Conseil départemental	2022-2026	445.000€ HT ; Arrêt de bus : 5000€	
	1.2	Rénover, mettre en valeur le patrimoine historique	Rénovation d'un bâtiment public	Commune de Miélan	2024-2025	160 000€	
			Rénovation et accessibilité de l'intérieur de l'église.	Commune de Miélan	2023-2026	130 000€	
			Rendre accessible au public le patrimoine historique vernaculaire	Commune de Miélan	2023-2026	120 000€	
			Valorisation des vestiges du Château	Commune de Montesquiou	2023-2026	350 000€	
			Rénovation de l'église	Fondation du Patrimoine	2023-2026	250 000€	
Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement de énergies renouvelables	2.1	Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire	Rénovation des réseaux d'assainissement	Commune de Miélan	2023-2024	Chiffrage en cours	
			Créer un comité d'animation des usages des plans d'eau de l'intercommunalité	Communauté de Communes	2025	5000€	
			Mailler les parcours de découverte	Communauté de Communes	2025		
			Développer une communication auprès du public sur les mesures de protection de la ressource hydrique	Communauté de Communes	2023	3 000€	
			Référencer les chemins ruraux pouvant constituer un circuit de chemin de randonnée	Commune de Mirande	2025	12 000€ (480h)	
			Rénovation des réseaux d'assainissement	Commune de Mirande	2024-2026	800 000€	

			Aménagements des entrées de ville aux abords de la RN21	Commune de Mirande	2026	entrée Nord 120.000€ ; entrée Sud 120.000€		
			Valorisation du lac du Lizet	Commune de Montesquiou	2023-2026	676 170€		
			Rénovation des réseaux d'assainissement	Commune de Montesquiou	2022-2023	463 000€		
	2.2	Préserver les ressources et engager le territoire dans un renouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive	Rénovation de l'éclairage public	Commune de Miélan	2024	150 000€		
				Rénovation énergétique d'un bâtiment public	Commune de Miélan	2023-2024	120 000€	
				Couverture par ombrière photovoltaïque des stationnements	Commune de Miélan	2024	Tiers investisseur	
				Mise en œuvre chaufferies éco-responsables sur les équipements sportifs et logements	Commune de Miélan	2024-2025		
				Rénovation de l'éclairage public	Commune de Mirande/Syndicat d'énergie	2022-2026	20 000€/an	
				Isolation thermique de l'Hôtel de Ville	Commune de Mirande	2024	36 000€	
				Créer des unités de production énergétiques sur les bâtiments publics	Commune de Mirande	2023-2026	290 000€	
				Isolation thermique de l'école maternelle	Commune de Mirande	2023-2024	315 000€	
				Créer des unités de production énergétique sur les équipements sportifs et stationnements	Commune de Montesquiou	2023-2026	Tiers investisseur	
				Créer des unités de production énergétique sur les bâtiments publics	Commune de Montesquiou	2022-2024		
				Rénovation énergétique d'un bâtiment scolaire	Commune de Montesquiou	2022-2023	30 000€	
				Isolation thermique du parc de logements locatifs	Commune de Montesquiou	2022-2023	15 000€	
			2.3	Développer les liaisons multimodales	Création d'un pôle d'échange multimodal	Commune de Mirande	2025	30 000€
		Création d'itinéraires d'un circuit de mobilité douce entre la ville haute et le secteur du Batardeau (Projet Bajon-Batardeau)			Commune de Mirande	2024	50 000€	
		Finalisation du circuit de mobilité douce Nord/Sud de la commune			Commune de Mirande	2026	80 000€	
		Développer en partenariat avec la Région (AOM) les services de déplacement entre Communautés de Communes et entre communes de la communauté			Commune de Mirande	2026	10 000€	
		Développer le service de bus desservant les différents quartiers de la commune les jours de marché de plein vent			Commune de Mirande	2022-2026	5 000€/an	

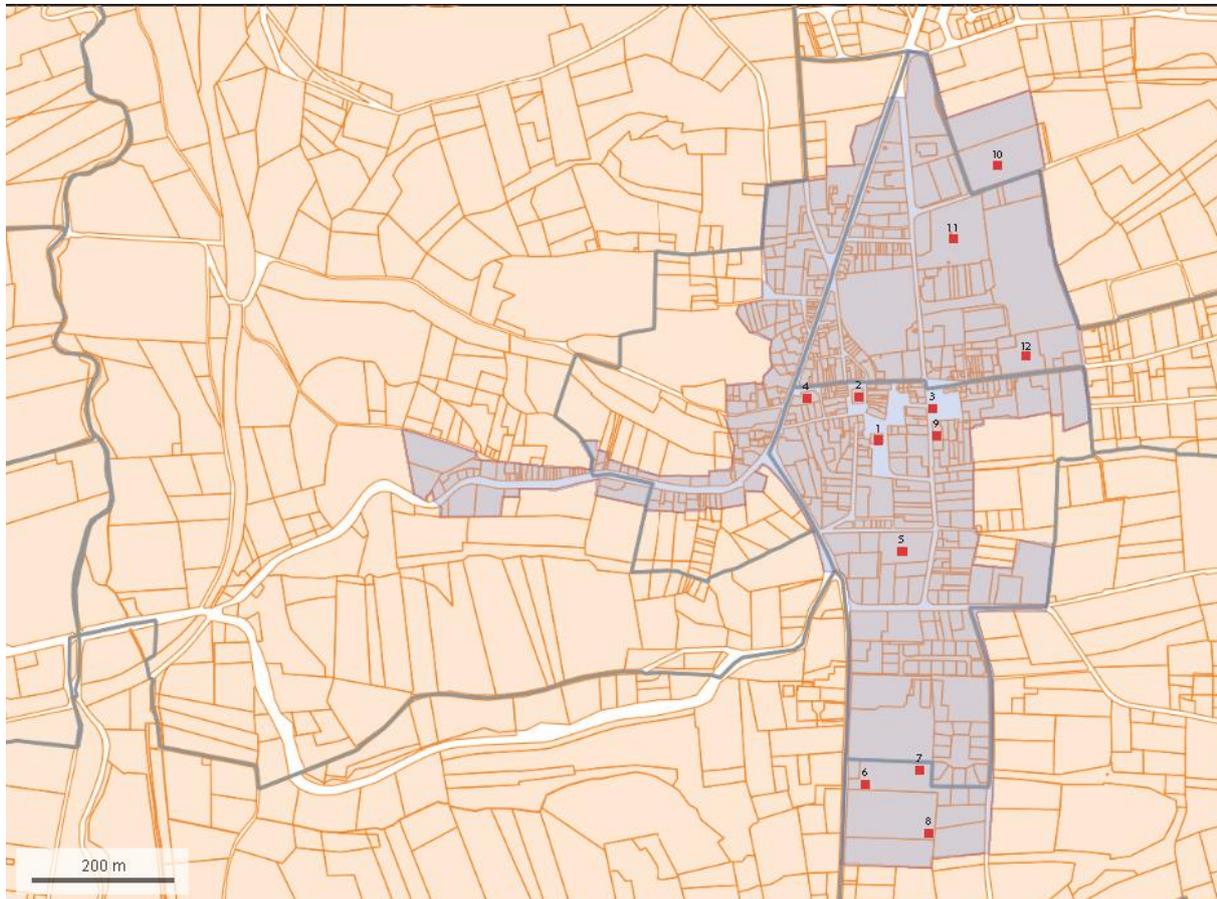
Soutenir la vitalité d territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation	3.1	Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique.	Soutenir les circuits courts et l'agrotourisme	Commune de Miélan/Communauté de Communes Commune de Mirande/Communauté de Communes	2026		
			Communiquer sur l'offre en équipements et services sur la commune	Commune de Miélan	2022-2024	80 000€	
			Recrutement d'un manager développeur économique	Communauté de Communes	2022-2026	Recrutement du manager de commerce : 45.000€ ; Achat d'un local : 60.000€ et aménagements/équipement : 50.000€ ; Développer le concept de boutique à l'essai : 50.000€, Développer le concept de tiers-lieu : 100.000€	
			Soutenir la réhabilitation de locaux commerciaux vacants	Communauté de Communes	2023-2026	10 000€	
			Communiquer sur l'offre en équipements et services présents sur la commune.	Commune de Mirande	2022-2025	15 000€	
			Promouvoir le label Cittaslow	Office du Tourisme Communautaire / Commune de Mirande	2022-2026	5 000€	
			Communiquer sur l'offre en équipements et services sur la commune	Commune de Montesquiou	2022-2024	15 000€	
			Soutenir les circuits courts et l'agrotourisme	Commune de Montesquiou/Communauté de Communes	2026	1 000€	
			Faciliter la reprise de l'auberge-restaurant	Commune de Montesquiou et Communauté de Communes	2022-2026	250 000€	
			Extension de la zone d'activité	Communauté de Communes et Commune de Montesquiou	2022-2024	500 000€	
			3.2	Soutenir les modèles économiques innovants	Création d'un tiers lieu	Commune de Montesquiou	2022-2026
Concevoir une politique de logement et services adaptés à demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.	4.1	Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc.	Soutenir la réhabilitation de logements vacants dans le Centre-Bourg (OPAH/OPAH-RU)	Commune de Miélan Commune de Mirande Commune de Montesquiou	2023-2026	20 000€/an à Mirande	
			Diversifier le parc de logements en fonction des attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.	Commune de Miélan Commune de Mirande	2022-2026		
			Réhabilitation des logements HLM	Bailleurs sociaux, Commune de Miélan	2022-2026		
			Création d'un éco-quartier	Commune de Miélan, Promoteurs	2023-2026		
			Soutenir la réhabilitation et la mise aux normes de logements adaptés (OPAH)	Commune de Miélan Commune de Mirande Commune de Montesquiou	2023		
			Réhabilitation du parc locatif communal vacant	Commune de Miélan	2023-2024	150 000€	

		Réhabilitation de la résidence Lagrange sur la commune de Miélan	Communauté de Communes/CIAS	2023-2026	400 000€	
		Instauration de mesures incitatives en vue de la résorption de la vacance de logements	Commune de Mirande	2023-2026		
		Soutenir l'installation de structures intergénérationnelles	Commune de Mirande	2022-2026		
		Diversifier le parc de logements en fonction des attentes des nouveaux arrivants en milieu rural:	Commune de Montesquiou	2022-2026	400 000€	
		Instauration de mesures incitatives en vue de la résorption de la vacance	Commune de Montesquiou	2023-2026		
		Soutenir l'installation de structures intergénérationnelles	Commune de Montesquiou/Promoteur privé	2022-2024		
		Création de logements locatifs : Maison "Descat" et granges de l'auberge-restaurant	Commune de Montesquiou	2022-2026	Maison Descat : 250.000€ ; Logements auberge-restaurant : 180.000€	
4.2	Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.	Création d'une crèche familiale	Commune de Miélan	2023		
		Rénovation et requalification des locaux associatifs	Commune de Miélan	2023-2024	75 000€	
		Accessibilité du terrain d'honneur de rugby et équipements du local du club de rugby	Commune de Miélan	2023-2024	150 000€	
		Réaménagement d'un vestiaire du terrain d'entraînement du rugby	Commune de Miélan	2025-2026	45 000€	
		Rénovation des deux courts de tennis	Commune de Miélan	2024-2025	30 000€	
		Changer les tatamis du Dojo	Commune de Miélan	2023	20 000€	
		Aménagement de la Médiathèque	Commune de Miélan	2025-2026	100 000€	
		Création d'une salle socio-culturelle	Commune de Miélan	2026		
		Poursuite de l'aménagement du musée des pompiers et d'une salle d'exposition	Commune de Miélan	2022-2024	25 000€	
		Construction d'une nouvelle gendarmerie	Commune de Miélan	2023-2026	1 500 000€	
		Transfert des locaux administratifs de la communauté de communes dans des locaux adaptés	Communauté de Communes	2025-2026	Achat 65.000€ Travaux 600.000€	
		Mise en place d'un Contrat Local de Santé sur le territoire de la communauté	Communauté de Communes	2023-2024	30 000€	
		Création d'un bassin de natation à usage des scolaires et de l'apprentissage	Communauté de Communes	2026	1 500 000€	
		Transfert et agrandissement de la structure "Ious Pitchous"	Communauté de Communes	2022-2023	700 000€	

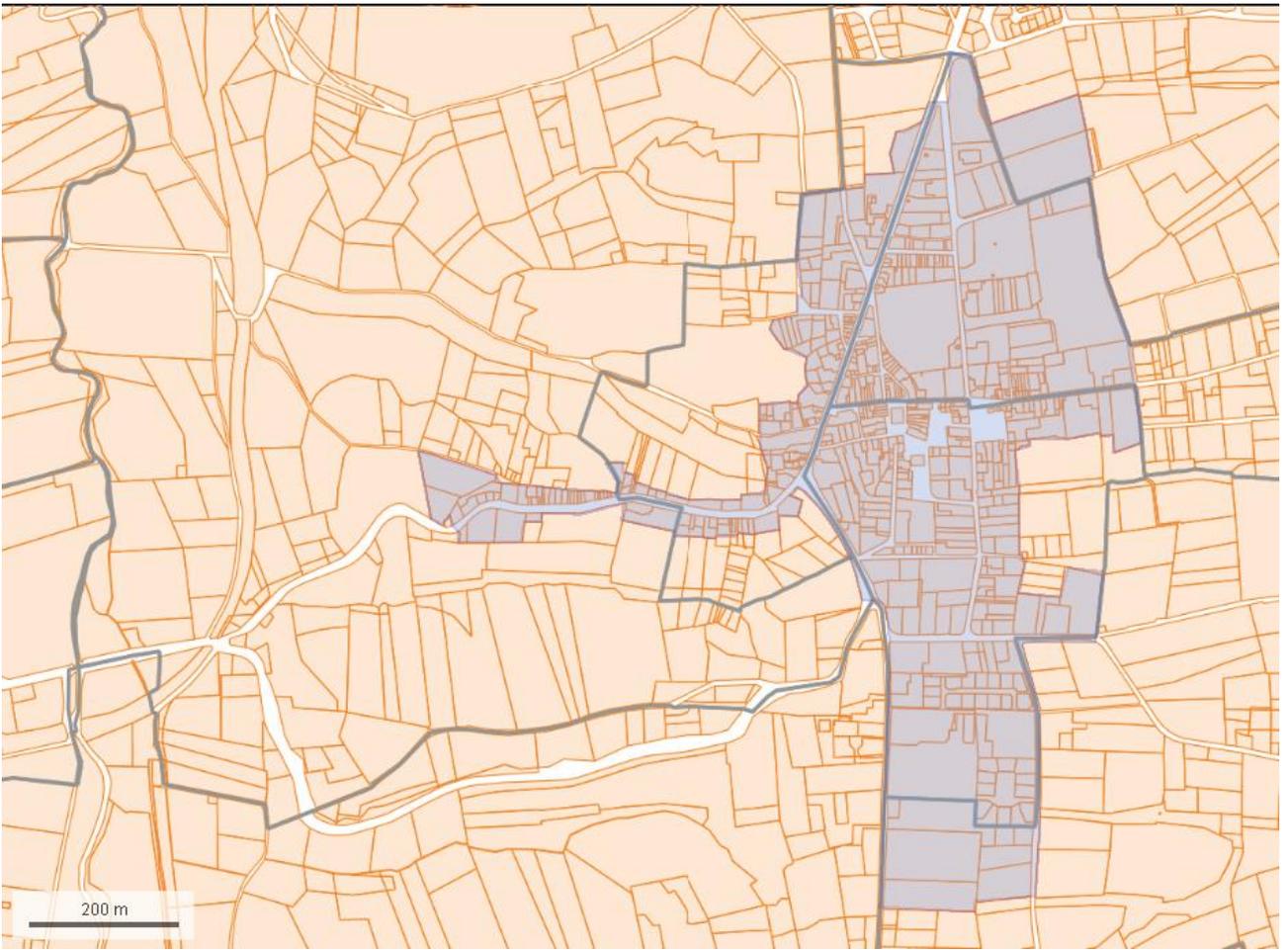
		Création de locaux par aménagement de locaux vacants pour accueillir le siège social du Parc Naturel régional de l'Astarac	Commune de Mirande	2025-2026	800 000€	
		Mise en place d'un Schéma Directeur Immobilier Énergétique	Commune de Mirande	2023-2024	20 000€	
		Mise aux normes des équipements du Parc municipal des sports (Tennis, Rugby)	Commune de Mirande	2023-2025	50 000€	
		Construction d'un DOJO pour les associations d'art martial	Commune de Mirande	2024-2025	320 000€	
		Construction d'un bâtiment d'animation associative au parc Municipal des sports	Commune de Mirande	2024-2025	350 000€	
		Aménagement du terrain de jeu à destination de la pala (pelote basque)	Commune de Mirande	2023	22 000€	
		Création et fermeture du stade d'athlétisme à usage des scolaires et associatifs	Commune de Mirande	2023-2024	20 000€	
		Aménagement des locaux/vestiaires de l'ancienne Piscine du batardeau	Commune de Mirande	2024	600 000€	
		Installation de système de vidéo destiné à assurer la protection des personnes et des biens	Commune de Mirande	2023-2024	80 000€	
		Création d'un espace de glisse urbaine	Commune de Mirande	2023	190 000€	
		Transfert des ateliers municipaux	Commune de Montesquiou	2022-2026	150 000€	
		Réhabilitation du second terrain de tennis	Commune de Montesquiou	2022-2025	15 000€	
		Finalisation du programme d'éclairage public	Commune de Montesquiou	2022-2023	15 000€	
		Adressage de la commune	Commune de Montesquiou	2023	10 000/15 000€	
		Transfert et construction de la caserne des pompiers	SDIS	2022-2023	850 000€	
4.3	Renforcer les équipements touristiques et de loisirs	Requalifier l'aire de camping car	Commune de Miélan	2026	20 000€	
		Développement de circuits thématiques	Office du Tourisme/Communauté de Communes	2023-2026	20 000€	
		Développement d'animations facilitant la visite du territoire	Office du Tourisme/Communauté de Communes	2022-2026	2 000€	
		Mise en place d'une signalétique d'interprétation du patrimoine touristique	Office du Tourisme/Communauté de Communes	2023-2026	152 000€	

Annexe 4 – Périmètres d'intervention détaillés

Périmètre ORT commune de Miélan :



1 Requalification de la Place Sénac	7 Réaménagement des vestiaires du terrain d'entraînement du rugby
2 Rénovation énergétique de la Mairie et de son bâtiment	8 Rénovation des courts de tennis
3 Rendre accessible la place du Padouan et l'axe Cubet/Barray	9 Aménagement de la médiathèque
4 Rénovation et accessibilité de l'Église	10 Accessibilité du cimetière
5 Réhabilitation de la résidence Lagrange	11 Musée des pompiers
6 Accessibilité du terrain de Rugby et équipement du local	12 Eco-quartier



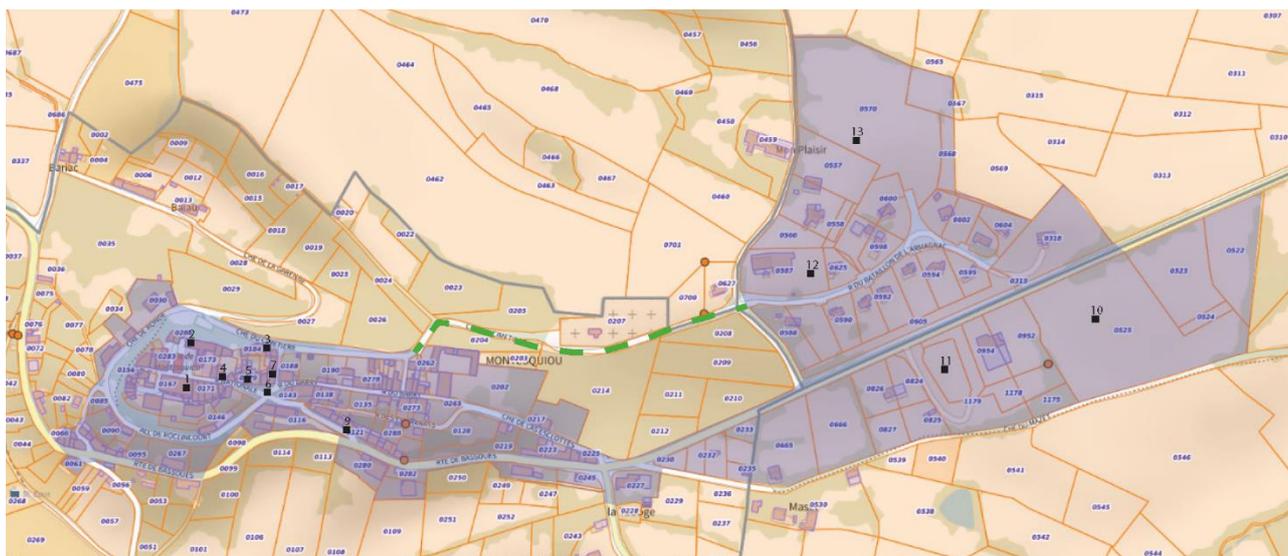
Périmètre ORT – Commune de Mirande :



1 Réhabilitation de la Tour de Rohan et aménagement de son square	7 Requalification place Adrien Pérez
2 Maison du PNR Gorgorio	8 Isolation thermique de l'hôtel de ville
3 Rénovation de l'Eglise	9 Rénovation du futur bâtiment de la Communauté de Communes
4 Espace de glisse urbaine	10 Création d'unité de production énergétique (services techniques)
5 Aménagement des locaux de l'ancienne piscine	11 Création d'un bâtiment d'animation pour le Parc Municipal des Sports
6 Sécurisation et aménagement entrée de ville	12 Villa Bajon



Périmètre ORT – Commune de Montesquiou



1. Rénovation de l'Église	7. Reprise de l'auberge restaurant
2. Rénovation énergétique de l'école	8. Arrêt de bus
3. Création de logement dans les granges de l'auberge	9. Sécurisation entrée de bourg
4. Valorisation des vestiges du château	10. Extension de la ZAC éco-parc et tiers lieux
5. Création de logements locatifs (maison Descat)	11. Transfert caserne des pompiers
6. Requalification place Nationale	12. Ombrières sur stationnement
	13. Habitat inclusif et lotissement

Cheminement doux — — — — —



Annexe 5 – Maquette financière

MIELAN													
Axe stratégique du projet de revitalisation	Sous-orientation stratégique	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Lieu de l'action	Coût total HT	Coût total TTC	Cofinancement acquis						Commentaires
							Europe	Etat	Région	Département	Banque des Territoires	Autres	
Axe 1 : Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune	Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine et son patrimoine bâti	Embellir des cœurs historiques par une opération façade dans le cadre de périmètres prédéfinis (OPAH, places, voies, charretières, voies traversières, chemin de ronde)	Commune de Miélan	Miélan	10 000 € / an			40%					
		Requalifier les espaces de centralité : Place Sénac	SIVOM	Miélan	150 000 €								Projet réalisé par le SIVOM
		Rendre accessible et organiser le partage de l'espace public ordinaire : Axe Tulipier, Cubet, Berroy et Place du Padouen	Commune de Miélan, SIVOM	Miélan	400 000 €								Projet réalisé par le SIVOM
	Rénover et mettre en valeur le patrimoine historique	Rénovation d'un bâtiment public	Commune de Miélan	Miélan	180 000 €								
		Rénovation et accessibilité de l'intérieur de l'église	Commune de Miélan	Miélan	130 000 €								
		Rendre accessible au public le patrimoine historique vernaculaire : chapelles de Barbast, Saint Jean, Gouts, Forcets et le cimetière du bourg	Commune de Miélan	Miélan	120 000 €								
Axe 2 : Engager le territoire dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables	Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire	Rénovation des réseaux d'assainissement	Commune de Miélan	Miélan	350 000 €								
	Préserver les ressources et engager le territoire dans un renouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive	Rénovation de l'éclairage public	Commune de Miélan	Miélan	150 000 € / 4e tranche								
		Rénovation énergétique d'un bâtiment public	Commune de Miélan	Miélan	120 000 €								
Axe 3 : Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services par le pari de l'innovation	Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique	Communiquer sur l'offre en équipements et services sur la commune	Commune de Miélan	Miélan	80 000 €								

Axe 4 : Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural	Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc	Diversifier le parc de logements en fonction des attentes des nouveaux arrivants en milieu rural : appartements de ville et maisons individuelles, lotissements	Commune de Miélan	Miélan										
		Réhabilitation des logements HLM	Commune de Miélan, bailleurs sociaux	Miélan										
		Réhabilitation du parc locatif communal vacant	Commune de Miélan	Miélan	150 000 €									
	Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population Renforcer les équipements touristiques et de loisirs	Rénovation et requalification des locaux associatifs	Commune de Miélan	Miélan	75 000 €									
		Accessibilité du terrain d'honneur du rugby et équipements du local du club de rugby	Commune de Miélan	Miélan	150 000 €									
		Réaménagement d'un vestiaire du terrain d'entraînement de rugby	Commune de Miélan	Miélan	45 000 €									
		Rénovation de deux courts de tennis	Commune de Miélan	Miélan	30 000 €									
		Changer les tatamis du Dojo	Commune de Miélan	Miélan	20 000 €									
		Aménagement de la médiathèque	Commune de Miélan	Miélan	100 000 €									
		Poursuite de l'aménagement du musée des pompiers et d'une salle d'exposition	Commune de Miélan	Miélan	25 000 €									
		Création de hotspot wifi sur le bourg centre	Commune de Miélan	Miélan	20 000 €									
		Création d'une nouvelle gendarmerie	Commune de Miélan	Miélan	1 500 000 €									
		Requalifier l'aire de camping-car	Commune de Miélan	Miélan	20 000									

MIRANDE													
Axe stratégique du projet de revitalisation	Sous-orientation stratégique	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Lieu de l'action	Coût total HT	Coût total TTC	Cofinancement acquis						Commentaires
							Europe	Etat	Région	Département	Banque des Territoires	Autres	
Axe 1 : Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune	Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine et son patrimoine bâti	Embellir des cœurs historiques par une opération façade dans le cadre de périmètres prédéfinis (OPAH, places, voies, charretières, voies traversières, chemin de ronde)	Commune de Mirande, privés	Mirande	10 000 € / an			40%					
		Requalifier les espaces de centralité : Place Adrien Pérez (désimperméabilisation, îlot de fraîcheur)	Commune de Mirande	Mirande	150 000 €								
		Rendre accessible et organiser le partage de l'espace public	Commune de Mirande	Mirande	Evêché : 100 000 € Durieux : 90 000 € Laffitte : 90 000 € Laplagne : 90 000 €			40% DSIL					
		Etablir des chartes visuelles harmonisées : charte chromatique des façades et devantures commerciales en fonction des époques et typologie du bâti	Commune de Mirande	Mirande	25 000 €								
	Rénover et mettre en valeur le patrimoine historique	Réhabilitation de la tour de Rohan et aménagement de son square	Commune de Mirande	Mirande	205 000 € HT (Travaux tour de Rohan : 170 000 € et du square de Rohan : 35 000 €)								
		Réhabilitation de l'Eglise Sainte-Marie	Commune de Mirande	Mirande	250 000 €								
	Axe 2 : Engager le territoire dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables	Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire	Référencer les chemins ruraux pouvant constituer un circuit de chemin de randonnée	Commune de Mirande	Mirande	12 000 €							
			Rénovation des réseaux d'assainissement	Commune de Mirande	Mirande	800 000 €							
Aménagement de l'entrée de Ville Nord - entrée Nord RN 21			Commune de Mirande	Mirande	120 000 €								
Aménagement de l'entrée de Ville Sud - entrée Sud RN 21			Commune de Mirande	Mirande	120 000 €								
Préserver les ressources et engager le territoire dans un renouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive		Rénovation de l'éclairage public	Commune de Mirande	Mirande	20 000 € / an			0%					
		Isolation thermique de l'Hôtel de Ville (fenêtre, façade Est)	Commune de Mirande	Mirande	36 000 €								

		Créer des unités de production énergétiques sur les bâtiments publics	Commune de Mirande	Mirande	290 000 € (Station d'épuration : 60 000 €, école élémentaire : 30 000 €, services techniques : 20 000 €, stade d'athlétisme : 60 000 €, chaufferie biomasse pour les équipements publics : 120 000 €)													
		Isolation thermique de l'école maternelle	Commune de Mirande	Mirande	315 000 €													
	Développer des liaisons multimodales	Création d'un pôle d'échange multimodal	Commune de Mirande	Mirande	30 000 €													
		Création d'itinéraires d'un circuit de mobilité douce entre la ville haute et le secteur du Batardeau (projet Baion - Batardeau)	Commune de Mirande	Mirande	50 000 €													
		Finalisation du circuit de mobilité douce Nord / Sud de la commune	Commune de Mirande	Mirande	80 000 €													
		Développer le service de bus desservant les différents quartiers de la commune les jours de marché de plein vent	Commune de Mirande	Mirande	5 000 € / an													
Axe 3 : Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation	Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique	Communiquer sur l'offre en équipements et services sur la commune	Commune de Mirande	Mirande	15 000 €													
		Promouvoir le label Cittaslow	Commune de Mirande, Office du Tourisme Communautaire	Mirande	5 000 €													
Axe 4 : Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural	Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc	Diversifier le parc de logements en fonction des attentes des nouveaux arrivants en milieu rural : appartements de ville et maisons individuelles, lotissements	Commune de Mirande	Mirande					0%									
		Soutenir l'installation de structures intergénérationnelles	Commune de Mirande	Mirande					0%									
	Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population	Création de locaux par aménagement de locaux vacants pour accueillir le siège social du Parc Naturel Régional de l'Astarac	Commune de Mirande	Mirande	800 000 €													
		Mise en place d'un Schéma Directeur Immobilier	Commune de Mirande	Mirande	20 000 €													
		Mise aux normes des équipements du Parc municipal des sports (tennis, rugby)	Commune de Mirande	Mirande	50 000 €													
		Création d'un dojo pour les associations d'art martial	Commune de Mirande	Mirande	320 000 €													

		Construction d'un bâtiment d'animation associative au Parc municipal des sports	Commune de Mirande	Mirande	350 000 €								
		Aménagement du terrain de jeu à destination de la pala (pelote basque)	Commune de Mirande	Mirande	22 000 €								
		Création et fermeture du stade d'athlétisme à usage des scolaires et associatifs	Commune de Mirande	Mirande	20 000 €								
		Aménagement des locaux / vestiaires de l'ancienne piscine du Batardeau	Commune de Mirande	Mirande	600 000 €								
		Installation de système vidéo destiné à assurer la protection des personnes et des biens	Commune de Mirande	Mirande	80 000 €								
		Création d'un espace de glisse urbaine	Commune de Mirande	Mirande	190 000 €								

MONTESQUIOU													
Axe stratégique du projet de revitalisation	Sous-orientation stratégique	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Lieu de l'action	Coût total HT	Coût total TTC	COFINANCEMENT ACQUIS						Commentaires
							Europe	Etat	Région	Département	Banque des Territoires	Autres	
Axe 1 : Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune	Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine et son patrimoine bâti	Requalifier les espaces de centralité : Place Nationale	Commune de Montesquiou	Montesquiou	600 000 €								Travail avec le CAUE
		Requalifier et sécuriser l'entrée de bourg : sécurisation de la RD 943	Commune de Montesquiou, Conseil départemental	Montesquiou	445 000 € (+ arrêt de bus 5000€)								Etape 1, Création d'un plateau traversant (30000€) demande de 50% de financement par le CD en cours.
	Rénover et mettre en valeur le patrimoine historique	Valorisation des vestiges du Château	Commune de Montesquiou	Montesquiou	350 000 €								Travail avec le CAUE
		Rénovation de l'église	Fondation du patrimoine	Montesquiou	250 000 €								Dossier envoyé à la fondation du patrimoine
Axe 2 : Engager le territoire dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables	Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire	Valorisation de la zone Natura 2000	Commune de Montesquiou	Montesquiou	5 000 €								
		Développer un parcours découverte et des sentiers de randonnées	Commune de Montesquiou	Montesquiou	271,17 €								
		Rénovation des réseaux d'assainissement	Commune de Montesquiou	Montesquiou	463 000 €				7,5%				70 % Agence AdourA
		Création d'une maison de la Nature et de la Biodiversité	Commune de Montesquiou	Montesquiou	400 000 €								
	Préserver les ressources et engager le territoire dans un renouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive	Créer des ombrières photovoltaïques	Commune de Montesquiou	Montesquiou									
		Rénovation énergétique d'un bâtiment scolaire	Commune de Montesquiou	Montesquiou	30 000 €								
		Isolation thermique du parc de logements locatifs	Commune de Montesquiou	Montesquiou	15 000 €								Devis en cours
Axe 3 : Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation	Développer des liaisons multimodales	Construction d'un abris bus	Commune de Montesquiou	Montesquiou	5 000 €								
	Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique	Communiquer sur l'offre en équipements et services sur la commune	Commune de Montesquiou	Montesquiou	15 000 €								En cours de construction
		Soutenir les circuits courts et l'agrotourisme	Commune de Montesquiou	Montesquiou	1 000 €								
		Faciliter la reprise de l'auberge-restaurant	Commune de Montesquiou, Communauté de communes	Montesquiou	250 000 €								En attente du chiffrage par l'architecte

		Extension de la zone d'activités	Commune de Montesquiou	Montesquiou	500 000 €								
	Soutenir les modèles économiques innovants	Création d'un tiers-lieu	Commune de Montesquiou	Montesquiou	20 000 €								Projet dessiné et chiffrage en cours
Axe 4 : Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural	Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc	Diversifier le parc de logements en fonction des attentes des nouveaux arrivants en milieu rural : appartements de ville et maisons individuelles, lotissements	Commune de Montesquiou	Montesquiou	400 000 €								En attente du dessin et du chiffrage VRD par bureau d'étude
		Création de logements locatifs : Maison "Descat"	Commune de Montesquiou	Montesquiou	250 000 €								
		Création de logements locatifs : grandes de l'auberge	Commune de Montesquiou	Montesquiou	180 000 €								
	Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population	Transfert des ateliers municipaux	Commune de Montesquiou	Montesquiou	150 000 €								
		Réhabilitation du second terrain de tennis	Commune de Montesquiou	Montesquiou	4 500 €								Travaux en cours en régie pour création d'un boulodrome
		Finalisation du programme d'éclairage public	Commune de Montesquiou	Montesquiou	10 000 € / 15 000 €								30% d'aides par le syndicat d'électrification
		Transfert et construction de la caserne des pompiers	SDIS	ZAC de la commune de Montesquiou	850 000 €								

COMMUNAUTE DE COMMUNES

AXE STRATEGIQUE DU PROJET DE REVITALISATION	Sous orientation stratégique	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Lieu de l'action	Cout total HT	Cout total TTC	CO FINANCEMENT ACQUIS						commentaires	
							Europe	Etat	Région	Département	Banque des territoires	Autres		
Axe 2 : Engager le territoire dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables	Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire	Créer un comité d'animation des usages des plans d'eau de l'intercommunalité	Communauté de communes	Territoire de l'intercommunalité	5 000 €									
		Développer une communication auprès du public sur les mesures de protection de la ressource	Communauté de communes	Territoire de l'intercommunalité	3 000 €									
	Développer des liaisons multimodales	Développer en partenariat avec la Région (AOM) les services de déplacement entre Communautés de communes et entre communes de l'intercommunalité	Communauté de communes	Territoire de l'intercommunalité	10 000 €									
Axe 3 : Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation	Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique	Recrutement d'un manager développeur économique	Communauté de communes	Territoire de l'intercommunalité	305 000 € (Recrutement du manager de commerce 45 000 €, achat d'un local 60 000€, aménagements et équipements 50 000 €, développer le concept de boutique à l'essai 50 000 €, développer le concept de tiers-lieu 100 000 €)						50% pour le poste de manager de commerce			
		Fédérer les acteurs publics chargés du développement économique et les entreprises privées	Communauté de communes	Territoire de l'intercommunalité	7 800 €									
		Commercialisation des terrains et bâtiments de la ZAE - Miélan	Communauté de communes	ZAE de Miélan	2 000 €									
		Soutenir la réhabilitation de locaux commerciaux vacants dans la Bastide	Communauté de communes	Territoire de l'intercommunalité	10 000 €									
Axe 4 : Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural	Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc	Réhabilitation de la résidence Lagrange	Communauté de communes	Miélan	400 000 €									
	Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population	Déploiement de la fibre sur les extérieurs du bourg	Communauté de communes	Territoire de l'intercommunalité	20 000 €									
		Transfert des locaux administratifs de la Communauté de communes dans des locaux adaptés	Communauté de communes	Territoire de l'intercommunalité	665 000 € (achat 65 000 € et travaux 600 000 €)		0 €							
		Mise en place d'un Contrat Local de Santé sur le territoire de la commune	Communauté de communes	Territoire de l'intercommunalité	30 000 €									

		Transfert et agrandissement de la structure "Ious pitchous"	Communauté de communes	Territoire de l'intercommunalité	700 000 €			DETR 115 000 € 1ere tranche			CAF 177 000 € MSA 50 000 €		
		Création d'un bassin de natation à usage des scolaires et de l'apprentissage	Communauté de communes	Territoire de l'intercommunalité	1 500 000 €								
		Adressage de la commune de Montesquiou	Communauté de communes	Montesquiou	10 000 € - 15 000 €								
	Renforcer les équipements touristiques et de loisirs	Mise en place d'une signalétique d'interprétation du patrimoine touristique	Office du Tourisme communautaire	Territoire de l'intercommunalité	152 000 €								
		Développement d'animations facilitant la visite du territoire	Office du Tourisme communautaire	Territoire de l'intercommunalité	2 000 €								
		Développement de circuits thématiques	Office du Tourisme communautaire, Communauté de communes	Territoire de l'intercommunalité	20 000 €								

Annexe 6 – Synthèse du diagnostic territorial

Diagnostic territorial

Introduction

En 2018, le Pays d'Auch hébergeait 67 234 habitants¹ et présentait une densité inférieure à 40 habitants / km². Le périmètre du PETR regroupe 135 communes et 4 EPCI. Ses composantes présentent des caractéristiques différentes. Au niveau du PETR, la fonction motrice d'Auch s'affirme au sein du territoire et de l'espace départemental. La consolidation de la ville centre et de l'agglomération joue en faveur de l'ensemble du territoire, qui bénéficie d'une image positive au niveau de son cadre de vie.

Trois intercommunalités se situent au sud du Pays d'Auch : Val de Gers, Astarac Arros en Gascogne et Cœur d'Astarac en Gascogne. Ce sont les composantes de l'Astarac dont Mirande est la sous-préfecture. Ce territoire se structure autour d'un maillage Nord/Sud de vallées et de coteaux qui présentent une forte identité et engagent un fonctionnement autour de plusieurs bassins de vie. Selon les secteurs, les ressorts démographiques d'ensemble sont fragiles ou font défaut. Nombre de ces espaces ruraux sont confrontés à des fragilités structurelles liées à la diminution de leur population, au besoin de renouvellement de leur tissu économique, à la rareté des projets de développement endogènes ou aux difficultés à les accompagner. Les problématiques de l'hyper ruralité imprègnent le fonctionnement d'ensemble. Ce territoire est à la recherche d'un nouveau souffle.

La Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne est une communauté de communes française, située dans le département du Gers. Elle correspond à la partie ouest de l'Astarac gersois. Elle est composée de 19 communes et comptait 7 671 habitants en 2019². Le siège de l'intercommunalité se situe à Mirande, également sous-préfecture, qui comptait 3 450 habitants en 2019. L'intercommunalité héberge trois communes labellisées Petites Villes de Demain : Miélan, Mirande et Montesquiou.

¹ Insee, 2018

² Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

1. Localisation

1.1. Le territoire en cartes

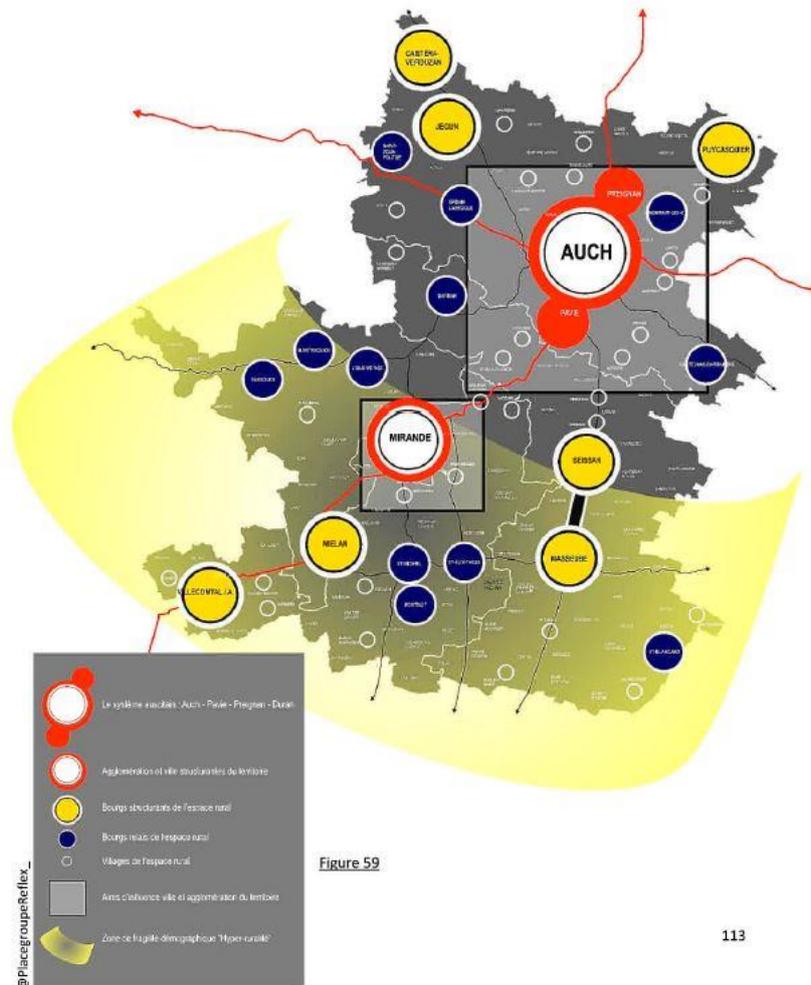


Figure 59

113

Projet de territoire du Pays d'Auch, 2018



1.2. Topographie spécifique, paysage

L'Astarac englobe tout le sud du département du Gers, elle correspond à une seule unité géologique et morphologique, c'est le pied de « l'éventail gascon ». Cet ensemble paysager est rythmé par une alternance de coteaux et de vallées qui s'organisent selon trois ensembles :

- La ribère, en fond de vallée, est un couloir de circulation naturel où ont été aménagés les grands axes routiers et les principaux centres urbains,
- La serre, sur la rive droite, est un coteau étroit et abrupt largement dédié aux bois et aux pâturages et sur lequel se succèdent des fermes isolées, des villages perchés et de petits patrimoines diffus (chapelle, moulin à vent...),
- La boubée, sur la rive gauche, est un espace de transition que des petits ruisseaux ont façonné en un paysage de vallons et de collines amples et, pour la majorité, cultivés.

En arrière-plan, les Pyrénées se dressent régulièrement à l'horizon, leur présence est beaucoup plus fréquente que dans le reste du Gers et c'est ce qui rend les paysages de l'Astarac d'autant plus impressionnants.

Cet ensemble paysager se caractérise par l'extrême dispersion de l'habitat. L'architecture traditionnelle des fermes en « équerre » domine quel que soit le terroir et le matériau de construction associé (du gré dans le nord, de la terre crue dans le sud). Le relief marqué de l'Astarac offre également une multitude de sites perchés, tout autant de lieux privilégiés pour l'implantation humaine. Se découvrent ainsi des moulins à vent, chapelles, châteaux, petits castelnaux... qui sont à la fois, outre leur importance patrimoniale, des repères dans le paysage mais aussi des postes d'observation sur les paysages environnants. Enfin, concernant le bâti, l'Astarac ne dispose pas de réelle « capitale », même si Mirande ou Masseube en jouent le rôle symbolique ; l'organisation du territoire reste effectivement marqué par le cloisonnement des vallées, chacune comptant son petit centre urbain, pour la plupart des Bastides : Mirande, Miélan, Masseube, Marciac.

L'Astarac est la principale terre d'élevage du Gers. C'est la seule façon de valoriser les terres les plus pentues. Néanmoins, chaque vallon est une unité de production polycole mêlant bois, prairie et (grandes) cultures.

2. Démographie

2.1. Etat des lieux

2.1.1. Evolution globale de la population

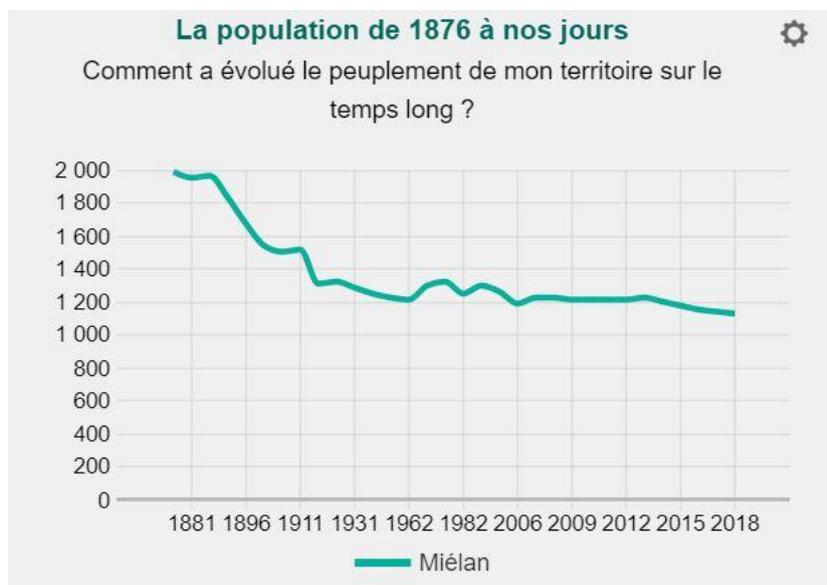
Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne :

En 2019³, l'EPCI comptait 7 671 habitants sur son territoire. Selon le projet de territoire du Pays d'Auch rédigé en 2018, l'intercommunalité a perdu 279 habitants entre 2009 et 2014 et présentait un taux d'évolution annuelle de -0,7 %. Sur cette même période, le solde naturel était de -188 et le solde migratoire de -91. L'intercommunalité, tout comme le Pays d'Auch s'inscrivent au sein de dynamiques départementales et territoriales plus larges. Ainsi, à large échelle, c'est tout un « ruban Est-Ouest » qui se dessine au sein de l'espace gersois et plus largement si l'on considère le piémont pyrénéen. Cette zone de déclin démographique touche durement la Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne. Elle a perdu 5 % de sa population entre 2012 et 2019.

Miélan :

En 2019⁴, la commune de Miélan comptait 1 111 habitants sur son territoire. Cette population est en forte diminution depuis 2012. Entre 2012 et 2019, la commune a perdu 8,4 % de sa population. Cette diminution est plus importante qu'au niveau de l'EPCI (-5,0 %) et qu'au niveau départemental (+1,0 %).

En 2018 et 2019, le solde naturel et le solde migratoire étaient négatifs.



Observatoire des territoires, Insee, 2018

Mirande :

En 2019⁵, la commune de Mirande comptait 3 450 habitants sur son territoire. Cette population est en diminution depuis 2012. Entre 2012 et 2019, la population a diminué de 5,8 %. Cette diminution est

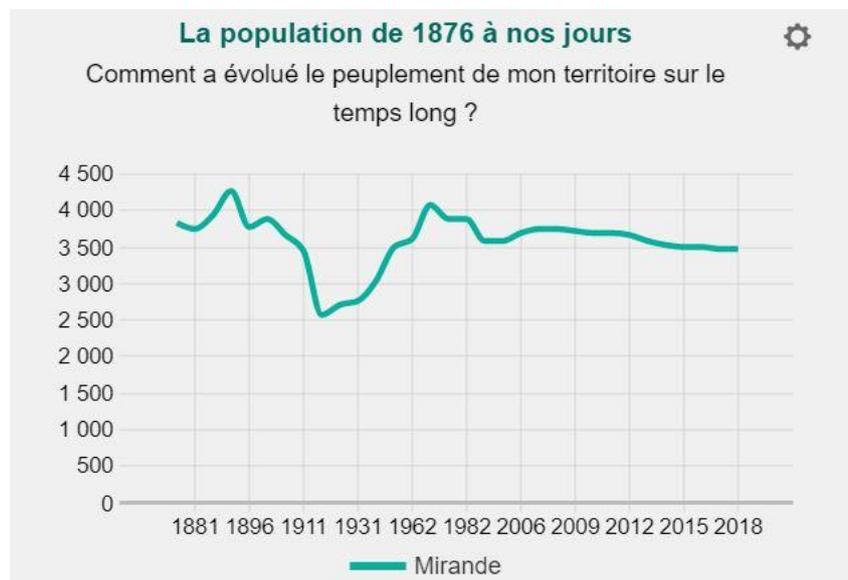
³ Portrait de territoire, Espelica, Insee, 2019

⁴ Portrait de territoire, Espelica, Insee, 2019

⁵ Portrait de territoire, Espelica, Insee, 2019

légèrement plus importante qu'au niveau de l'EPCI (-5,0 %) et qu'au niveau départemental (+1 %).

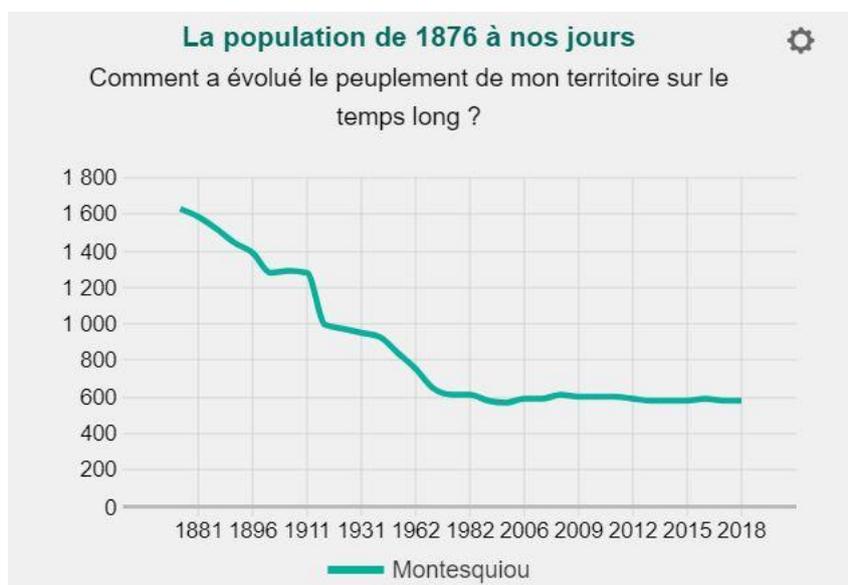
Depuis 2016, le solde migratoire positif ne suffit plus à compenser un solde naturel négatif.



Observatoire des territoires, Insee, 2018

Montesquiou :

En 2019⁶, la commune de Montesquiou comptait 572 habitants sur son territoire. Cette population est en diminution depuis 2016. Entre 2012 et 2016, la population a évolué, tantôt à la hausse, tantôt à la baisse. Au total, sur la période 2012 à 2019, la population a diminué de 3,1 %. Cette diminution est inférieure à la diminution de la population intercommunale (-5 %) et départementale (+1 %).



Observatoire des territoires, Insee, 2018

⁶ Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

2.1.2. Age de la population

Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne :

A l'échelle du PETR, la tendance est à l'affirmation du vieillissement des ménages. En 2019⁷, l'indice de jeunesse de l'intercommunalité était de 0,44. Autrement dit, pour 100 personnes âgées de 60 ans et plus, la Communauté de communes comptait 44 personnes âgées de 20 ans et moins.

Miélan :

En 2019⁸, l'indice de jeunesse de la commune de Miélan s'élève à 0,38. C'est donc inférieur à l'indice de jeunesse de l'EPCI (0,44), du département (0,58) ou de la France (0,93). Autrement dit, pour 100 personnes âgées de 60 ans et plus, la commune de Miélan compte 38 personnes âgées de 20 ans et moins.

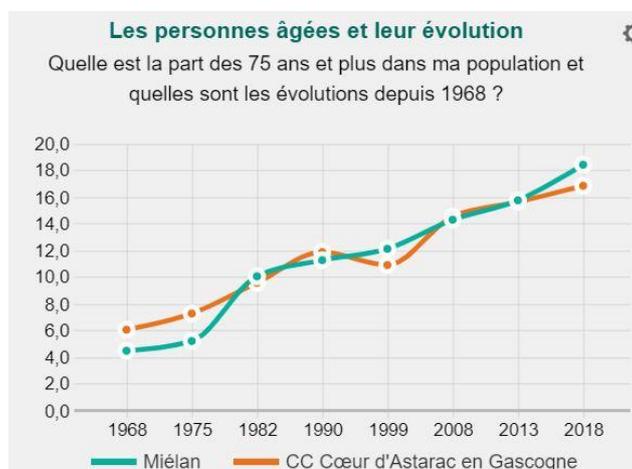
La part des personnes âgées a augmenté depuis 2012. En effet, en 2012, le territoire communal comptait légèrement plus de 40 % de personnes âgées de plus de 60 ans. En 2019, ces mêmes personnes représentaient environ 45 % de la population. A l'inverse, la part des individus de moins de 30 ans a diminué dans des proportions similaires en passant de 26 % en 2012 à 21 % en 2019.

Evolution historique de la structure de la population par tranche d'âge



Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

La part des personnes âgées dans la population communale a donc augmenté, légèrement plus fortement qu'à l'échelle intercommunale.



Observatoire des territoires, Insee, 2018

⁷ Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

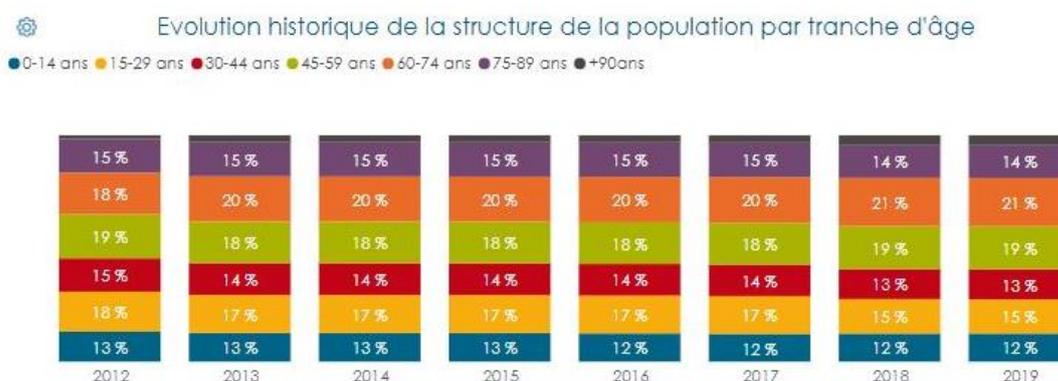
⁸ Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

Par ailleurs, en 2018⁹, aucune personne âgée de plus de 75 ans ne vivait dans des établissements pour personnes âgées à Miélan, contre 10,6 % au niveau de l'intercommunalité. Pourtant, on recensait 45 places dans des établissements pour personnes âgées autonomes sur la commune de Miélan. L'accompagnement de la population vieillissante et l'adaptation de la ville à leurs besoins constitue un enjeu à prendre en compte par la commune. En effet, 48 % des personnes de plus de 75 ans vivent seules à leur domicile contre seulement 36,5 % pour l'intercommunalité.

Mirande :

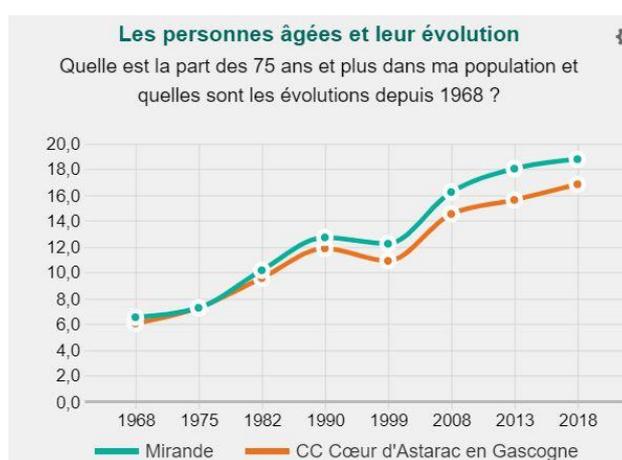
En 2019¹⁰, l'indice de jeunesse de la commune de Mirande s'élevait à 0,44. Il était donc identique à celui de l'EPCI. Toutefois, il restait inférieur à celui du département (0,58) ou de la France (0,98). Autrement dit, pour 100 personnes âgées de 60 ans et plus, on comptait 44 personnes âgées de 20 ans et moins.

La part des personnes âgées a augmenté depuis 2012. En 2012, les personnes âgées de plus de 60 ans représentaient 35 % de la population communale. En 2019, ces individus représentaient plus de 40 % de la population. A l'inverse, la part des individus de moins de 30 ans a diminué dans des proportions similaires en passant de 31 % en 2012 à 27 % en 2019.



Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

La part des personnes âgées dans la population communale a donc augmenté, légèrement plus fortement qu'à l'échelle intercommunale.



Observatoire des territoires, Insee, 2018

⁹ Observatoire des territoires, Insee, 2018

¹⁰ Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

Par ailleurs, en 2018¹¹, 21 % des personnes âgées de plus de 75 ans vivaient dans un établissement pour personnes âgées. C'est plus qu'au niveau de l'intercommunalité (10,6 %). Pourtant, on recensait 177 places dans des établissements pour personnes âgées en 2020 (44 places dans des établissements pour personnes âgées autonomes et 133 places dans des établissements pour personnes âgées dépendantes et atteintes de la maladie d'Alzheimer). Toutefois, 109 personnes âgées de plus de 75 ans (soit 48 % d'entre elles) vivent seules chez elles, contre 36,5 % pour l'intercommunalité. L'accompagnement de la population vieillissante et l'adaptation de la ville à leurs besoins constitue un enjeu à prendre en compte par la commune.

Montesquiou :

En 2019¹², l'indice de jeunesse de la commune de Mirande s'élevait à 0,44. Il était donc identique à celui de l'EPCI. Toutefois, il restait inférieur à celui du département (0,58) ou de la France (0,98). Autrement dit, pour 100 personnes âgées de 60 ans et plus, on comptait 44 personnes âgées de 20 ans et moins.

La part des personnes âgées a augmenté depuis 2012. En 2012, les personnes âgées de plus de 60 ans représentaient 36 % de la population communale. En 2019, ces individus représentaient plus de 38 % de la population. Dans le même temps, la part des individus de moins de 30 ans a diminué dans des proportions comparables en passant de 27 % en 2012 à 24 % en 2019.

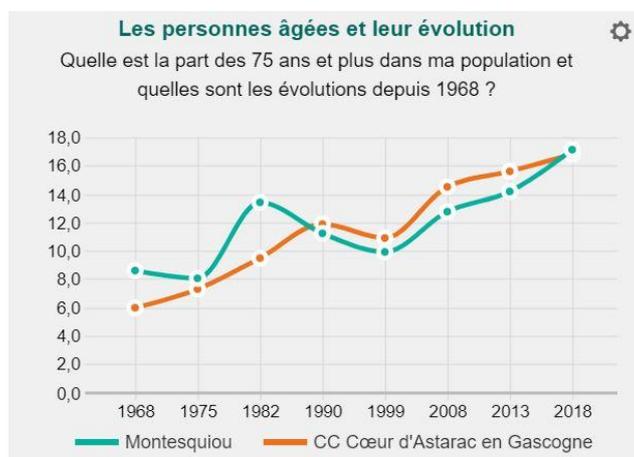
Evolution historique de la structure de la population par tranche d'âge

● 0-14 ans ● 15-29 ans ● 30-44 ans ● 45-59 ans ● 60-74 ans ● 75-89 ans ● +90ans



Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

La part des personnes âgées dans la population communale a donc augmenté, à un rythme proche de celui de l'intercommunalité.



Observatoire des territoires, Insee, 2018

¹¹ Observatoire des territoires, Insee, 2018

¹² Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

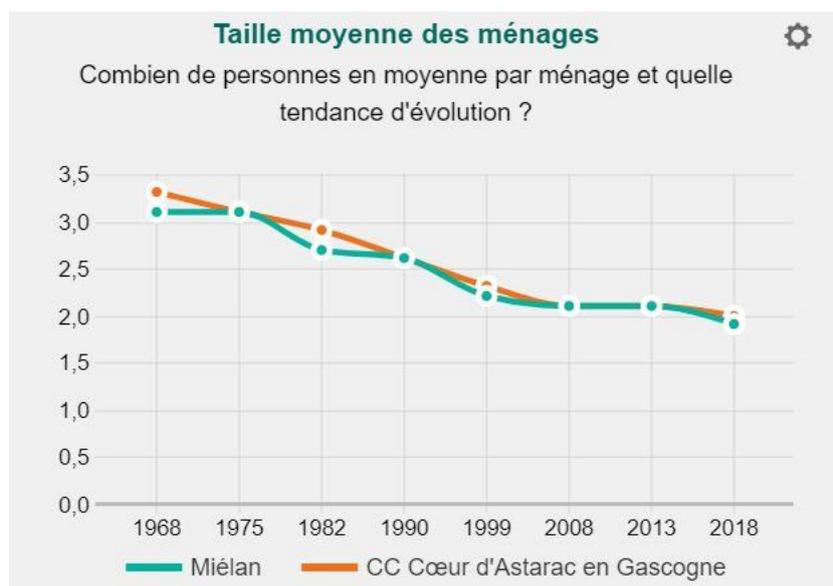
Par ailleurs, en 2018¹³, aucune personne âgée de plus de 75 ans ne vivait dans un établissement pour personnes âgées. C'est donc moins qu'au niveau de l'intercommunalité (10,6 %). On ne recensait pas de place dans des établissements pour personnes âgées en 2020. En revanche, 31 personnes âgées de plus de 75 ans (soit 30 % d'entre elles) vivaient seules chez elles en 2018, contre 36,5 % pour l'intercommunalité. L'accompagnement de la population vieillissante et l'adaptation de la ville à leurs besoins constitue un enjeu à prendre en compte par la commune.

2.1.3. Autres caractéristiques

Miélan :

La commune regroupe une population relativement précaire. En 2018¹⁴, la médiane du revenu disponible par unité de consommation s'élevait à 18 870 € contre 19 250 € au niveau de l'intercommunalité, 20 820 € au niveau du département et 21 350 € à l'échelle nationale. Au niveau de l'intercommunalité, le taux de pauvreté s'élevait à 20,3 %. C'est plus qu'au niveau départemental (18,7 %) mais moins qu'au niveau national (22,1 %).

La commune de Miélan comptait 590 ménages sur son territoire en 2019¹⁵. La taille moyenne des ménages de Miélan était de 1,90 individus. C'est légèrement inférieur à la taille moyenne des ménages de l'intercommunalité (1,96) et largement inférieur à la taille moyenne des ménages du département (2,09) ou français (2,16).



Observatoire des territoires, Insee, 2018

En 2019¹⁶, le territoire de Miélan hébergeait 317 familles. La commune comptait 68 % de familles sans enfant, 15 % de familles avec 1 enfant et 9,8 % de familles avec 2 enfants. A titre de comparaison, en 2012, on recensait 64 % de familles sans enfant et 16 % de familles avec 2 enfants.

Le territoire communal comptait également 13,68 % de familles monoparentales, soit 44 familles. Ce taux a plutôt diminué sur les dernières années, passant de 16,30 % en 2012 à 13,68 % en 2018. Par ailleurs, c'est

¹³ Observatoire des territoires, Insee, 2018

¹⁴ Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

¹⁵ Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

¹⁶ Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

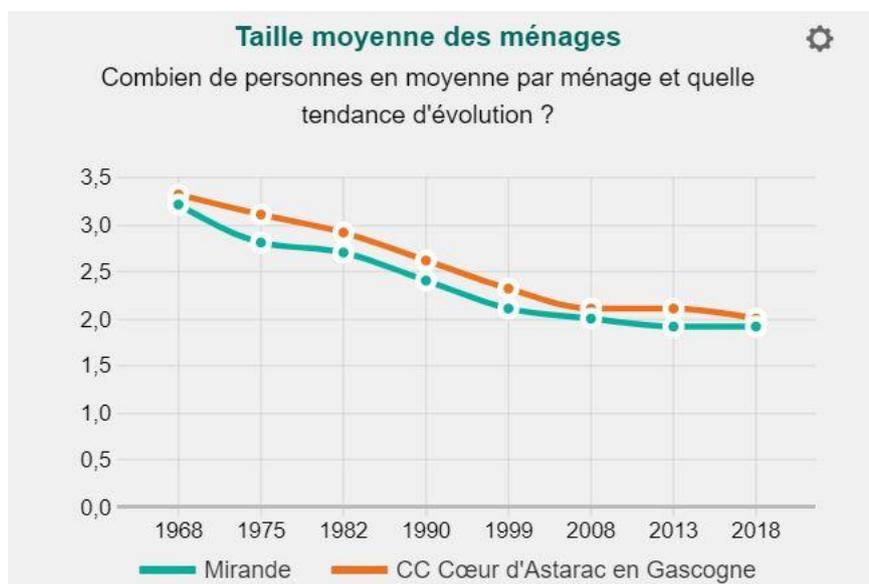
moins important qu'au niveau de l'EPCI (14,58 %), du département (14,18 %) ou de la France (16,49 %).

Enfin, le territoire totalisait 258 personnes seules, soit 43,63 % des ménages. C'est plus important qu'à l'échelle de l'EPCI (40,20 %), du département (35,90 %) ou de la France (36,80 %). Ce phénomène est fortement corrélé à la proportion de personnes âgées, en augmentation.

Mirande :

La commune regroupe une population relativement précaire. En 2018¹⁷, la médiane du revenu disponible par unité de consommation s'élevait à 19 080 €, contre 19 250 € pour l'intercommunalité, 20 820 € pour le département et 21 350 € pour la France. Au niveau de l'intercommunalité, le taux de pauvreté s'élevait à 20,3 %. C'est plus qu'au niveau départemental (18,7 %) mais moins qu'au niveau national (22,1 %).

La commune de Mirande comptait 1 759 ménages sur son territoire en 2019¹⁸. La taille moyenne des ménages de Mirande était de 1,84 individus. C'est inférieur à la taille moyenne des ménages de l'intercommunalité (1,96) et largement inférieur à la taille moyenne des ménages du département (2,09) ou français (2,16).



Observatoire des territoires, Insee, 2018

En 2019¹⁹, le territoire de Mirande hébergeait 910 familles. La commune comptait 61 % de familles sans enfant, 19 % de familles avec 1 enfant et 15 % de familles avec 2 enfants. A titre de comparaison, en 2012, on recensait 59 % de familles sans enfant, 20,5 % de familles avec 1 enfant et 13% de familles avec 2 enfants. De manière générale, on remarque une certaine stabilité dans cette structure.

Le territoire communal comptait également 17,58 % de familles monoparentales, soit 160 familles. Ce taux a plutôt augmenté ces dernières années, passant de 13,22 % à 17,58 % entre 2012 et 2018. Par ailleurs, c'est plus important qu'au niveau de l'EPCI (14,58 %), du département (14,18 %) ou de la France (16,49 %).

Enfin, le territoire totalisait 921 personnes seules, soit 46,70 % des ménages. C'est plus important qu'aux échelles territoriales supérieures (40,20 % pour l'EPCI, 35,90 % pour le Gers et 36,80 % pour la France). Ce phénomène est fortement corrélé à l'augmentation de la proportion des personnes âgées au sein de la

¹⁷ Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

¹⁸ Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

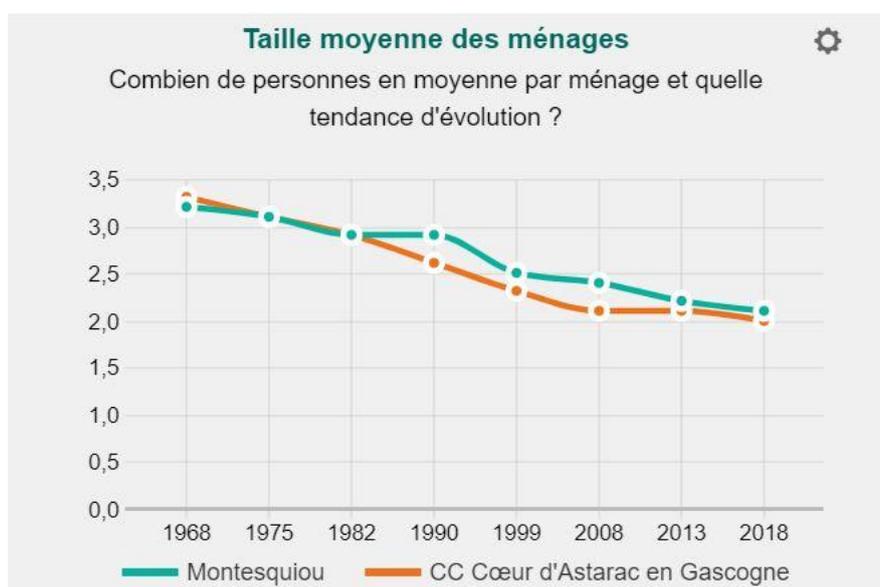
¹⁹ Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

population communale. Alors qu'on comptait 443 personnes âgées de plus de 55 ans et seules en 2012, on en compte désormais 512.

Montesquiou :

La commune regroupe une population précaire. En 2018²⁰, la médiane du revenu disponible par unité de consommation s'élevait à 18 630 €, contre 19 250 € pour l'intercommunalité, 20 820 € pour le département et 21 350 € pour la France. Au niveau de l'intercommunalité, le taux de pauvreté s'élevait à 20,3 %. C'est plus qu'au niveau départemental (18,7 %) mais moins qu'au niveau national (22,1 %).

La commune de Montesquiou comptait 275 ménages sur son territoire en 2019²¹. La taille moyenne des ménages de Montesquiou était de 2,10 individus. C'est supérieur à la taille moyenne des ménages de l'intercommunalité (1,96), équivalent à la taille moyenne des ménages du Gers (2,09) et légèrement inférieur à la taille moyenne des ménages français (2,16).



Observatoire des territoires, Insee, 2018

En 2019²², le territoire de Montesquiou hébergeait 166 familles. La commune comptait 69 % de familles sans enfant, 11,5 % de familles avec 1 enfant et 11,5 % de familles avec 2 enfants. A titre de comparaison, en 2012, on recensait 60 % de familles sans enfant, 20 % de familles avec 1 enfant et 16 % de familles avec 2 enfants.

Le territoire communal comptait également 2,87 % de familles monoparentales, soit 5 familles. Ce taux a diminué ces dernières années, passant de 11,11 % en 2012 à 2,87 % en 2018. Par ailleurs, c'est largement moins important qu'au niveau de l'EPCI (14,58 %), du département (14,18 %) ou de la France (16,49 %).

Le territoire totalisait 99 personnes seules, soit 36 % des ménages. C'est moins important qu'au niveau de l'EPCI (40,20 %) et équivalent au taux départemental et national (respectivement 35,90 % et 36,80 %). Ce phénomène est nettement corrélé à l'augmentation de la proportion des personnes âgées au sein de la population communale. Alors que l'on comptait 56 personnes âgées de plus de 55 ans et seules sur le territoire en 2012, on en comptait 74 en 2019.

²⁰ Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

²¹ Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

²² Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

2.2. Synthèse et enjeux

Synthèse



- Un territoire en déprise démographique,
- Un vieillissement marqué de la population,
- Une population relativement précaire,
- Un desserrement des ménages.

Enjeux



Il convient d'inverser la tendance démographique, aussi bien au niveau des communes labellisées Petites Villes de Demain qu'au niveau de l'intercommunalité. De même, le vieillissement de la population étant marqué, il convient de le prendre en compte et d'adapter le territoire aux nouveaux besoins de la population, notamment en termes d'accompagnement. Enfin, le territoire héberge une population relativement précaire qu'il convient également de considérer et de prendre en compte.

3. Urbanisme et habitat

3.1. Etat des lieux

3.1.1. Habitat

Miélan :

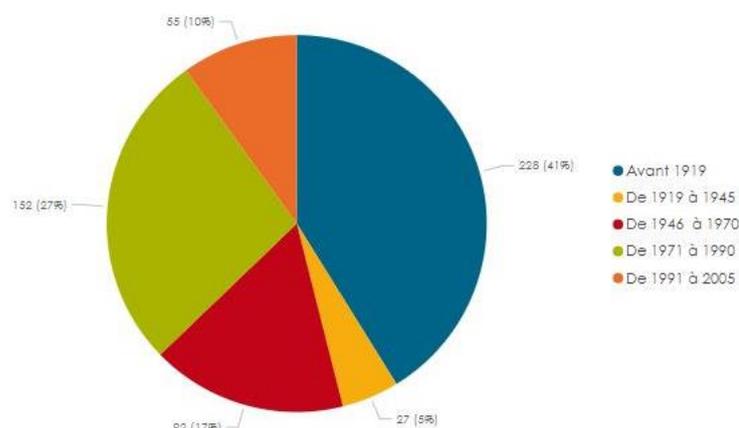
Au niveau de la commune²³, on remarque une importante sur-représentation des maisons (81 %) par rapport aux appartements (19 %), caractéristique typique des territoires ruraux ou ultra-ruraux. On remarque des proportions similaires aux échelles intercommunale et départementale. La tendance est en revanche moins marquée au niveau national : 56 % de maisons pour 44 % d'appartements.

Globalement, ce sont des logements de tailles importantes. 43 % de ces logements disposent au moins de 5 pièces et 88 % d'au moins 3 pièces. On remarque tout de même la présence, sur la commune, de 7 % de studios (contre 2,3 % à l'échelle intercommunale, 1,78 % à l'échelle départementale et 6 % à l'échelle nationale).

Le parc de logements est relativement ancien. En effet, 41,2 % du parc a été construit avant 1919. Toutefois, 37 % des logements ont été construits après 1970, dont 10 % après 1991.

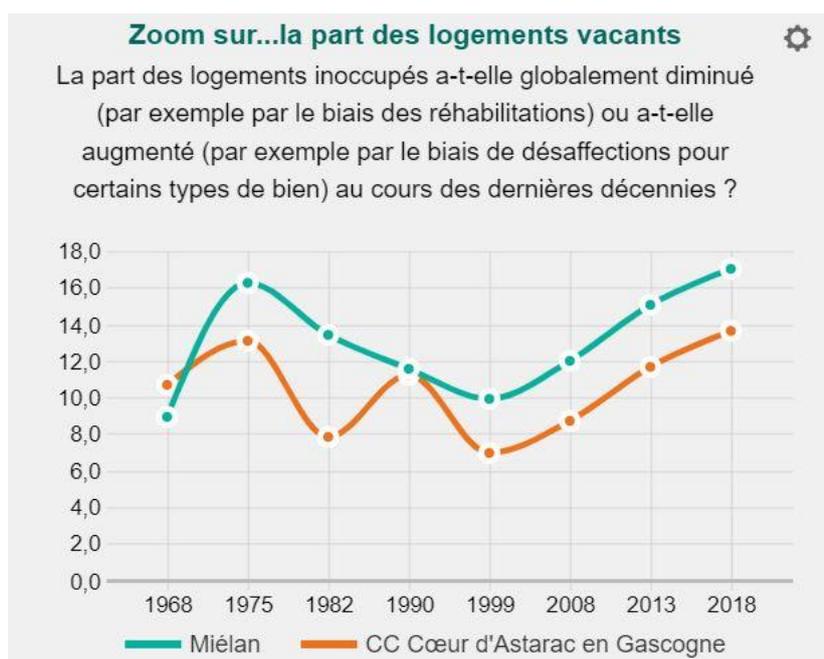
²³ Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

Période d'achèvement des résidences principales



Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

Le taux de vacance résidentielle a sensiblement augmenté depuis 2012²⁴, passant 15 % à 17 % en 2018.



Observatoire des territoires, Insee, 2018

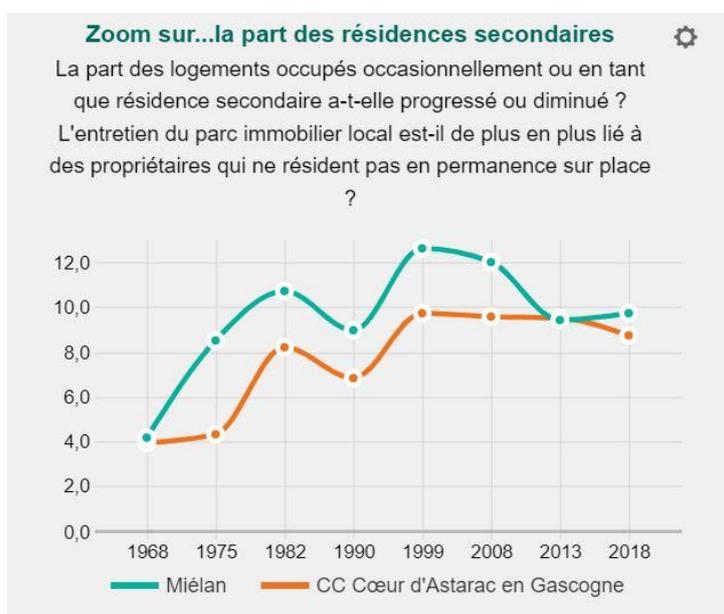
En 2019²⁵, la commune disposait de 7 % de logements sociaux, ce qui est plus important qu'au niveau intercommunal ou départemental (5 %). Cette part reste toutefois inférieure à la part nationale (13 %). Ces logements sociaux sont plutôt de grandes tailles : on constate une large majorité de logements de 3 pièces et plus.

En 2018²⁶, 73 % des logements de Miélan étaient des résidences principales (contre 77 % pour la Communauté de communes) et 10 % étaient des résidences secondaires (contre 8,7 % au niveau de l'intercommunalité).

²⁴ Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

²⁵ Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

²⁶ Observatoire des territoires, Insee, 2018



Observatoire des territoires, Insee, 2018

Mirande :

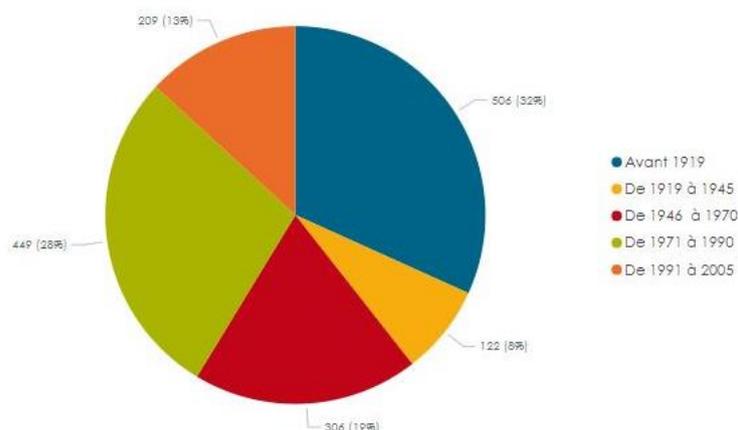
Au niveau de la commune²⁷, on remarque une sur-représentation des maisons (69 %) par rapport aux appartements (31 %). Cette tendance est néanmoins moins marquée qu'au niveau de l'EPCI (81 % de maisons pour 19 % d'appartements) ou qu'au niveau du département (82 % de maisons et 18 % d'appartements).

Ce sont des logements de tailles relativement importantes. En effet, 35 % des logements disposent au moins de 5 pièces, et 89 % de logements d'au moins 3 pièces. On note toutefois une sur-représentation, par rapport à l'échelle intercommunale et départementale, des logements de 3 pièces (22 % contre 17 % et 15 %).

Le parc de logements est relativement ancien. 32 % des logements ont été construits avant 1919 et 40 % avant 1945. Toutefois, 41 % des logements ont été construits après les années 1970.

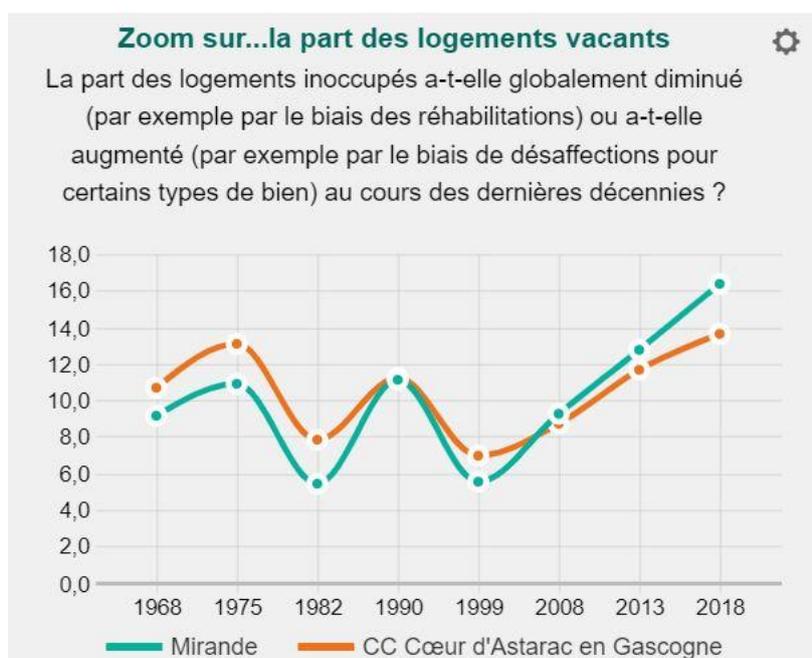
²⁷ Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

Période d'achèvement des résidences principales



Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

Le taux de vacance résidentielle a augmenté depuis 2012²⁸ passant de 11 % à 16,40 % en 2018.



Observatoire des territoires, Insee, 2018

En 2019²⁹, la commune disposait de 7 % de logements sociaux, contre 5% au niveau de l'EPCI et du département. Entre 2015 et 2019, la commune a perdu 2 logements sociaux. Ces logements sont globalement de grandes tailles. En effet, 55 % des logements disposent d'au moins 4 pièces et seulement 6 % de ces logements disposent de 2 pièces ou moins.

En 2018³⁰, 79,7% des logements de la commune étaient des résidences principales (contre 77,7 % pour la Communauté de communes) et 3,9 % étaient des résidences secondaires (contre 8,7% pour la Communauté de communes).

²⁸ Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

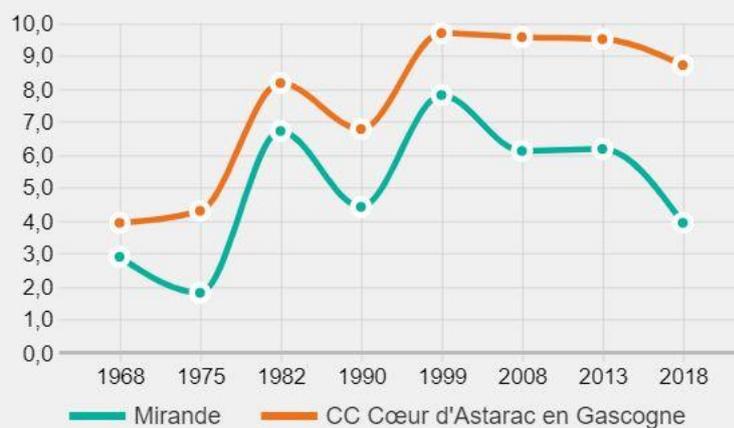
²⁹ Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

³⁰ Observatoire des territoires, Insee, 2018

Zoom sur...la part des résidences secondaires



La part des logements occupés occasionnellement ou en tant que résidence secondaire a-t-elle progressé ou diminué ?
L'entretien du parc immobilier local est-il de plus en plus lié à des propriétaires qui ne résident pas en permanence sur place ?



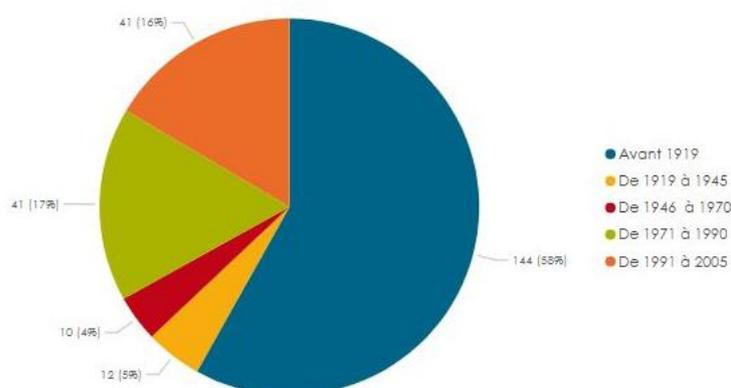
Observatoire des territoires, Insee, 2018

Montesquiou :

Au niveau de la commune³¹, on remarque une très nette sur-représentation des maisons (94 %) par rapport aux appartements (6 %). Cette tendance est largement plus marquée qu'au niveau de l'EPCI (81% de maisons contre 19% d'appartements), ou du département (82% de maisons contre 18 % d'appartements).

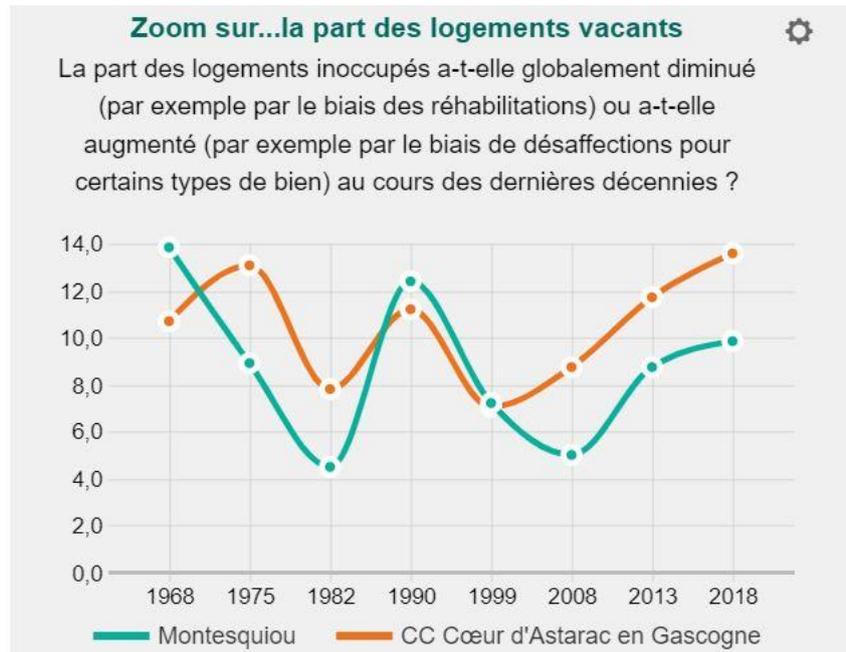
Par ailleurs, ce sont des logements de tailles importantes puisque 56 % des logements sont des biens d'au moins 5 pièces et 82 % d'au moins 4 pièces. Ce sont également des logements plutôt anciens. En effet, 58 % des logements ont été construits avant 1919. Néanmoins, les logements construits depuis 1970 représentent 33 % du parc.

Période d'achèvement des résidences principales



³¹ Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

Depuis 2012³², le taux de vacance résidentielle n'a cessé d'augmenter, en passant de 8,6 % à 9,8 % en 2018.



Observatoire des territoires, Insee, 2018

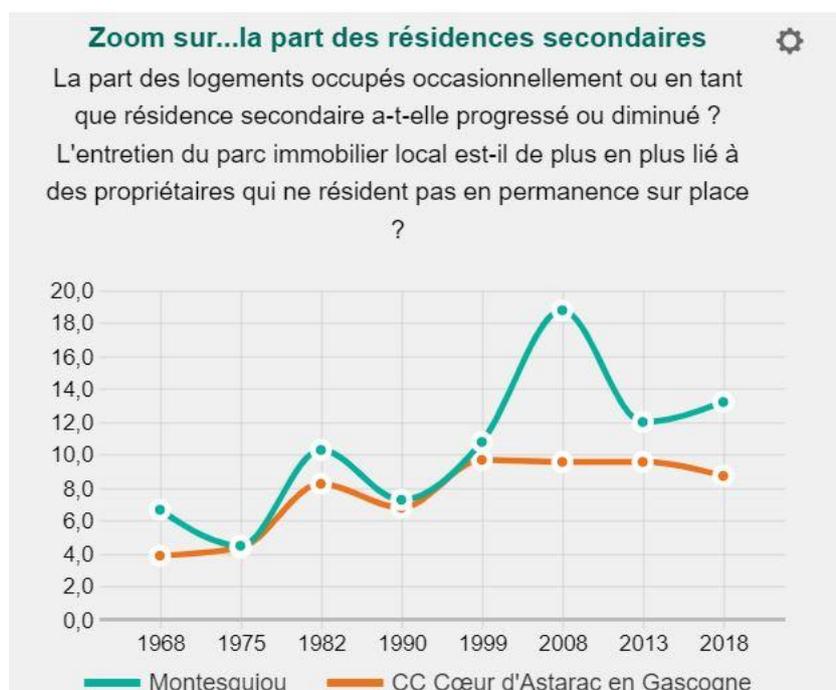
En 2019³³, la commune disposait de 3 % de logements sociaux. C'est moins qu'aux échelons supérieurs (5 % pour l'EPCI et le département et 13 % pour la France). Sur les 10 logements, seulement 2 disposent de moins de 4 pièces.

En 2018³⁴, 77% des logements de la commune étaient des résidences principales (contre 77,7 % pour la Communauté de communes) et 13,2 % des résidences secondaires (contre 8,7% pour la Communauté de communes).

³² Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

³³ Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

³⁴ Observatoire des territoires, Insee, 2018



Observatoire des territoires, Insee, 2018

3.1.2. Espaces publics et accessibilité

3.1.3. Commerces

Miélan :

L'étude de condition de portage de locaux à vocation commerciale réalisée par le groupe SCET en 2022 a permis de mettre en évidence les forces et les faiblesses du tissu commercial de Miélan.

Miélan occupe des fonctions de centralité importantes. Une rénovation du bourg est en cours et va participer à la valorisation du village, notamment en matière touristique. La zone de chalandise est relativement importante, bien qu'en légère diminution.

Toutefois, le centre-bourg est particulièrement touché par la vacance commerciale, un phénomène sûrement renforcé par un tissu socio-économique fragile. Le bourg souffre d'un déficit d'image, auprès des locaux comme des touristes. Enfin, sa fonction de centralité est fortement concurrencée par Mirande.

Mirande :

Cette même étude a permis de mettre en évidence les forces et les faiblesses du tissu commercial de Mirande.

Mirande dispose d'une offre commerciale riche et diversifiée, d'une place centrale dynamique et peu touchée par la vacance commerciale, ce qui participe à une bonne image du commerce. La commune dispose également d'un marché reconnu et bien implanté regroupant plus de 100 exposants ainsi que de zones commerciales aujourd'hui complémentaires avec l'offre de centre-ville.

Toutefois, la situation commerciale de Mirande est fragilisée par la situation socio-économique précaire du territoire, par une dynamique collective des commerçants qui semble ralentie, par des rues

entrantes/sortantes fragilisées et par un manque de dynamisme, les jours de marchés, au niveau des flux halle – place, qui pourraient être développés.

Montesquiou :

Cette même étude a permis de mettre en évidence les forces et les faiblesses du tissu commercial de Montesquiou.

La commune occupe une fonction de centralité affirmée. De plus, sa fonction de pôle de santé en centre-bourg génère des flux intéressants pour la dynamique commerciale. Le calendrier événementiel fourni constitue également un point fort de la commune, notamment l'été. Enfin, le positionnement de la commune autour de l'environnement et de la biodiversité constitue un atout intéressant à valoriser.

Toutefois, la zone de chalandise de la commune reste limitée, ce qui réduit fatalement l'attractivité. Et, comme pour les deux autres communes, la fragilité du tissu socio-économique du territoire représente un frein pour le développement commercial.

3.2. Synthèse et enjeux

Synthèse



- **Un parc de logements relativement ancien,**
- **Une vacance globalement importante, malgré une pluralité de situations à l'échelle du territoire,**
- **Un réel potentiel commercial mais en perte de vitesse.**

Enjeux



Il convient pour le territoire d'adapter le parc de logements aux particularités de la population du territoire (vieillesse, parcours résidentiels, desserrement, précarité...) ainsi qu'aux enjeux environnementaux maintenant essentiels. Il est également important de lutter contre l'amplification du phénomène de vacance de plus en plus visible. De même, même si le territoire dispose d'atouts commerciaux indéniables, la redynamisation commerciale apparaît primordiale.

4. Economie, emploi, commerce, tourisme

4.1. Etat des lieux

4.1.1. Tissu économique local

Au niveau du PETR³⁵, on relève l'existence de productions d'excellence. Le Gers est le 1^{er} département bio de France, dispose de filières de qualité, d'une terre agricole et d'élevage.

Son économie repose sur :

- La force de l'existant et du développement endogène,
- L'assise du secteur présentiel.

Le PETR dispose de trois chaînes de valeur économique ayant une forte capacité d'entraînement et d'impact sur le territoire :

- Agriculture-Agroalimentaire-Transport/Logistique
- Mécanique-Aéronautique-Equipements,
- Tourisme-Hébergement-Restauration.

Le PETR met également en place des démarches innovantes, prises collectivement pour soutenir des filières ou aider à enclencher de nouveaux modèles (agroparcs, abattoir...).

Mais le PETR fait face à certaines difficultés et faiblesses. Tout d'abord, l'économie productive ne retient pas suffisamment la transformation et la création de valeur ajoutée. De plus, il fait face à un manque de visibilité de l'image de marque.

Miélan :

En 2019³⁶, le territoire communal comptait la présence de 22 entreprises, soit une diminution de 80 % depuis 2012. Ces entreprises sont majoritairement concentrées dans le domaine de l'agriculture et dans le domaine de l'administration publique.

[Retour au rapport](#)

COMPARAISON DE LA RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR SECTEURS



Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

³⁵ Projet de territoire du Pays d'Auch – 2018

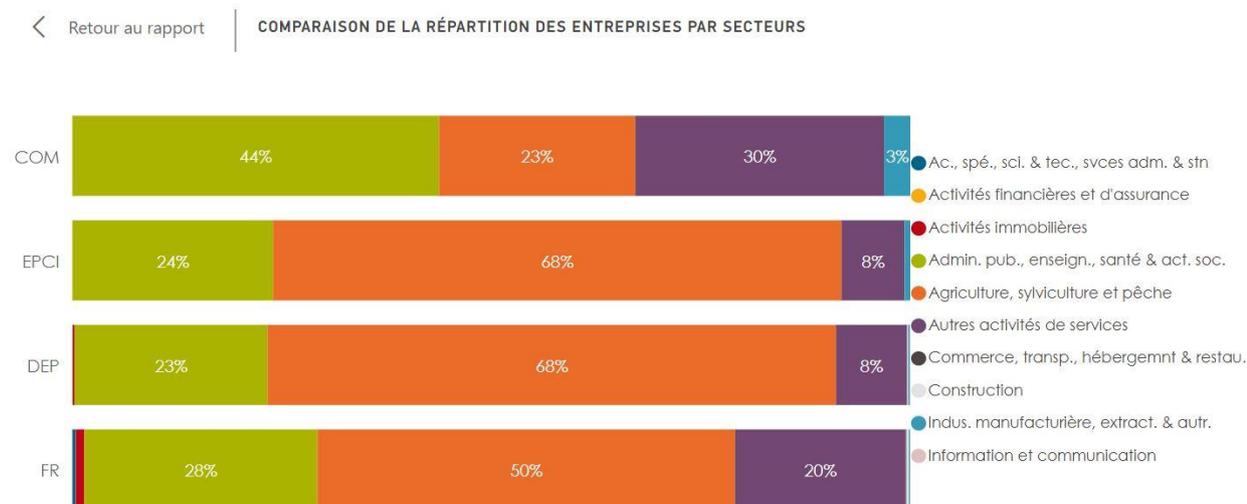
³⁶ Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

Le territoire est composé en grande majorité de petites et moyennes entreprises, exception faite du secteur de l'administration. 92 % des entreprises dans le domaine de l'agriculture sont des micro-entreprises et 8 % sont composées de 1 à 2 personnes.

Le solde des entreprises créées / fermées et transférées hors de la commune est faible (0,057, contre 0,074 au niveau de l'EPCI ou 0,084 au niveau du département). Le territoire semble donc en perte de dynamisme au niveau de son réseau tissu économique.

Mirande :

En 2019³⁷, le territoire communal comptait la présence de 64 entreprises, soit une diminution de 79,68 % depuis 2012. Ces entreprises sont concentrées dans le domaine de l'Administration publique, enseignement, santé et action sociale, dans l'agriculture et dans les autres activités de service.



Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

Le territoire est composé en majorité de TPE et de PME. Dans le domaine de l'administration publique toutefois, on trouve des entités plus importantes (sûrement en raison du statut de sous-préfecture de Mirande). On retrouve également une entreprise pourvoyeuse d'emploi dans le domaine de l'Industrie manufacturière, extraction et autre.

Le solde des entreprises créées / fermées et transférées hors de la commune est de 0,083 contre 0,074 pour l'EPCI et 0,084 pour le département et 0,136 pour la France. Le territoire semble donc en perte de dynamisme au niveau de son tissu économique.

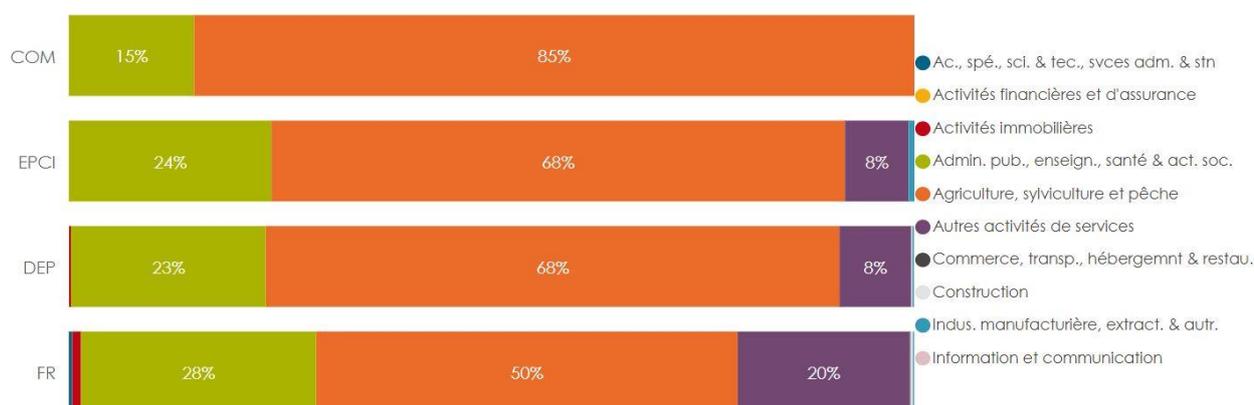
Montesquiou :

En 2019³⁸, le territoire communal comptait la présence de 27 entreprises sur son territoire, soit une diminution de -74,77 % depuis 2012. Ces entreprises sont ultra concentrées dans le domaine de l'agriculture (85 % des entreprises). Le territoire est qualifié d'hyper-rural dans le diagnostic du SCoT. En 2022³⁹, on recense 36 exploitations agricoles et 90 ha de surface agricole avec près de 80 % en bio. Certains agriculteurs ont une activité de transformation comme la ferme des Grisettes et d'autres éleveurs pratiquent la vente directe. Un projet de méthanisation est en cours mais soulève des problèmes d'acceptabilité.

³⁷ Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

³⁸ Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

³⁹ Compte-rendu - Petites Villes de Demain : commune de Montesquiou (GERS) – Cerema – 2022



Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

La majorité de ces entreprises sont de petites tailles (TPE ou PME). Seul le secteur de l'administration publique dispose d'entités employant plus de 10 personnes.

Le solde des entreprises créées / fermées et transférées hors de la commune est de 0,071 contre 0,074 pour l'EPCI et 0,084 pour le département et 0,136 pour la France. Le territoire semble donc en perte de dynamisme au niveau de son tissu économique. Toutefois, la commune a pour projet la création d'une ZAE en entrée de ville, sur une superficie de 3,4 ha.

4.1.2. Emploi et chômage

Au niveau du PETR⁴⁰, la répartition des emplois épouse l'armature du territoire :

- Regroupant le quart des emplois du département, l'agglomération auscitaine est un point d'ancrage pour un aménagement équilibré de l'espace régional,
- Mirande est le deuxième pôle d'emploi du Pays d'Auch,
- Les bourgs-centres (Miélan, Villecomtal-sur-Arros, Masseube, Seissan, Jegun, Castéra-Verduzzan...) jouent un rôle économique structurant au sein de leurs espaces ruraux.

De plus, la grande majorité des actifs vivent et travaillent au sein du Pays d'Auch. A l'échelle du PETR, on note un recul du nombre d'emplois sur la période récente, mais qui s'inscrit de manière différenciée dans chacun des EPCI. On constate également une assise de l'emploi présentiel dans les secteurs de l'Administration publique, l'enseignement, la santé, l'action sociale et le Commerce, transport et services divers. Enfin, on relève une présence très affirmée des emplois agricoles à l'échelle du Pays d'Auch et particulièrement dans l'Astarac.

Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne :

Selon le projet de territoire du Pays d'Auch (2018), la Communauté de communes totalisait 3 400 emplois en 2014, soit 12 % des emplois du PETR. Entre 2009 et 2017, le territoire intercommunal a perdu 127 emplois.

Au total, le territoire propose 0,5 emploi par habitant. 67 % de ces emplois étaient présents quand 33 %

⁴⁰ Projet de territoire du Pays d'Auch, 2018

étaient productifs.

Miélan :

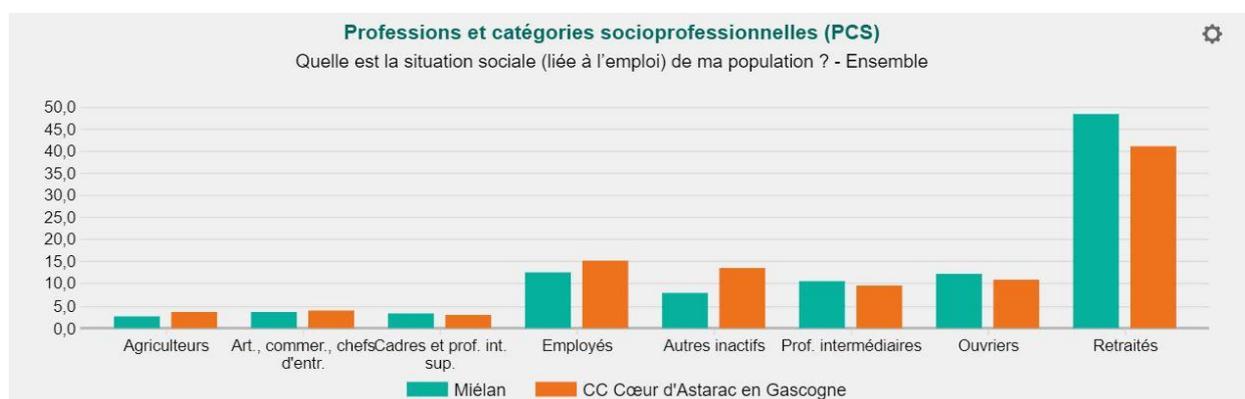
En 2019⁴¹, la commune présentait un taux de chômage relativement important se situant autour de 17 %. Ce chômage touche majoritairement les 25 – 54 ans. Toutefois, il semble particulièrement important chez les 55 – 64 ans (18,37 %, contre 16,6 % (EPCI), 16 % (Département) et 12,7 % (France)). Le chômage des jeunes est également plus important sur la commune que sur le territoire de l'intercommunalité. En 2018, le taux de chômage des jeunes s'élevait à 36,1 % contre 28 % pour l'intercommunalité.

Au niveau de l'emploi par catégorie socio-professionnelle, la commune est sur-représentée en termes de professions intermédiaires et d'ouvriers. En revanche, on compte moins de cadres et professions intellectuelles supérieures qu'aux échelons supérieurs. Le secteur de l'agriculture est sur-représenté par rapport à l'échelle nationale mais l'est moins qu'à l'échelon intercommunal et départemental.

Emplois par catégorie socio-professionnelle



Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019



Observatoire des territoires, Insee, 2018

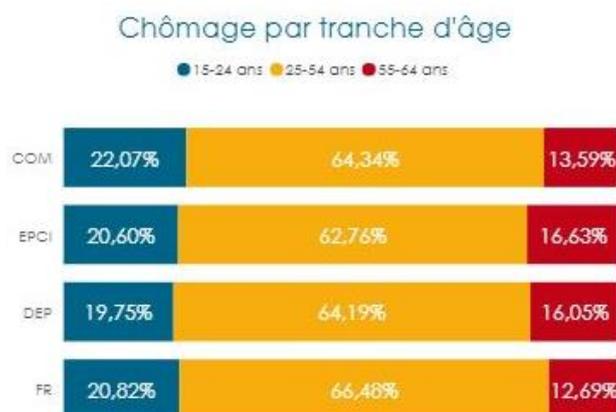
Selon l'observatoire des territoires, en 2018, 72,5 % des emplois de la commune se trouvaient dans le tertiaire. Il est également important de constater que la part des actifs en emploi mais dont l'activité professionnelle ne correspond pas à un temps plein est plus élevée au niveau de la commune que de l'intercommunalité : 23,7 % contre 19,8 %. De plus, la part de salariés en emploi précaire est en nette augmentation depuis 2013 passant de 11,8 % à 22,5 % en 2018.

Toujours selon l'observatoire des territoires, en 2018, 420 emplois étaient proposés sur le territoire, contre 510 en 1975. L'indice de concentration de l'emploi en 2018 était de 117 emplois pour 100 actifs occupés. La commune constitue donc un pôle d'emploi.

⁴¹ Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

Mirande :

En 2019, la commune présentait un taux de chômage relativement important (17 %). Ce chômage touche majoritairement les 25 – 54 ans. Toutefois, le chômage chez les jeunes semble légèrement plus important au niveau de la commune qu’aux échelons supérieurs.

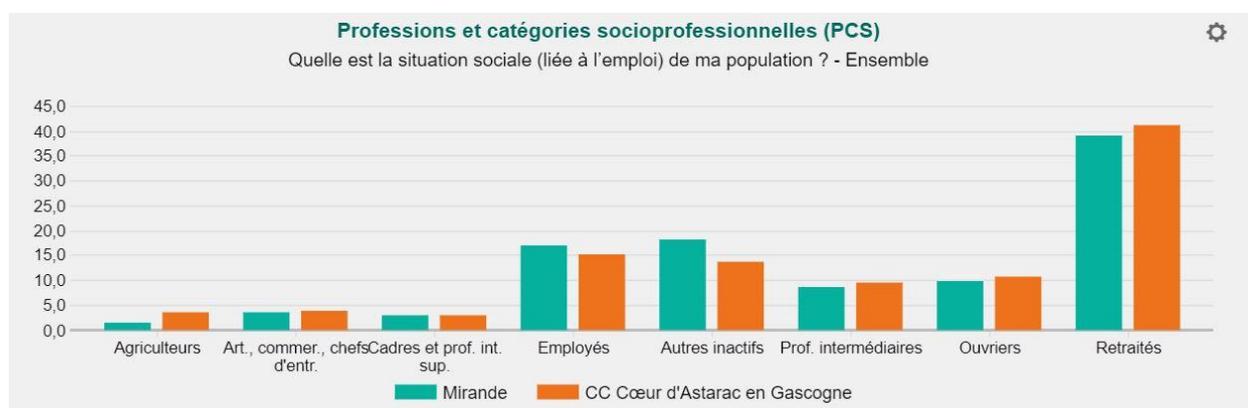


Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

Au niveau de l’emploi par catégorie socio-professionnelle, la commune connaît une importante sur-représentation, par rapport aux échelons territoriaux supérieurs des employés. *A contrario*, elle compte moins de Cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que de professions intermédiaires qu’aux échelons territoriaux supérieurs.



Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019



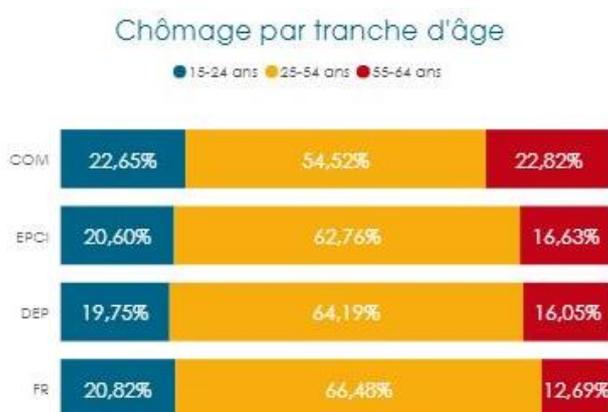
Observatoire des territoires, Insee, 2018

Selon l'observatoire des territoires, en 2018, 86,3 % des emplois se trouvaient dans le tertiaire. Il est également important de constater que la part des actifs en emploi mais dont l'activité professionnelle ne correspond pas à un temps plein est plus faible au niveau de la commune (17,9 %) qu'au niveau de l'intercommunalité (19,8 %). De plus, la part de salariés en emploi précaire est en diminution constante depuis 2008, passant de 20,5 % à 16,2 % entre 2008 et 2018.

Toujours selon l'observatoire des territoires, en 2018, 2 039 emplois étaient proposés sur le territoire, contre 1 440 en 1975. L'indice de concentration de l'emploi en 2018 était de 169,8 emplois pour 100 actifs occupés. La commune constitue donc un pôle d'emploi.

Montesquiou :

La commune présente un taux de chômage important (15 %) mais inférieur à celui des deux autres communes labellisées Petites Villes de Demain de l'intercommunalité. Ce chômage semble toucher davantage les 15 – 24 ans et les 55 – 64 ans qu'aux échelons territoriaux supérieurs.

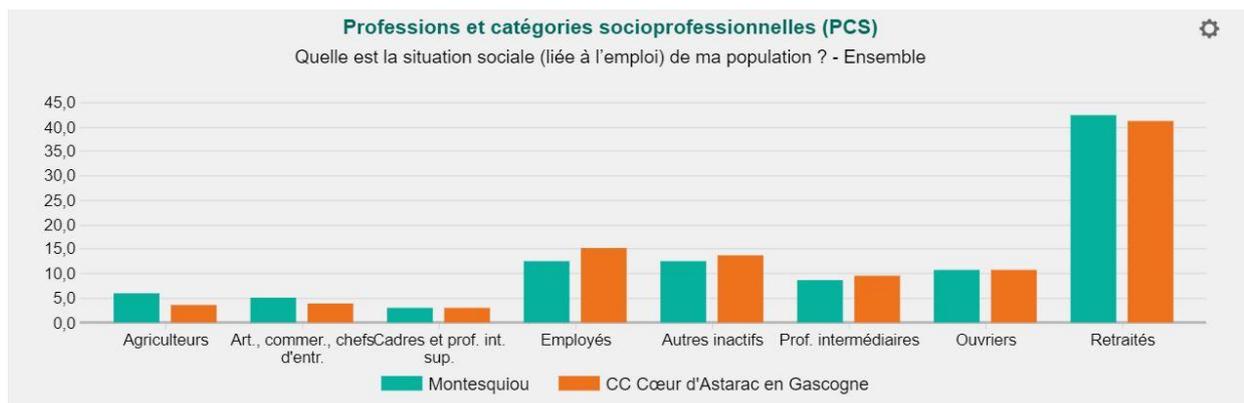


Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

Au niveau de l'emploi par catégorie socio-professionnelle, la commune connaît une importante sur-représentation, par rapport aux échelons territoriaux supérieurs, de la catégorie des agriculteurs exploitants. Les Artisans, commerçants et chefs d'entreprises sont aussi bien représentés. En revanche, toutes les autres catégories socio-professionnelles le sont moins.



Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019



Observatoire des territoires, Insee, 2018

En 2018, selon l'observatoire des territoires, 76,0% des emplois en 2018 étaient dans le tertiaire. Il est important de constater que la part des actifs en emploi mais dont l'activité professionnelle ne correspond pas à un temps plein est légèrement plus importante au niveau de la commune (20,3 %) qu'au niveau de l'intercommunalité (19,8 %). De plus, la part de salariés en emploi précaire est en diminution depuis 2013, passant de 20,6% à 17,5% entre 2013 et 2018.

Toujours selon l'observatoire des territoires, en 2018, 169 emplois étaient proposés sur le territoire, contre 145 en 1975. L'indice de concentration de l'emploi en 2018 était de 78,1 emplois pour 100 actifs occupés. La commune ne constitue donc pas réellement un pôle d'emploi mais semble davantage occuper une fonction résidentielle.

4.1.3. Scolarité et formation

Miélan :

En 2018, sur le territoire de la commune⁴², la part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés était de 17,3 %, contre 22 % au niveau de l'intercommunalité.

La part des jeunes de 15 – 24 ans ni en emploi, ni en formation (NEET), donc déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion, s'élevait à 24 % en 2018 contre seulement 18,2 % pour la Communauté de communes.

La commune dispose par ailleurs d'une école élémentaire qui accueillait, sur la période 2019 – 2020, 106 élèves et d'un collège qui accueillait 148 élèves.

Mirande :

En 2018, sur le territoire de la commune⁴³, la part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés était de 21,5 % contre 22 % au niveau de l'intercommunalité.

La part des jeunes de 15 – 24 ans ni en emploi, ni en formation (NEET), donc déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion, s'élevait à 18,9 % en 2018 contre seulement 18,2 % pour la Communauté de communes.

La commune dispose par ailleurs d'une école élémentaire qui accueillait 86 élèves sur l'année 2019 – 2020,

⁴² Observatoire des territoires, 2018

⁴³ Observatoire des territoires, 2018

d'une école élémentaire qui accueillait 272 élèves, d'un collège qui accueillait 293 élèves et d'un lycée qui accueillait 374 élèves.

Montesquiou :

En 2018, sur le territoire de la commune⁴⁴, la part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés était de 25,9 % contre 22 % au niveau de l'intercommunalité.

La part des jeunes de 15 – 24 ans ni en emploi, ni en formation (NEET), donc déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion, s'élevait à 19,1 % contre 18,2 % pour la Communauté de communes. La part de ces jeunes a d'ailleurs nettement augmenté entre 2008 (4,4 %) et 2018 (19,1 %).

La commune dispose seulement d'une école élémentaire qui accueillait 40 élèves sur l'année 2019 – 2020.

4.1.4. Tourisme

Selon le projet de territoire du Pays d'Auch réalisé en 2018, le PETR bénéficie d'un rayonnement touristique important qui se traduit par la venue de visiteurs, et donc de consommateurs. Mais le document décrit également la vulnérabilité des centres (Auch mais aussi les bourgs structurants) qui éprouvent des difficultés à accomplir leur rôle d'animation du territoire et d'accueil touristique.

Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne :

Selon le projet de territoire du PETR, la Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne bénéficie d'atouts majeurs en faveur du tourisme.

- Mirande, ville labellisée « Cittaslow » (international – ville du bien vivre). Une quinzaine d'édifices inscrits ou classés monuments historiques. Plusieurs bastides comme Bassoues, Miélan, Mirande ou Montesquiou...
- Musée des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs à Mirande. Médiathèque « Le Colisée » et cinéma à Mirande. Festivals « Country in Mirande » et « Kiosq'n'rock » à Mirande.
- Complexe aqua-ludique « Ludina » et club de canoë-kayak à Mirande. Centres équestres : un à Bars et deux à Pouylebon.
- Marchés à Miélan, Astarac, Mirande, Bassoues et Montesquiou. Quelques restaurants et plusieurs hôtels et chambres d'hôtes. Six campings et un domaine d'hébergements insolites (roulottes, tipis, etc.).
- Route touristique « Voyage en cœur d'Astarac » : de Mirande à Mascaras, en passant par Lamazère, Estipouy, Montesquiou, Castelnau d'Anglès, Bassoues, Amous et Cau et Louslitges.
- 8 sentiers et balades, dont la randonnée de Saint-Fris à Bassoues qui offre de superbes vues sur la chaîne des Pyrénées et la bastide, le sentier du lac et des coteaux du Lizet à Montesquiou qui permet d'admirer le bocage gersois ou encore le sentier sur le chemin de Saint-Jacques à Pouylebon.
- Forêt de Larroucau de 77 ha. Quatre lacs : à Miélan, Mirande, Montesquiou et Bassoues, non ouverts à la baignade mais ouverts à la pêche et aux loisirs.
- Réseau culturel : bibliothèque-médiathèque à Mirande et bibliothèque-relais à Montesquiou,
- Organisation d'événements culturels : association pour la promotion culturelle à Mirande (APCM), Office mirandais d'animation (organisation de « Mirande en fleurs »), Association Ailleurs (concerts de musiques du monde à Bassoues), etc.

⁴⁴ Observatoire des territoires, 2018

- Associations sportives : Les Inondés (football à L'Isle-de-Noé), aéroclub mirandais, rugby club Bassoues-Lupiac-Montesquiou, avenir Miélan tennis club, club de montagne miélanais, etc.
- Associations favorisant le lien social : foyers ruraux dans plusieurs villages notamment Bassoues et Mirande, club des aînés des deux Baïses (L'Isle-de-Noé), amicale du quartier de Barbast et foyer des jeunes et d'éducation populaire (Miélan)...
- Préservation du patrimoine : Les amis de la chapelle de Mazerettes (Mirande), les amis de l'église Saint Pierre (Miélan), association de sauvegarde des monuments bassouais, les amis du donjon (Bassoues), etc.

Miélan :

Pas d'information.

Mirande :

Pas d'information.

Montesquiou :

Aux alentours⁴⁵, le patrimoine environnemental (zone Natura 2000) naturel et agricole, le lac du Lizet (classé Espace Naturel Sensible sur la partie des coteaux), les sentiers de randonnées (route des bastides et des castelnaux, chemins de Saint Jacques), contribuent aux atouts de ce village gersois de caractère et à son attractivité touristique. Les flux touristiques sont notables puisque la population double en période estivale. La commune propose aussi des animations de qualité comme la tenue d'un festival, Montesquiou on the rocks, réunissant 3 000 à 4 000 festivaliers chaque année.

La commune dispose de deux campings, de maisons d'hôte (hébergement à la ferme), d'un hôtel de tourisme et d'un gîte labellisé *slow tourisme*, dont certains font table d'hôtes

La commune a pour volonté de développer un tourisme sur les 4 saisons, de valoriser la zone Natura 2000. Le projet du Parc Naturel Régional est en cours de rédaction de sa charte et constitue une opportunité de valorisation et de préservation patrimoniale et environnementale.

⁴⁵ Compte-rendu - Petites Villes de Demain : commune de Montesquiou (GERS) – Cerema – 2022

4.2. Synthèse et enjeux

Synthèse



- Un tissu économique trop peu diversifié,
- Une diminution du nombre d'emplois au niveau de l'intercommunalité,
- Une augmentation globale de l'emploi précaire sur le territoire,
- Un taux de chômage important,
- Une population peu diplômée,
- Un problème d'insertion professionnelle chez les jeunes,
- Une diversité des dynamiques selon les communes labelisées Petites Villes de Demain.

Enjeux



Il convient pour le territoire d'agir en faveur du développement économique : diversification du tissu économique (notamment en faveur d'entreprises de tailles plus importantes), création d'emplois et d'entreprises... La spécificité agricole du territoire est également à prendre en compte. De même, le chômage et notamment le chômage des jeunes représente un enjeu important pour le territoire. Il apparaît essentiel pour le territoire de travailler sur l'armature éducative. Enfin, le territoire dispose d'atouts touristiques majeurs qu'il convient de renforcer et de mettre en valeur. Toutefois, il est important de tenir des particularités de chacune des communes labelisées Petites Villes de Demain, qui présentent toutes des dynamiques économiques singulières.

5. Services à la population

5.1. Etat des lieux

5.1.1. Services et équipements présents sur le territoire

De manière générale, à l'échelle du PETR⁴⁶, on recense l'existence de démarches collectives et de réponses volontaristes développées par les EPCI pour rendre accessible l'offre de services et d'équipements à la population et satisfaire à la diversification des besoins sur tous les âges. Toutefois, la maille de proximité s'affaiblit, soumise à des effets de seuil (masse critique, démographie), à l'accélération des fragilités (renouvellement générationnel).

Miélan :

⁴⁶ Projet de territoire du Pays d'Auch, 2018

Au niveau de la couverture réseau, en 2021⁴⁷, aucun logement et local à usage professionnel n'était raccordé à la fibre optique.

Il est possible d'estimer le niveau de couverture du territoire en équipements en s'intéressant aux équipements sportifs et culturels. En 2020, la commune disposait de 62,22 équipements sportifs et culturels de la gamme de proximité pour 10 000 habitants, contre 46,47 pour l'intercommunalité. Elle disposait de 8,89 de la gamme intermédiaire pour 10 000 habitants, contre 7,79 pour l'intercommunalité. En revanche, au niveau de la gamme supérieure, la commune ne dispose pas d'équipements, contre 2,60 pour 10 000 habitants pour l'intercommunalité. De manière générale, la commune semble relativement bien dotée en équipements.

Enfin, en utilisant le *proxy* du nombre de licenciés dans des activités sportives associatives sur le territoire, il est possible d'estimer le degré de dynamisme associatif de la commune. Miélan dispose de 29,3 licenciés pour 100 habitants. C'est plus qu'à l'échelle nationale (22,1). Le territoire présente donc un certain dynamisme associatif.

Mirande :

Au niveau de la couverture réseau, en 2021⁴⁸, 93,6 % des logements et locaux à usage professionnel étaient raccordés à la fibre optique.

Il est possible d'estimer le niveau de couverture du territoire en équipements en s'intéressant aux équipements sportifs et culturels. En 2020, la commune disposait de 28,94 équipements sportifs et culturels de la gamme de proximité pour 10 000 habitants, contre 46,66 pour l'intercommunalité. Elle disposait de 14,47 équipements de la gamme intermédiaire pour 10 000 habitants contre 7,79 pour l'intercommunalité. Au niveau de la gamme supérieure, la commune disposait de 5,79 équipements, contre 2,60 pour 10 000 habitants pour l'intercommunalité. La commune semble donc bien dotée en équipements.

Enfin, en utilisant le *proxy* du nombre de licenciés dans des activités sportives associatives sur le territoire, il est possible d'estimer le degré de dynamisme associatif de la commune. Mirande dispose de 41,6 licenciés pour 100 habitants. C'est plus qu'à l'échelle nationale (22,1). Le territoire semble donc dynamique au niveau associatif.

Montesquiou :

Au niveau de la couverture réseau, en 2021⁴⁹, aucun logement et local à usage professionnel n'était raccordé à la fibre optique.

La visite du petit centre urbain de Montesquiou confirme la disponibilité d'une gamme d'équipements et de services : pôle de santé, école, commerces, poste, aires de jeux, halle du marché, etc... et sa dynamique (associations...).

Il est possible d'estimer le niveau de couverture du territoire en équipements en s'intéressant aux équipements sportifs et culturels. En 2020, au niveau des équipements sportifs et culturels, la commune disposait de 121,95 équipements sportifs et culturels de la gamme de proximité pour 10 000 habitants contre 46,77 pour l'intercommunalité. Elle ne disposait pas d'équipements de la gamme intermédiaire pour 10 000 habitants contre 7,79 pour l'intercommunalité. Au niveau de la gamme supérieure, la commune ne disposait pas d'équipements contre 2,60 pour 10 000 habitants pour l'intercommunalité. La commune est donc plutôt bien dotée en équipements de la gamme de proximité.

⁴⁷ Observatoire des territoires, 2018

⁴⁸ Observatoire des territoires, 2018

⁴⁹ Observatoire des territoires, 2018

En utilisant le *proxy* du nombre de licenciés dans des activités sportives associatives sur le territoire, il est possible d'estimer le degré de dynamisme associatif de la commune. Montesquiou dispose de 18,7 licenciés pour 100 habitants. C'est moins qu'à l'échelle nationale (22,1). Le territoire semble donc relativement peu dynamique au niveau associatif.

5.1.2. Santé

Miélan :

En utilisant le *proxy* de l'Accessibilité potentielle localisée (APL)⁵⁰ aux médecins généralistes, il est possible d'estimer la couverture du territoire au niveau de la santé. L'APL de Miélan est de 3,9, identique à celui de la France. Cet indicateur tient compte de l'offre et de la demande issue des territoires environnants. L'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.

Mirande :

En utilisant le *proxy* de l'Accessibilité potentielle localisée (APL)⁵¹ aux médecins généralistes, il est possible d'estimer la couverture du territoire au niveau de la santé. L'APL de Mirande est de 3,8, quasiment identique à celui de la France. Cet indicateur tient compte de l'offre et de la demande issue des territoires environnants. L'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.

Montesquiou :

En utilisant le *proxy* de l'Accessibilité potentielle localisée (APL)⁵² aux médecins généralistes, il est possible d'estimer la couverture du territoire au niveau de la santé. L'APL de Montesquiou est de 3,0, donc inférieure à celui de la France (3,9). Cet indicateur tient compte de l'offre et de la demande issue des territoires environnants. L'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.

5.1.3. Mobilités

Le territoire du PETR⁵³ dispose d'une qualité d'infrastructures routières (RN 124, RN 21) et ferroviaires qui crée un phénomène d'enclavement. Le Pays d'Auch éprouve des difficultés à faire venir et retenir des entreprises et des publics. Les difficultés de liaisons à l'agglomération toulousaine limitent par exemple la capacité d'Auch à jouer pleinement son rôle de chef-lieu de département et de ville moyenne. Cet enclavement en cascade pénalise l'ensemble des territoires du Pays d'Auch et notamment les territoires de l'Astarac ou du sud : un effet de verrou qui bloque l'inscription de l'Astarac dans la dynamique gersoise.

Au niveau des flux, force est de constater que la grande majorité des actifs vivent et travaillent au sein du Pays d'Auch. Très peu de flux domicile-travail s'exercent avec la métropole toulousaine et les autres

⁵⁰ Observatoire des territoires, 2018

⁵¹ Observatoire des territoires, 2018

⁵² Observatoire des territoires, 2018

⁵³ Projet de territoire du Pays d'Auch, 2018

départements.

Miélan :

En 2018⁵⁴, 55,2 % des actifs de Miélan vivaient et travaillaient dans des communes différentes. 83,5 % des déplacements domicile-travail des habitants de Miélan étaient réalisés en voiture, contre 78,9 % au niveau de la Communauté de communes. 2,5 % de ces déplacements étaient réalisés en deux roues, contre 1,9 % pour l'intercommunalité. Enfin, aucun déplacement n'était réalisé en transports en commun.

Mirande :

En 2018⁵⁵, 39,1 % des actifs de Mirande vivaient et travaillaient dans des communes différentes. 72,9 % des déplacements domicile-travail des habitants de Miélan étaient réalisés en voiture, contre 78,9 % au niveau de la Communauté de communes. 3,8 % de ces déplacements étaient réalisés en deux roues, contre 1,9 % pour l'intercommunalité. Enfin, 0,4 % de ces déplacements était réalisé en transports en commun.

Montesquiou :

En 2018⁵⁶, 83 % des déplacements domicile-travail des habitants de Montesquiou étaient réalisés en voiture, contre 78,9 % au niveau de la Communauté de communes. Aucun de ces déplacements n'étaient réalisés en deux roues (contre 1,9 % pour l'intercommunalité) ou en transports en commun (contre 0,4 % pour l'intercommunalité).

5.2. Synthèse et enjeux

Synthèse



- **Un niveau d'équipements relativement important, notamment dans le domaine de la santé, témoignant du rôle de centralité de chacune des communes,**
- **Un territoire enclavé,**
- **L'importance des migrations pendulaires au sein même du PETR.**

Enjeux



Il apparaît important pour le territoire de compléter sa gamme d'équipements et de services, notamment dans le domaine de la santé (compte tenu du vieillissement de la population) ainsi que sa couverture numérique. Il convient également de favoriser le désenclavement du territoire en développant la mobilité avec les autres territoires ainsi qu'au sein même de ce territoire, en raison du nombre de migrations pendulaires. Une réflexion pourrait être menée autour du déploiement d'une offre de transports en commun par exemple.

⁵⁴ Observatoire des territoires, 2018

⁵⁵ Observatoire des territoires, 2018

⁵⁶ Observatoire des territoires, 2018

6. Transition écologique

Le Pays d'Auch⁵⁷ bénéficie d'une diversité de relief qui offre une biodiversité riche et variée en fonction des terroirs distinctifs qui composent le Pays d'Auch. Ses ensembles les plus remarquables sont identifiés au travers de réseaux (Natura 2000), d'inventaires (ZNIEFF, zones humides) ou d'outils de gestion et de conservation.

Le réseau Natura 2000 dans le Gers se compose de six sites relevant de la Directive « Habitats, Faune, Flore » dont un se situe dans la Communauté de communes Val de Gers. 55 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont également recensées sur le Pays d'Auch. Le Pays d'Auch comporte également de nombreuses zones humides. Elles font l'objet de mesures de protection pour leurs trois fonctions aujourd'hui reconnues comme essentielles : hydrauliques et hydrologiques, biologiques et socio-économiques.

Le milieu naturel et les paysages façonnent l'ADN de l'identité gersoise. Ils sont à préserver, protéger, conserver, entretenir... On constate actuellement une certaine déprise des espaces agricoles et des terres d'élevage. On peut également remarquer une pression sur l'eau qui pèse sur les orientations agricoles et les paysages.

Miélan :

Entre 2009 et 2019⁵⁸, 0,3% du territoire a été artificialisé, soit 5,9 ha. Cette part d'artificialisation est inférieure à la part nationale (0,4 %).

En termes d'émission de gaz à effet de serre hors puits (PRG), 8 607 tonnes équivalent CO2 ont été relâchées dans l'atmosphère en 2016. C'est relativement important par rapport aux territoires environnants.

Enfin, sur le territoire, en 2019, 4 exploitations agricoles étaient engagées dans l'agriculture biologique.

Mirande :

Entre 2009 et 2019⁵⁹, 1,7 % du territoire a été artificialisé, soit 39,5 ha. Cette part d'artificialisation est très nettement supérieure à la part nationale (0,4%).

En termes d'émissions de gaz à effet de serre hors puits (PRG), 16 483 tonnes équivalent CO2 ont été relâchées dans l'atmosphère en 2016. C'est important par rapport aux territoires environnants.

Enfin, sur le territoire, en 2019, 4 exploitations agricoles étaient engagées dans l'agriculture biologique.

Montesquiou :

Entre 2009 et 2019⁶⁰, 0,1 % du territoire a été artificialisé, soit 3,7 ha. Cette part d'artificialisation est inférieure à la part nationale (0,4%).

⁵⁷ Projet de territoire du Pays d'Auch, 2018

⁵⁸ Observatoire des territoires, 2018

⁵⁹ Observatoire des territoires, 2018

⁶⁰ Observatoire des territoires, 2018

En termes d'émissions de gaz à effet de serre hors puits (PRG), 12 093 tonnes équivalent CO2 ont été relâchées dans l'atmosphère en 2016. C'est important par rapport aux territoires environnants et lié à la spécificité de ce territoire autour de l'agriculture.

Enfin, sur le territoire, en 2019, 12 exploitations agricoles étaient engagées dans l'agriculture biologique.

7. Sources

- Compte-rendu - Petites Villes de Demain : commune de Montesquiou (GERS) – Cerema, 2022
- Etude de condition de portage de locaux à vocation commerciale – SCET / Banque des Territoires, 2022
- Etude impact crise commerce – volet 2 – CC Cœur d’Astarac en Gascogne, 2022
- Observatoire des territoires, Insee, 2018
- Plans d’actions pour le commerce, CC Cœur d’Astarac en Gascogne – Synthèse de l’atelier de co-construction avec les commerçants, 2022
- Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019
- Projet de territoire du Pays d’Auch, 2018

Table des matières	
Préambule.....	3
Sommaire.....	4
Article 1 - Objet de la convention cadre	5
Article 2 – Présentation du territoire signataire	6
2.1. La Communauté de communes Cœur d’Astarac en Gascogne	6
2.2. La commune de Miélan	7
2.3. La commune de Mirande	8
2.4. La commune de Montesquiou	8
Article 3 – Les documents cadres concourant à la définition du projet de territoire	9
Article 4 – Les ambitions du territoire	10
4.1. La commune de Mirande	10
4.2. La commune de Miélan	11
4.3. La commune de Montesquiou	11
Article 5 – Les orientations stratégiques	13
Article 6 – Le plan d’action	13
6.1 Les actions	14
6.2. Projets en maturation	14
Article 7 – Présentation des périmètres des secteurs d’intervention ORT.....	20
Article 8 – Modalités d’accompagnement en ingénierie.....	24
Article 9 - Engagements des partenaires	25
9.1. Dispositions générales concernant les financements	25
9.2. Le territoire signataire.....	25
9.3 L’État, les établissements et opérateurs publics.....	25
9.4. Engagements de la Région Occitanie	27
9.5. Engagements du Département du Gers.....	27
9.6. Engagements des autres opérateurs publics et opérateurs spécifiques.....	29
9.6.1. La Caisse des Dépôts et Consignations	29
9.6.2. L’Établissement Public Foncier Occitanie.....	30
9.6.3. Action Logement.....	30
9.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	30
9.8 Maquette financière.....	31
Article 10 : Complémentarité entre le programme « Petites Villes de Demain et la politique de contractualisation « Bourgs Centres Occitanie ».....	32
Article 11 - Gouvernance du programme Petites Villes de Demain	33
Article 12 - Suivi et évaluation du programme	34
Article 13 - Résultats attendus du programme.....	35
Article 14 – Utilisation des logos	37
Article 15 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité	38
Article 16 – Evolution et mise à jour du programme.....	39
Article 17 - Résiliation du programme	40
Article 18 – Traitement des litiges	41

Sommaire des annexes	42
Annexe 1 - Orientations stratégiques.....	43
Annexe 2 – Fiches action.....	44
Annexe 3 – Listes des projets en maturation	131
Annexe 4 – Périmètres d’intervention détaillés.....	137
Annexe 5 – Maquette financière	143
Annexe 6 – Synthèse du diagnostic territorial.....	152
1. Localisation	153
1.1. Le territoire en cartes.....	153
1.2. Topographie spécifique, paysage	154
2. Démographie	155
2.1. Etat des lieux	155
2.1.1. Evolution globale de la population	155
2.1.2. Âge de la population	157
2.1.3. Autres caractéristiques	160
2.2. Synthèse et enjeux	163
3. Urbanisme et habitat	163
3.1. Etat des lieux	163
3.1.1. Habitat	163
3.1.2. Espaces publics et accessibilité	169
3.1.3. Commerces	169
3.2. Synthèse et enjeux	170
4. Economie, emploi, commerce, tourisme.....	171
4.1. Etat des lieux	171
4.1.1. Tissu économique local	171
4.1.2. Emploi et chômage	173
4.1.3. Scolarité et formation	177
4.1.4. Tourisme	178
4.2. Synthèse et enjeux	180
5. Services à la population	180
5.1. Etat des lieux	180
5.1.1. Services et équipements présents sur le territoire	180
5.1.2. Santé	182
5.1.3. Mobilités	182
5.2. Synthèse et enjeux	183
6. Transition écologique	184
7. Sources.....	186

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 16 Février 2023**

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	17	Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 16 Février à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 09 Février 2023, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Patrick FANTON, M. Jean-François DARROUX, Mme Stéphanie CHABBERT, M. Guy FORMENT, Mme Gisèle LUBAS, M. Michel CORTADE, Mme Dominique DUBOSQ, M. Alain IGLESIAS, M. Franck BARBARA, M. Thierry VIDAL, Mme Cécile LASSALLE, Mme Alexandra ABADIE, Mme Julie MENDES, Mme Rosemonde DAL LAGO, M. Christophe PUGNETTI, Mme Corinne TROUETTE, M. Bernard DOREY,

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme Colette PICCIN à M. Patrick FANTON ; M. Gérard FORGUES à M. Jean-François DARROUX, Mme Julie CHARLIER à Mme Julie MENDES.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Pierre LARAN, Mme Pauline GABARROT, Mme Véronique GROSJEAN.

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
22 FEV. 2023
Publication
22 FEV. 2023

Monsieur Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance.

2023.01.11 : DECISIONS DU MAIRE

Monsieur Le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des différentes décisions qui ont été prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir donnée lors de la séance du 10 juillet 2020, pour qu'il agisse au nom de la Commune pour la durée de son mandat, à savoir :

★ **Décision portant sur l'attribution du marché public de mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un dojo et d'une salle de réception au stade municipal.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution du marché public de mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un dojo et d'une salle de réception au stade municipal à la SARL ARNAUD BALAS Architecte, sis 3 Rue Marie Curie à PAVIE, Gers pour un montant de 48 950 €.H.T.

★ **Décision portant sur le marché de fourniture et d'installation d'un système de vidéoprotection sur la Commune de Mirande.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution du marché de fourniture et d'installation d'un système de vidéoprotection sur la Commune de Mirande à ELECTRONIC SERVICE, sis 73C Rue du Docteur Guinier à SEMEAC, Hautes-Pyrénées, pour un montant de 48 300 €.H.T.

★ **Décision portant sur le marché d'étude diagnostique du fonctionnement et schéma directeur d'assainissement collectif.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution du marché d'étude diagnostique du fonctionnement et schéma directeur d'assainissement collectif à la Société Boubée Dupont Eau et Environnement (BDEE) sise à SEMEAC, Hautes-Pyrénées pour un montant de 68 935 €.H.T. auquel se rajoute la prestation supplémentaire des levées topographiques du TN de l'ensemble des tampons pour 9 180 €.H.T. et l'inspection de 60 regards pour 2 340 €.H.T.

★ **Décision portant location temporaire d'un local « Espace des clarisses ».**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la location à la délégation Pyrénées Gascogne Secours Catholique un local municipal au rez-de-chaussée de l'aile gauche de l'Espace des Clarisses d'une surface de 105 m² situé 4 Place de la Halle à compter du 1^{er} décembre 2022 jusqu'au 31 mai 2023 pour un loyer mensuel de 400 €.T.T.C

★ **Décision portant sur la vente d'un bien mobilier d'occasion**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la vente de matériel d'occasion sur le site AGORASTORE en l'occurrence une balayeuse HAKO CITY MASTER, année 2010 inscrite à l'actif de l'assainissement sous le n° 130 pour un montant de 3 585 €.

★ **Décision portant sur une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Gers au titre de la DDR+**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la sollicitation de la Commune pour le projet de rénovation énergétique de l'Ecole Maternelle la dotation départementale rurale + (DDR+) proposée par le Conseil Départemental du Gers et une subvention auprès de la Région Occitanie dans le cadre du programme « Bourg-Centre ». Le coût global de l'opération est de 404 278.21 €.H.T.

Le Conseil Municipal après avoir entendu son Président, prend acte.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Lyautey – Villa Noulibos- CS 50543 dans un délai de deux mois à compter de sa publication par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au
tribunal ou sur le site www.telerecours.fr de la requête et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Fait à MIRANDE, le 17 Février 2023

**Le Secrétaire,
M. Thierry VIDAL**

**Le Maire,
M. Patrick FANTON**



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 16 Février 2023**

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	17	Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
22 FEV. 2023
Publication
22 FEV. 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 Février à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 09 Février 2023, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Patrick FANTON, M. Jean-François DARROUX, Mme Stéphanie CHABBERT, M. Guy FORMENT, Mme Gisèle LUBAS, M. Michel CORTADE, Mme Dominique DUBOSQ, M. Alain IGLESIAS, M. Franck BARBARA, M. Thierry VIDAL, Mme Cécile LASSALLE, Mme Alexandra ABADIE, Mme Julie MENDES, Mme Rosemonde DAL LAGO, M. Christophe PUGNETTI, Mme Corinne TROUETTE, M. Bernard DOREY,

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme Colette PICCIN à M. Patrick FANTON ; M. Gérard FORGUES à M. Jean-François DARROUX, Mme Julie CHARLIER à Mme Julie MENDES.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : M. Pierre LARAN, Mme Pauline GABARROT, Mme Véronique GROSJEAN.

Monsieur Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance.

2023.01.01 : LEGS DE MME JEANNINE DAUDET

Monsieur Le Maire indique à l'assemblée qu'il a été informé par Maître Benjamin PUJOL-CAPDEVILLE, Notaire à TARBES en date du 09 janvier 2023, que dans le cadre de la succession de Madame Jeannine DAUDET, ancienne résidente de la résidence de Lézian, décédée à Nogaro le 07 décembre 2021, la Commune de Mirande avait été désigné comme légataire général et universel des biens de sa succession tel qu'il résulte du testament de la défunte établi le 18 août 1999 déposé en l'Office Notarial «Les 7 Territoires» dont le siège est 16 rue Esparros à MIRANDE en ces termes «Je soussignée.....déclare léguer tous mes biens à la Commune de Mirande avec affectation spéciale au bureau d'aide sociale».

Or, cette personne ne possédait pas de biens et le Notaire nous a informés que cette succession était déficitaire avec un actif d'un montant de 32 568.29 € et un passif d'un montant de 42 997.90 €, correspondant à la récupération de l'aide sociale versée par le Département du Gers, induisant un déficit de 10 429.61 €.

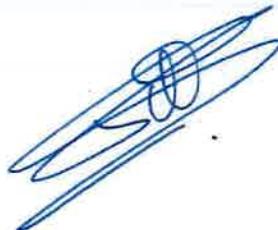
Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur Le Maire à refuser le legs général et universel consenti par Mme Jeannine DAUDET à la Commune de Mirande et à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautéy - Villa Noulbos- CS 50543 dans un délai de deux mois à compter de sa publication par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site www.telerecours.fr de la requête et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à MIRANDE, le 17 Février 2023

**Le Secrétaire,
M. Thierry VIDAL**

**Le Maire,
M. Patrick FANTON**





DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 16 Février 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	17	Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 16 Février à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 09 Février 2023, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Patrick FANTON, M. Jean-François DARROUX, Mme Stéphanie CHABBERT, M. Guy FORMENT, Mme Gisèle LUBAS, M. Michel CORTADE, Mme Dominique DUBOSQ, M. Alain IGLESIAS, M. Franck BARBARA, M. Thierry VIDAL, Mme Cécile LASSALLE, Mme Alexandra ABADIE, Mme Julie MENDES, Mme Rosemonde DAL LAGO, M. Christophe PUGNETTI, Mme Corinne TROUETTE, M. Bernard DOREY,

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme Colette PICCIN à M. Patrick FANTON ; M. Gérard FORGUES à M. Jean-François DARROUX, Mme Julie CHARLIER à Mme Julie MENDES.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Pierre LARAN, Mme Pauline GABARROT, Mme Véronique GROSJEAN.

Monsieur Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance.

2023.01.02 : BUDGET PRINCIPAL - DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT).

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus..

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6 ».

Pour le Budget Principal :

Les crédits ouverts sont présentés au niveau de l'article d'exécution en précisant les dépenses envisagées:

Chapitre 21 :

- crédit ouvert en 2022 (BP+DM) hors reports : 736 193,20 €
- maximum d'ouverture autorisé pour 2023 : 25%* = 184 048,30 €

Dépenses envisagées :

- Achat terrain 2 000 € (art. 2111 fonct. 01)
- Achat d'un destructeur de papier : 896,90 € (art. 2183 fonct. 020)
- Mise en place signalétique : 6 363,82 € (art.2158 fonct 311)

TOTAL = 9 260,72 € (inférieur au plafond autorisé de 184 048,30 €).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) comme présenté ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey - Villa Noulbos- CS 50543 dans un délai de deux mois à compter de sa publication par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site www.telerecours.fr de la requête et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à MIRANDE, le 17 Février 2023

Le Secrétaire,
M. Thierry VIDAL

Le Maire,
M. Patrick FANTON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 16 Février 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	17	Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
22 FEV. 2023
Publication
22 FEV. 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 Février à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 09 Février 2023, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Patrick FANTON, M. Jean-François DARROUX, Mme Stéphanie CHABBERT, M. Guy FORMENT, Mme Gisèle LUBAS, M. Michel CORTADE, Mme Dominique DUBOSQ, M. Alain IGLESIAS, M. Franck BARBARA, M. Thierry VIDAL, Mme Cécile LASSALLE, Mme Alexandra ABADIE, Mme Julie MENDES, Mme Rosemonde DAL LAGO, M. Christophe PUGNETTI, Mme Corinne TROUETTE, M. Bernard DOREY,

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme Colette PICCIN à M. Patrick FANTON ; M. Gérard FORGUES à M. Jean-François DARROUX, Mme Julie CHARLIER à Mme Julie MENDES.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Pierre LARAN, Mme Pauline GABARROT, Mme Véronique GROSJEAN.

Monsieur Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance.

2023-01-03 – BUDGET PRINCIPAL - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DANS LES LOCAUX DE L'ECOLE MATERNELLE.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que des travaux d'investissement de rénovation énergétique à l'école maternelle sont à prévoir au Budget 2023 pour un montant de 407 062,21 € HT.

Ces travaux sont réalisés, dans un souci d'économies d'énergie, et consistent à :

- créer une isolation par l'extérieur de l'ensemble du bâtiment.
- créer une isolation à l'intérieur
- changer les menuiseries existantes.
- remplacer le système de chaudière actuel par une pompe à chaleur avec pose de robinets thermostatiques.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de L'Etat dans le cadre du fonds verts, auprès de la Région Occitanie dans le cadre du contrat Bourg Centre et du Département du Gers dans le cadre de la Dotation Départementale Rural +.

Il rappelle que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), versée par l'Etat, a été accordée pour ce projet à hauteur de 88 720 €. Le plan de financement de cette opération serait tel que présenté ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant Total HT	Désignation	Montant Total HT
Lot 1 - Maçonnerie	26 334,00 €	Etat – DETR	88 720,00 €
Lot 2 - Menuiserie	85 920,00 €	Etat – Fonds vert	81 412,00 €
Lot 3 - ITE	108 200,00 €	Département - DDR+	80 855,64 €
Lot 4 - Plâtrerie	59 250,44 €	Région Occitanie	74 662,07 €
Lot 5 - Plomberie	88 550,00 €	Commune - Fonds propres	81 412,50 €
Lot 6 - Electricité	9 295,00 €		
Lot 7 - Peinture	3 975,00 €		
Lot 8 - Serrurerie	20 305,00 €		
Lot 9 - Alarme	5 232,77 €		
MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATION	407 062,21 €	MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATION	407 062,21 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le projet présenté, approuve le plan de financement ci-dessus, autorise Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, du Département du Gers et de la Région Occitanie et à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. .

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noulibos- CS 50543 dans un délai de deux mois à compter de sa publication par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site www.telerecours.fr de la requête et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à MIRANDE, le 17 Février 2023

Le Secrétaire,
M. Thierry VIDAL

Le Maire,
M. Patrick FANTON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 16 Février 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	17	Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 16 Février à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 09 Février 2023, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Patrick FANTON, M. Jean-François DARROUX, Mme Stéphanie CHABBERT, M. Guy FORMENT, Mme Gisèle LUBAS, M. Michel CORTADE, Mme Dominique DUBOSQ, M. Alain IGLESIAS, M. Franck BARBARA, M. Thierry VIDAL, Mme Cécile LASSALLE, Mme Alexandra ABADIE, Mme Julie MENDES, Mme Rosemonde DAL LAGO, M. Christophe PUGNETTI, Mme Corinne TROUETTE, M. Bernard DOREY,

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme Colette PICCIN à M. Patrick FANTON ; M. Gérard FORGUES à M. Jean-François DARROUX, Mme Julie CHARLIER à Mme Julie MENDES.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Pierre LARAN, Mme Pauline GABARROT, Mme Véronique GROSJEAN

Monsieur Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance.

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
22 FEV. 2023
Publication
22 FEV. 2023

2023-01-04 – BUDGET PRINCIPAL - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX SUR LE SITE DU PARC DES SPORTS (TRANCHE 3).

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par le Tennis Club Mirandais pour des travaux :

- de régénération de deux terrains couverts permettant de redonner au revêtement une partie de ses qualités d'origine (planimétrie, porosité antidérapante et esthétique).
- de changement d'éclairage en Led des quatre courts de tennis permettant de réaliser plus de 50% d'économie d'énergie.
- d'installer un éclairage Tweener sur les terrains extérieurs. Il s'agit d'un système de luminosité en LED qui s'installe sur les grillages des deux côtés d'un court de tennis, offrant une solution d'éclairage alternative diminuant la consommation électrique et augmentant le confort de jeu puisque l'éclairage vient des côtés.

Actuellement l'utilisation moyenne des terrains avec éclairage est de 30H par semaine (utilisation des 2 terrains couverts simultanément) à un prix de 0.23195 € KWh.

	Terrains	KW total	Prix du KWh	Total
Installation actuelle	2 terrains couverts	9 696	0.23195	2 248,99 €
Solution proposée	2 terrains couverts	4 224	0.23195	979,77 €

Le coût de cette opération s'élève à 27 436 € HT.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de L'Etat dans le cadre de la DETR.

DEPENSES		RECETTES	
		Financeurs	
Travaux (HT)	27 436,00 €	Etat (DETR) 35 %	9 602,60 €
		Terre de Jeu	10 000,00 €
		Autofinancement	7 833,40 €
MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATION	27 436,00 €	MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATION	27 436,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le projet présenté, approuve le plan de financement ci-dessus, autorise Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noullobos- CS 50543 dans un délai de deux mois à compter de sa publication par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site www.telerecours.fr de la requête et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à MIRANDE, le 17 Février 2023

Le Secrétaire,
M. Thierry VIDAL

Le Maire,
M. Patrick FANTON



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 16 Février 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	17	Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 16 Février à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 09 Février 2023, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Patrick FANTON, M. Jean-François DARROUX, Mme Stéphanie CHABBERT, M. Guy FORMENT, Mme Gisèle LUBAS, M. Michel CORTADE, Mme Dominique DUBOSQ, M. Alain IGLESIAS, M. Franck BARBARA, M. Thierry VIDAL, Mme Cécile LASSALLE, Mme Alexandra ABADIE, Mme Julie MENDES, Mme Rosemonde DAL LAGO, M. Christophe PUGNETTI, Mme Corinne TROUETTE, M. Bernard DOREY,

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme Colette PICCIN, à M. Patrick FANTON ; M. Gérard FORGUES à M. Jean-François DARROUX, Mme Julie CHARLIER à Mme Julie MENDES.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Pierre LARAN, Mme Pauline GABARROT, Mme Véronique GROSJEAN.

Monsieur Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance.

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
22 FEV. 2023
Publication
22 FEV. 2023

2023-01-05 – BUDGET PRINCIPAL - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU PARC LUMINAIRE D'ECLAIRAGE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre du programme de sobriété énergétique adopté par la Commune, il est envisagé de remplacer, au niveau de l'éclairage public, le parc existant devenu obsolète, par des luminaires dont l'éclairage ne dépassera pas, à la mise en service, 20 lux en agglomération.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de L'Etat dans le cadre des fonds verts.

Le plan de financement de cette opération serait tel que présenté ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant Total HT	Désignation	Montant Total HT
6 Lampadaires LED Solaire Autonome	9 960,00 €	Etat – Fonds vert (50%)	23 430,00 €
30 Têtes de lampadaire Led	36 900,00 €	Autofinancement (50%)	23 430,00 €
MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATION	46 860,00 €	MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATION	46 860,00 €

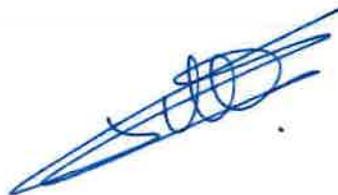
Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le projet présenté, approuve le plan de financement ci-dessus, autorise Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noullobos- CS 50543 dans un délai de deux mois à compter de sa publication par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site www.telerecours.fr de la requête et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à MIRANDE, le 17 Février 2023

Le Secrétaire,
M. Thierry VIDAL

Le Maire,
M. Patrick FANTON




DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 16 Février 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	17	Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 16 Février à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 09 Février 2023, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Patrick FANTON, M. Jean-François DARROUX, Mme Stéphanie CHABBERT, M. Guy FORMENT, Mme Gisèle LUBAS, M. Michel CORTADE, Mme Dominique DUBOSQ, M. Alain IGLESIAS, M. Franck BARBARA, M. Thierry VIDAL, Mme Cécile LASSALLE, Mme Alexandra ABADIE, Mme Julie MENDES, Mme Rosemonde DAL LAGO, M. Christophe PUGNETTI, Mme Corinne TROUETTE, M. Bernard DOREY,

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme Colette PICCIN à M. Patrick FANTON ; M. Gérard FORGUES à M. Jean-François DARROUX, Mme Julie CHARLIER à Mme Julie MENDES.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Pierre LARAN, Mme Pauline GABARROT, Mme Véronique GROSJEAN.

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
22 FEV. 2023
Publication
22 FEV. 2023

Monsieur Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance.

2023.01.06 : BUDGET ASSAINISSEMENT – AUTORISATION TRAVAUX REFECTION RESEAU DANS LA BAISE

Monsieur Le Maire indique à l'assemblée la nécessité de procéder à l'exécution de travaux de remplacement d'une canalisation assainissement reliant le Camping de l'Ile du Pont à la pompe de relevage de la Place Saint Cricq, cette dernière étant fissurée.

Il précise qu'à ce jour, l'état dégradé de cette canalisation engendre des désordres dans le fonctionnement du traitement des eaux usées compte tenu du fait que la station de relevage pompe, non seulement les eaux usées du Camping, mais surtout une quantité importante d'eau de la Baïse.

Afin de pouvoir réaliser les travaux de remplacement de cette conduite évalués à 11 710 €.H.T, il convient de déposer une demande d'aménagement de cours d'eau auprès du Service Eau et Risques de la DDT du Gers.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise les travaux de remplacement de la conduite assainissement endommagée, autorise Monsieur Le Maire à déposer la demande d'aménagement de cours d'eau auprès du Service Eau et Risques de la DDT du Gers et à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noullobos- CS 50543 dans un délai de deux mois à compter de sa publication par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site www.telerecours.fr de la requête et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à MIRANDE, le 17 Février 2023

**Le Secrétaire,
M. Thierry VIDAL**

**Le Maire,
M. Patrick FANTON**

